

TCHAD: UN NOUVEAU CADRE DE RESOLUTION DU CONFLIT

Rapport Afrique N°144 – 24 septembre 2008

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS.....	I
I. INTRODUCTION	1
II. UNE CRISE DE L'ETAT	2
A. 1990-2000: OCCASIONS MANQUEES DE RECONCILIATION	2
B. PETROLE, CLIENTELISME ET CORRUPTION	3
1. Clientélisme et corruption généralisée	3
2. Malédiction pétrolière.....	4
C. MILITARISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA POPULATION	6
D. FRACTURES NATIONALES ET RELIGIEUSES	7
III. LES ACTEURS DE LA CRISE	9
A. L'OPPOSITION POLITIQUE	9
1. Entre répression et cooptation	9
2. La plateforme politique du 13 août 2007.....	11
B. LA REBELLION ARMEE.....	13
1. Etat de la rébellion tchadienne.....	13
2. Les accords entre le gouvernement et les groupes armés	14
3. L'attaque rebelle de février contre N'Djamena et ses conséquences	16
C. DEBY ET SES ALLIES.....	18
1. Affaiblissement interne.....	18
2. Fidélités bideyat et kobé	18
3. Frères d'armes français.....	19
D. L'APRES FEVRIER 2008	21
IV. CONSEQUENCES HUMANITAIRES	24
A. LES REFUGIES DU DARFOUR.....	25
B. LES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES ET LA QUESTION DES DEPLACES INTERNES	26
V. IMPLICATIONS REGIONALES	28
A. SOUDAN.....	28
1. Soutien soudanais aux rébellions tchadiennes	28
2. Deby et les rebelles du Darfour	29
3. Les accords de paix entre le Tchad et le Soudan.....	31
B. LIBYE	32
C. CENTRAFRIQUE.....	33
D. UNION AFRICAINE	34
VI. MINURCAT ET EUFOR – TCHAD/RCA	35
A. SERVICE MINIMUM.....	35
B. MANDAT DECALE	36
VII. POUR UN NOUVEAU CADRE DE RESOLUTION DU CONFLIT	38
A. BESOIN D'UN VERITABLE PROCESSUS POLITIQUE.....	39
B. UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE NEGOCIATIONS	40
VIII. CONCLUSION	41

IX. ANNEXES

A.	CARTE DU TCHAD	42
B.	CHRONOLOGIE.....	43
C.	PARTIS POLITIQUES ET ACTEURS CLES DE L'OPPOSITION	44
D.	LES PRINCIPALES TENDANCES DE LA REBELLION ET LEURS ACTEURS CLES	47
E.	ACRONYMES.....	49
F.	A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP.....	50
G.	RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2005	51
H.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	53

TCHAD: UN NOUVEAU CADRE DE RESOLUTION DU CONFLIT

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

La crise politique et sécuritaire que connaît l'Etat tchadien aujourd'hui est interne, et n'a pas été causée mais a simplement été exacerbée par son voisin soudanais. Depuis 1990 le pouvoir a été monopolisé par un clan de militaires zaghawa avec à sa tête Idriss Déby, menant à une aggravation des violences politiques et sociales, une détérioration des relations intercommunautaires, et au favoritisme clanique dans la distribution des ressources de l'Etat. Ni le retour au multipartisme en 1990, ni l'augmentation des revenus de l'Etat grâce à la manne pétrolière depuis 2004, ni les processus électoraux soutenus par les alliés occidentaux du Tchad n'ont permis d'apporter la démocratie ou d'améliorer le système de gouvernance du pays. La communauté internationale doit appuyer l'organisation d'un processus de réconciliation nationale, centré sur la réforme de l'Etat, notamment de l'administration territoriale et des services de sécurité et la fin de l'insurrection armée. Simultanément un processus régional doit être relancé pour traiter des différends profonds entre le Tchad et le Soudan et en terminer avec la guerre que les deux pays se mènent par rebelles interposés.

Une nouvelle approche est nécessaire pour parvenir à la réconciliation nationale. L'accord politique du 13 août 2007 entre le gouvernement et l'opposition politique traitait uniquement de réformes électorales et ne fournit pas les éléments requis pour un changement profond de gouvernance. L'attaque rebelle lancée sur N'Djamena six mois plus tard a montré que cet accord, signé sans véritable consultation nationale, ne pouvait offrir de véritable sortie de crise ni permettre la fin de la rébellion armée. L'insistance de l'Union européenne, et de la France en particulier, à s'en tenir à ce processus, doit être reconsidérée. Le gouvernement tchadien et ses partenaires doivent accepter que sans négociations politiques crédibles menant à des réformes administratives et économiques, et à une reconstruction du secteur de la sécurité, le pays restera condamné au cycle permanent des crises et menaces de prises de pouvoir par la force qui le hante depuis plusieurs décennies.

Les attaques répétées du Soudan sur les camps de réfugiés et positions rebelles du Darfour à l'intérieur du

Tchad ont dangereusement aggravé la crise. Le Président Déby est sorti cependant renforcé et a réussi à se vendre comme une pièce maîtresse de la stratégie occidentale contre toute visée d'expansion régionale de Khartoum. La décision d'Idriss Déby de soutenir les rebelles soudanais du Darfour est ainsi devenue une partie intégrale de sa stratégie de survie politique. Elle permet d'apaiser le mécontentement des membres de son clan, les Zaghawa, dont la branche darfourie était harcelée par Khartoum, et a contribué à le renforcer militairement face à ses opposants armés, soutenus par le Parti national du Congrès soudanais. La vulnérabilité des 250.000 réfugiés du Darfour, vivant depuis 2004 dans une douzaine de camps le long de la frontière, a également provoqué un effort international considérable de secours humanitaire et de stabilisation sécuritaire. La Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et la mission de stabilisation européenne (EUFOR) ont été déployées pour protéger les civils au sein des camps et renforcer la sécurité dans leur environnement proche.

Pour traiter la crise politique et sécuritaire tchadienne et mettre fin à l'instabilité régionale, une nouvelle architecture de négociation comprenant trois volets est nécessaire. Le premier volet devrait se fonder sur l'accord du 13 août 2007, en cherchant à en approfondir le contenu et à en élargir la participation, notamment en direction de la société civile. Cette négociation doit produire un accord politique destiné à changer radicalement les modalités du partage des ressources nationales, le fonctionnement de l'administration, procéder à la décentralisation, à la réforme du secteur de sécurité, et à la réforme de la justice pour lutter contre l'impunité, les violations des droits de l'homme et la corruption. Le deuxième volet devrait se concentrer sur la rébellion armée et aboutir à un accord de cessez-le-feu permanent, menant au regroupement et au cantonnement des combattants avant leur intégration dans l'armée, et à la création d'un mécanisme conjoint de vérification des engagements pris. Chaque groupe rebelle respectant cet accord de cessez-le-feu devrait pouvoir nommer des représentants pour participer au premier volet de négociation

politique. Les deux volets devraient être facilités par une personnalité africaine de haute stature qui agirait avec un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. La MINURCAT – renforcée et dotée d’un nouveau mandat politique – devrait appuyer la mise en application des accords.

Le troisième volet devrait se concentrer sur la dimension régionale du conflit. Sur la base de l’accord de Dakar, un mécanisme régional de résolution du conflit devrait être mis en place par son facilitateur, le gouvernement du Sénégal, sous la tutelle de l’Union africaine, et se concentrer sur l’élimination des soutiens aux différents groupes armés offerts par le Soudan et le Tchad, l’amélioration de la sécurité et la protection des civils à leurs frontières communes, le contrôle du trafic d’armes et le traitement des conséquences de ce conflit pour la République centrafricaine (RCA). Les voisins des trois pays agiraient comme garants des différents accords signés. La MINURCAT et la Mission conjointe des Nations unies et de l’Union africaine au Darfour (UNAMID) devraient vérifier les violations à la frontière et feraient également partie du mécanisme régional de résolution du conflit.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement tchadien :

1. Accepter la nomination d’un médiateur unique, mandaté par les Nations unies, pour mener des négociations sur les deux premiers volets de politique intérieure mentionnés plus haut et dans les points 2 et 3 ci-dessous.
2. Participer à un dialogue politique avec l’opposition non-armée, des représentants de la société civile, des chefferies traditionnelles et des confessions religieuses, pour approfondir l’accord du 13 août 2007 et traiter de :
 - (a) la réconciliation entre les communautés ;
 - (b) le partage des ressources nationales (notamment pétrolières) ;
 - (c) la militarisation et le fonctionnement de l’administration ;
 - (d) le découpage administratif et la décentralisation ;
 - (e) la réforme du secteur de sécurité (avec notamment la mise en place des résolutions des états généraux de l’armée) ;
 - (f) le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des combattants rebelles ;

- (g) l’indépendance de la justice y compris le statut de la Cour suprême ; et
- (h) la négociation d’un pacte social sur l’accès à la terre.

3. Participer à une nouvelle négociation avec l’opposition armée sur la base de l’accord de Syrte afin d’aboutir à un véritable cessez-le-feu. Cet accord devrait notamment :
 - (a) définir les positions des groupes armés et de l’armée tchadienne, les points de regroupement dans les communautés d’origine et le cantonnement des combattants et des troupes ;
 - (b) prévoir la création d’une commission militaire conjointe comme outil de d’examen de l’application des accords et de discussion des contentieux ; et
 - (c) garantir que chaque groupe rebelle respectant cet accord de cessez-le-feu pourra nommer des représentants politiques pour participer au débat national.
4. Participer à la mise en place d’un mécanisme régional de résolution du conflit transfrontalier facilité par le gouvernement du Sénégal sous la tutelle de l’Union africaine, avec le gouvernement du Soudan, la RCA et les puissances de la région pour garantir :
 - (a) une stabilisation régionale comprenant la fin effective du soutien aux différents groupes armés offert par le Soudan et le Tchad à leur rébellion respective ; et
 - (b) le traitement des conséquences régionales du conflit tchado-soudanais sur la RCA, ainsi que leurs voisins, en terme de mouvements de population, réintégration des combattants, trafics d’armes, transhumance transfrontalière et droits de pâturage des communautés voisines.
5. Faciliter le déploiement rapide du Détachement intégré de sécurité (DIS) pour traiter de la situation sécuritaire dans les camps de réfugiés et sites de déplacés en collaboration avec la MINURCAT.
6. Cesser tout soutien aux groupes armés soudanais conformément aux engagements pris dans l’accord de Dakar.

Au Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations unies :

7. Nommer une personnalité africaine de haute stature comme facilitateur pour les deux processus de paix du Tchad.

8. Adapter le mandat de la MINURCAT pour pouvoir :
 - (a) assurer la relève de l'EUFOR, en renforçant la mission avec une composante de gendarmerie plus importante afin de renforcer la protection des civils ;
 - (b) soutenir l'application des conclusions du débat national proposé ci-dessus ; et
 - (c) vérifier la mise en application du cessez-le-feu, le cantonnement des combattants et coordonner la mise en place d'un mécanisme de vérification conjoint à la frontière.

Au Gouvernement français :

9. Soutenir diplomatiquement et financièrement ce processus de paix en trois volets.
10. Cesser toutes livraisons d'armes au gouvernement tchadien et soutenir les efforts internationaux visant à éliminer tout soutien militaire extérieur aux rebelles tchadiens de la part du gouvernement soudanais ou d'autre provenance.
11. S'abstenir de pousser l'EUFOR à faciliter un retour précipité des déplacés.

Au Gouvernement soudanais :

12. Cesser tout soutien aux groupes armés tchadiens conformément aux résolutions de l'accord de Dakar.
13. Participer à un mécanisme régional de résolution du conflit avec l'ensemble des partenaires régionaux impliqués.

Au Gouvernement libyen :

14. Soutenir diplomatiquement et financièrement ce processus de paix en trois volets, et participer activement au mécanisme régional de résolution de conflit.
15. Cesser toutes livraisons d'armes au gouvernement tchadien et soutenir les efforts internationaux visant à éliminer tout soutien militaire extérieur aux rebelles tchadiens de la part du gouvernement soudanais ou d'autre provenance.

A l'Union européenne :

16. Soutenir diplomatiquement et financièrement ce processus de paix en trois volets, obtenir des Etats membres un moratoire sur la livraison d'armes au gouvernement tchadien, et soutenir les efforts internationaux visant à éliminer tout soutien militaire extérieur aux rebelles tchadiens de la part du gouvernement soudanais ou d'autre provenance.

17. Accélérer la mise en oeuvre des programmes de développement et s'engager d'avantage dans la coopération visant les réformes et le rétablissement des autorités traditionnelles nationales et locales.

A la MINURCAT :

18. Accélérer le déploiement de ses agents de police et l'entraînement du Détachement intégré de sécurité (DIS) et produire à la fois le leadership et l'engagement opérationnel nécessaires pour améliorer de façon décisive la protection des civils dans les camps de réfugiés.

19. Créer un mécanisme de coordination opérationnelle pour améliorer la cohérence des actions entre les différentes forces de maintien de la paix dans la région.

A l'EUFOR :

20. Augmenter les patrouilles dans les zones de retour des déplacés et s'abstenir de pousser au retour précipité des déplacés.

A l'Union africaine :

21. Soutenir le processus de paix en trois volets et la mise en place par le gouvernement du Sénégal d'un mécanisme régional de résolution du conflit, pour résoudre les problèmes d'ordre politique et sécuritaire entre le Tchad et le Soudan.

Au Gouvernement sénégalais :

22. Faciliter la mise en place d'un mécanisme régional de résolution du conflit, sur la base de l'accord de Dakar et traitant des différentes questions mentionnées ci-dessus.

Nairobi/Bruxelles, 24 septembre 2008

TCHAD: UN NOUVEAU CADRE DE RESOLUTION DU CONFLIT

I. INTRODUCTION

La crise tchadienne est profonde et durable.¹ Le conflit à l'Est – et ses liens avec l'instabilité au Darfour – n'en constitue que la partie la plus visible aujourd'hui. Ses 185.000 déplacés internes² et ses centaines de civils massacrés, en font l'un des conflits les plus graves que le Tchad ait connus depuis l'indépendance. Mais ce conflit à l'Est n'est que l'accélérateur d'une crise beaucoup plus profonde qui affecte le pays depuis le début des années 1960. Le Tchad est un pays meurtri, tourmenté par son histoire, ayant dramatiquement besoin d'une refondation de l'Etat, d'un nouveau système de gouvernance et d'un nouveau contrat social entre ses populations.

Depuis la rébellion menée par Hissène Habré (1979-1982) contre le régime du président Malloum et sa prise du pouvoir jusqu'à son renversement par Idriss Déby Itno en 1990, 45.000 personnes ont déjà été victimes de violences politiques, ethniques et religieuses. Jamais justice n'a été rendue aux victimes de ces tueries. Aucun mécanisme d'établissement de la vérité, ni aucune politique de réconciliation véritable n'ont été mis en place depuis lors.³ La prise de pouvoir

d'Idriss Déby en 1990, initialement perçue comme une libération, n'a produit aucun véritable changement de gouvernance dans le pays et n'a été suivie que d'occasions manquées de réformes ou de réconciliation.

A bout de souffle, Idriss Déby capitalise aujourd'hui sur le conflit du Darfour pour assurer la pérennité de son régime et faire accepter par la communauté internationale l'étranglement de l'opposition et l'absence quasi-totale de dialogue avec la rébellion, habilement stigmatisée comme l'instrument des islamistes soudanais. L'acceptation internationale par défaut de cette stratégie de survie politique est dommageable pour l'avenir du pays. Tant le règlement de la crise régionale que la mise en place d'un processus politique interne crédible sont indispensables à une stabilisation pérenne du Tchad.

Au-delà des conséquences de la crise du Darfour sur le Tchad, ce rapport de Crisis Group revient sur les dynamiques internes du conflit qui frappe le pays depuis deux décennies et analyse les stratégies de ses différents acteurs en relation avec l'évolution récente de leur rapport de force. Il propose *in fine* un nouveau cadre de résolution du conflit, à même de traiter à la fois sa régionalisation et ses dimensions nationales.

¹Pour plus de détails sur l'histoire récente du Tchad, et notamment la réélection de Idriss Déby en 2006, se reporter au Rapport Afrique de Crisis Group N°111, *Tchad: Vers le retour de la guerre?*, 1^{er} juin 2006. Robert Buijtenhuijs, « Chad in the age of the warlords », in David Birmingham et Phillis M. Martin eds., *History of Central Africa. The contemporary years since 1960* (Londres/New York, 1998), pp. 21-42.

²Selon les estimations de OCHA, il y aurait, au 28 août 2008, environ 185.000 déplacés internes à l'Est du Tchad. « Humanitarian action in Chad: Facts and figures snapshot report », OCHA, 28 août 2008.

³En dépit de l'engagement répété des autorités sénégalaises et de l'Union africaine (UA) à organiser un procès équitable, le procès d'Hissène Habré lui-même n'a toujours pas commencé. Mandaté par l'UA en juillet 2006 pour organiser ce procès, le Sénégal est régulièrement critiqué par les organisations de droits de l'homme pour sa lenteur à faire évoluer le dossier. De leur côté, les autorités sénégalaises disent qu'elles attendent toujours l'aide de la communauté internationale pour organiser ce procès. En même temps, la justice

tchadienne a condamné à la peine de mort par contumace l'ancien président pour son soutien présumé à la tentative de renversement du régime Déby au mois de février 2008. N'Djamena n'a cependant pas émis de mandats d'arrêt pour les condamnés par contumace, ce qui laisse supposer qu'elle n'est pas vraiment intéressée par l'exécution de cette sentence, mais voulait simplement passer un message aux rebelles dont la cooptation au sein du régime est toujours possible. Cf. Moumine Ngarmbassa, « Hissène Habré condamné à mort par contumace », RMC.fr, 15 août 2008. Voir « Tchad: Les victimes de Hissène Habré toujours en attente de justice », Human Rights Watch, juillet 2005.

II. UNE CRISE DE L'ETAT

L'analyse de la crise actuelle oblige à un retour à 1979, date clé de l'histoire contemporaine du Tchad. Cette année n'a pas seulement été marquée par la fin du pouvoir « sudiste » du président Malloum et l'alternance en faveur du Nord, mais aussi par une rupture profonde dans le pays et dans les consciences individuelles.⁴ La conquête du pouvoir par l'élite nordiste en 1979 a fait entrer la crise tchadienne dans une phase sanglante, et aucun des responsables politiques qui se sont succédés au pouvoir depuis ne se sont jamais attaqués sérieusement aux racines du conflit ou à ses manifestations quotidiennes. Les politiques menées par les différents gouvernements depuis 1979 n'ont contribué qu'à approfondir cette fracture. En privilégiant l'usage de la violence, les promotions sur base tribale, l'arabisation incomprise de l'enseignement et le renforcement de l'autoritarisme présidentiel, les hommes politiques au pouvoir ont perpétué un système d'oppression similaire à celui qu'ils dénonçaient, et ont accentué le clivage entre les communautés du pays.

A. 1990-2000: OCCASIONS MANQUEES DE RECONCILIATION

La responsabilité du régime actuel dans la dégradation de la situation générale du pays, notamment la dissolution du lien national, la déliquescence de l'appareil d'Etat et des services publics et la disparition du concept même d'armée nationale, est très lourde. Bien qu'ils aient bénéficié d'une longue période de relative stabilité (de 1990 à 2002), d'un soutien continu de l'extérieur (la France, les Etats-Unis, la Libye, le Soudan jusqu'en 2003), et d'un accroissement significatif de ses ressources financières, surtout depuis 2004 suite au début de l'exploitation pétrolière, le président Déby et ses nombreux gouvernements ont été incapables de réconcilier les Tchadiens, de réformer les institutions politiques et sociales et de refon-

⁴Lors d'un colloque organisé en mai 1995 par le centre culturel Al-Mouna de N'Djamena, intellectuels et responsables politiques rassemblés autour du thème « Conflit Nord-Sud, mythe ou réalité ? », ont mis en relief l'importance des événements de 1979 dans la dislocation du lien national et l'accroissement de l'incompréhension entre les communautés, notamment entre les « gens du Sud et leurs compatriotes musulmans ». Notons qu'il aura fallu attendre le renversement d'Hissène Habré (1990) et la Conférence nationale souveraine (1993) pour que le conflit Nord-Sud, dont l'étude ou même la simple mention était devenue taboue pendant la période de la dictature, fasse à nouveau l'objet de séminaires et d'analyses.

der la nation. Malgré la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les crimes commis au cours du règne d'Hissène Habré, les personnes identifiées comme complices de l'ancien dictateur n'ont cependant jamais été inquiétées. La plupart d'entre elles ont en fait été réintégrées dans l'appareil sécuritaire du nouveau régime.

Les dix premières années de pouvoir du nouveau président ont été celles des occasions perdues. En 1990, il a bénéficié d'une période de grâce qui aurait pu permettre l'amorce d'une politique de réconciliation. Mais l'assassinat, le 16 février 1992, de Joseph Behidi, avocat et vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) à N'Djamena⁵ et les massacres de Doba⁶ en août de la même année ne l'ont pas permis.⁷ La Conférence nationale souveraine (CNS), tenue entre janvier et avril 1993, s'était fixé comme tâche principale de refonder l'Etat tchadien, notamment par des réformes en profondeur de l'armée, de l'administration et de l'école, et par l'organisation d'élections libres. Toutefois, le poids excessif du Président de la République dans la gestion de la transition, la valse des Premiers ministres et les manœuvres préélectorales ont eu raison des objectifs prioritaires de la CNS, dont les principaux protagonistes se sont

⁵L'assassinat de ce personnage emblématique connu pour son franc-parler a constitué un véritable tournant dans la vie politique tchadienne. Le 16 février 1992, son corps a été retrouvé au petit matin, atteint de deux balles en pleine tête. Sa voiture qui lui a été arrachée par son ou ses meurtrier(s), aurait été aperçue à la présidence de la République. Ses obsèques ont été l'occasion d'une forte mobilisation populaire, notamment dans les quartiers « sudistes » de N'Djamena. L'enquête promise par le pouvoir pour élucider ce meurtre n'a donné aucun résultat, ni le meurtrier, ni le commanditaire n'ayant été identifiés. D'après la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), le meurtrier serait bel et bien un membre de la garde présidentielle. Le régime, quant à lui, a mis cet assassinat sur le compte de l'insécurité ambiante de l'époque.

⁶En 1991, suite à une tentative avortée de coup d'Etat, Kette Nodji Moïse, un officier originaire du Sud a créé une rébellion dans la préfecture du Logone oriental. Le mode opératoire de cette rébellion consistait à occuper les zones rurales autour de Doba (capitale régionale du Logone oriental) afin d'y harceler les forces gouvernementales. La répression par l'armée tchadienne de cette insurrection a conduit à de graves exactions contre la population civile accusée de renseigner les rebelles. Selon la LTDH, des dizaines de personnes ont été enlevées et exécutées sommairement à Doba en août 1992. En réaction au tollé suscité par cette affaire, le ministre tchadien de l'intérieur de l'époque, Ahmat Hassaballah Soubiane (maintenant en rébellion) avait parlé de simple « bavure », ce qui lui a valu par ailleurs d'être surnommé Monsieur Bavure par la presse locale.

⁷Pour plus de détails voir Section III.

hâtés de rallier le camp du vainqueur de l'élection présidentielle.

Les élections de 1996-1997 auraient pu également être l'occasion d'un sursaut national et d'une véritable re-légitimation des institutions et des gouvernants. Malheureusement, le désintérêt grandissant des électeurs au fil des trois scrutins (référendaire, présidentiel et législatif); la très forte et trop visible implication de la France dans le financement, la logistique et l'organisation des élections; et la disproportion des moyens mis en œuvre pendant les campagnes électorales par le parti présidentiel (le Mouvement patriotique du salut, MPS) et les partis d'opposition, en ont fait, au pire des « élections sous contrôle »,⁸ au mieux le dernier épisode d'une transition garantissant la légitimation du président en place. Ces élections n'ont jamais été un moment d'expression démocratique et de rassemblement populaire. La situation s'est même considérablement aggravée après la décision du président Déby de modifier la Constitution afin de s'octroyer un troisième mandat en 2005.⁹ Ayant alors perdu ses dernières illusions, l'opposition politique a boycotté aussi bien le référendum organisé pour légitimer la modification constitutionnelle que l'élection présidentielle qui a suivi en mai 2006.¹⁰

B. PETROLE, CLIENTELISME ET CORRUPTION

La crise de l'Etat a pris au Tchad une acuité toute particulière. De très nombreuses communautés à travers le pays refusent toujours violemment son autorité et perçoivent son administration comme étrangère, près d'un demi-siècle après l'indépendance.¹¹ Enclin aux méthodes autoritaires, l'Etat est assimilé à un appareil répressif aux mains d'un clan qui le considère uni-

quement comme « un gisement de richesses sans maître ».¹² L'accession d'Idriss Déby à la présidence, puis ses réélections et l'adoption du multipartisme, n'ont changé que le clan bénéficiant des privilèges de l'Etat. Face aux nombreuses difficultés rencontrées par son régime à partir de 2004, le président Déby, soucieux de perpétuer son pouvoir et d'assurer sa réélection que la Constitution interdisait, a été contraint d'accentuer le caractère clientéliste de son régime,¹³ contribuant ainsi à dégrader encore les structures et l'image de l'Etat tchadien.

1. Clientélisme et corruption généralisée

A cette fin, les services centraux et locaux de l'Etat, ainsi que ses extensions (les sociétés nationales comme la Cotontchad, la Société tchadienne d'énergie électrique (STEE), la Société nationale d'entretien des routes (SNER), etc.) n'ont plus servi qu'à distribuer des postes, des privilèges et des prébendes. Ce système, qui fonctionne en faveur des proches du président, des membres de sa famille et de son ethnie, les Zaghawa, a contribué à classer le Tchad, au cours des dernières années, parmi les cinq pays les plus corrompus de la planète.¹⁴ La SNER, qui est un des instruments privilégiés de la canalisation et de l'utilisation des ressources pétrolières affectées au secteur prioritaire des infrastructures, est depuis de nombreuses années dirigée par Daoussa Déby, frère du président. Par deux fois, la STEE a investi, avec la garantie de l'Etat tchadien, dans un groupe électrogène de grande capacité destiné à renforcer la capacité de production électrique pour N'Djamena. Chaque fois, l'investissement a débouché sur une catastrophe technique et financière et sur une aggravation de la situation énergétique de N'Djamena, sans qu'aucune sanction ne soit prise.

La Cotontchad, qui fut au cours des années 1980 et 1990 le réceptacle privilégié de l'aide publique française au développement (en moyenne 10 millions de francs par an en aide budgétaire directe pendant plus de dix ans), reste aujourd'hui, malgré son état de délabrement avancé, l'épicentre de flux financiers impor-

⁸ Voir Antoine Bangui-Rombaye, *Tchad: Elections sous contrôle (1996-1997)* (Paris, 1999).

⁹ Le 23 mai 2004, l'Assemblée nationale tchadienne, au sein de laquelle les partisans de Déby étaient largement majoritaires, a adopté une proposition de loi permettant au président de briguer un troisième mandat. Le référendum ayant avalisé la modification constitutionnelle a eu lieu le 6 juin 2005. L'élection présidentielle à l'issue de laquelle Déby a été ré-élu s'est tenue le 3 mai 2006.

¹⁰ « 3 mai, deuil électoral », *N'Djamena Bi-Hebdo*, N°946, 1er mai 2006 ; « Pas d'élection le 3 mai 2006 », *N'Djamena Bi-Hebdo*, N°938, 30 mars 2006 ; « Déclaration du commissaire Louis Michel sur l'élection présidentielle au Tchad », 16 mai 2006, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/644&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>.

¹¹ Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, août 2007, mars et avril 2008.

¹² Thierry Michalon, « Les vrais blocages de l'Afrique », article inédit, septembre 2001.

¹³ Roland Marchal, « The unseen regional implications of the crisis in Darfur », Alex de Waal (ed.), *War in Darfur and the Search for Peace* (Cambridge, MA, 2007), pp. 185-186.

¹⁴ Transparency International a classé le Tchad parmi les pays les plus corrompus de la planète au cours des trois dernières années. Le classement du Tchad était 145ème sur 149 en 2004, 162ème sur 162 en 2005 et 160ème sur 166 en 2006. En 2007, le Tchad était 172ème sur 179 pays. « La corruption persistante dans les pays à faible revenu exige une action mondiale », Transparency International, Londres/Berlin, 26 septembre 2007.

tants et donc l'objet de fortes convoitises des proches du pouvoir. Son actuel président directeur-général (PDG), Jonas Taïgue, est, certes, un homme nouveau. Cependant, deux semaines après le remaniement ministériel qui a vu la nomination d'un opposant, Mbailaou Naimbaye Lossimian, à la tête du ministère de l'Agriculture, qui exerce statutairement une tutelle sur la société, la présidence de la République a pris un décret conférant ladite tutelle au ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat, détenu par Mahamat Abdoulaye Mahamat, un proche de Déby. L'appétit est tel autour de cette entreprise, dont l'existence conditionne encore la survie économique de centaines de milliers d'agriculteurs au sud du pays, que le dossier de sa privatisation est gelé depuis 2004.¹⁵

Enfin, les services des douanes sont une chasse gardée des Zaghawa. Toutes les grandes activités commerciales aux mains des hommes d'affaires du Nord (approvisionnement en carburants, négoce de bétail, commerce de voitures et de pièces détachées, transport) ne sont possibles et rentables aujourd'hui que si elles bénéficient d'une protection au sein des services douaniers. Ce système permet l'alimentation d'un vaste réseau clientéliste, et est à l'origine d'une déperdition fiscale considérable. Celle-ci n'a jamais fait l'objet de véritable évaluation ni d'aucune mesure sérieuse de redressement de la part du gouvernement et de ses partenaires internationaux. En fin de compte, l'Etat tchadien s'apparente à un simple patrimoine dont les plus forts « peuvent légitimement s'emparer à la condition d'effectuer une certaine redistribution aux membres de leur communauté d'origine ».¹⁶

2. Malédiction pétrolière

L'accession du Tchad au club des pays producteurs de pétrole avait fait naître dans le pays, à la fin des années 1990, de grands espoirs de changement et de dé-

veloppement. Le projet de construction du pipe-line Doba-Kribi était alors l'investissement terrestre le plus élevé d'Afrique. L'accord signé avec la Banque mondiale et le consortium pétrolier constitué d'Exxon Mobil,¹⁷ Chevron et Pétronas confiait à l'Etat tchadien un rôle d'arbitrage, de redistribution et de solidarité qui aurait pu lui permettre de restaurer son image et d'améliorer ses services publics. Malheureusement, la remise en cause du modèle initial de gestion des ressources pétrolières et la prise de contrôle du président et de son groupe sur l'argent du pétrole ont aujourd'hui aggravé la crise de confiance en l'Etat.

L'adoption de la loi n°1 du 11 janvier 1999 portant sur la gestion des revenus pétroliers,¹⁸ qui identifie ses ressources financières, oblige le gouvernement à les inscrire intégralement au budget de l'Etat. Selon cette loi, 80 pour cent des royalties obtenues du pétrole devaient être consacrées à des programmes de réduction de la pauvreté, et 5 pour cent de celles-ci devaient directement revenir aux régions productrices. De plus, elle prévoit même la constitution d'un Fonds d'épargne pour les générations futures (FGF). La loi avait été saluée par les Tchadiens et la communauté internationale comme une avancée majeure pouvant servir de modèle à d'autres pays producteurs, africains ou non. Un collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières où devaient siéger des parlementaires et deux représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des syndicats avait été installé conformément au chapitre 4 de la même loi.¹⁹ Celui-ci, ainsi que la loi n°1, donnaient l'impression d'une réelle volonté de maîtriser les flux financiers provenant du pétrole ainsi que les dépenses publiques que ceux-ci allaient rendre possibles.

Ce mécanisme bénéficiait de l'appui des institutions financières internationales, notamment de la Banque mondiale, qui finançait les enjeux des gouvernements

¹⁵Ce dossier a été confié en 2004 à l'un des plus brillants technocrates du pays, l'ancien Premier ministre Nagoum Yamassoum. Il n'est pas impossible que l'objectif de la privatisation soit abandonné sous peu afin de remettre l'entreprise sous perfusion d'argent public pour le plus grand profit des prédateurs qui ne cachent pas d'ailleurs, en privé, le peu d'intérêt qu'ils portent à cette « rente coloniale » qu'est la culture du coton, dont ils considèrent qu'elle profite beaucoup trop des aides budgétaires de l'Etat au détriment de l'élevage. Loin d'être sanctionnés pour leur gestion défectueuse de la Cotontchad, les PDG successifs ont été au contraire, nommés à des postes importants au sein du gouvernement après leur départ de la tête de la société. Ainsi, Haroun Kabadi a été nommé Premier ministre de 2002 à 2003. Quant à Moussa Faki, son successeur à la Cotontchad, il a été aussi nommé Premier ministre en 2003.

¹⁶Thierry Michalon, op. cit.

¹⁷Esso Exploration et Production Tchad, une filiale d'Exxon Mobil, est l'opérateur du projet.

¹⁸Entretien de Crisis Group, des membres de la société civile, N'Djamena, août 2007.

¹⁹La composition du Collège du contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP) est celle prévue à l'article 16 de la loi no 001/PR/99 du 11 janvier 1999, telle que modifiée par la Loi No 016/PR/2000 du 18 août 2000. Le collège comprend : un magistrat, un député, un sénateur, deux hauts fonctionnaires nommés par le gouvernement, deux représentants de la société civile, un représentant des confessions religieuses. A l'exception des hauts fonctionnaires, tous les autres membres du CCSRП sont choisis par leurs pairs corporatifs. En 2007, le gouvernement tchadien a obtenu le remplacement de Dobian Assingar qui représentait la société civile au sein du CCSRП. Apparemment, les pouvoirs publics ne voulaient pas de la présence de cet ancien président de la LTDH au sein du CCSRП.

du Tchad et du Cameroun dans la construction de l'oléoduc – environ 90 millions d'un projet de 3,5 milliards, qui ont permis au Tchad de recevoir pour 400 millions d'autres prêts, car ceux-ci dépendaient de celui de la Banque mondiale.²⁰ En outre, bien que la Banque mondiale elle-même ait relativement peu investi dans le projet, son investissement a été perçu comme une validation importante des aspects environnementaux et sociaux du projet. Neuf ans après la promulgation de cette loi et cinq ans après que les premiers dividendes aient été perçus, le constat est accablant.²¹ Aujourd'hui, moins d'un millier de Tchadiens travaillent dans le secteur pétrolier, pratiquement tous dans des postes subalternes. De plus, les régions d'exploitation n'ont bénéficié d'aucun des avantages promis: Doba n'est toujours pas relié à Moundou par une route goudronnée et les 5 pour cent de redevances que la loi n°1 destinait aux collectivités décentralisées sont en fait directement gérés par les préfets et le pouvoir central sans consultation avec les organisations de la société civile, ni contrôle d'autorités locales qui n'ont toujours pas été élus.

Un récent document de la Banque mondiale atteste que seuls sept projets, pour un montant total de 1,25 million de dollars américains (USD), ont été menés à bien à Doba et Bebedja.²² Tous ces projets ont été réalisés en zone urbaine et la moitié de l'investissement a été consacrée à la construction d'un stade à Doba qu'aucun représentant de la société civile n'avait demandé. Les organisations caritatives, catholiques notamment, sont formelles, « le pétrole a apporté au Sud plus de misère, plus de SIDA, plus d'alcoolisme et plus de problèmes dans les familles ». ²³ Dans le reste du pays, aucun grand chantier ou programme financé par le pétrole n'est visible. A N'Djamena, la vaste opération immobilière en cours dans le secteur dit de la « patte d'oie », qui devrait bénéficier de l'argent du pétrole, a

démarré dans une grande confusion qui fait craindre une vaste dérive spéculative, pendant que la capitale reste toujours en grande partie sans électricité.

La querelle qui a opposé le gouvernement et la Banque mondiale fin 2005 a abouti à l'adoption d'une nouvelle loi²⁴ qui consacre de facto la disparition du Fonds pour les générations futures et une redéfinition des secteurs prioritaires, désormais laissée à la discrétion du gouvernement puisqu'elle pourra se faire par simple décret. Ce résultat, obtenu avec l'appui des parlementaires et sans aucune réaction sérieuse de l'opposition politique et de la société civile, témoigne concrètement de l'échec du système initialement mis en place et de la faillite des « mécanismes de contrôle » de l'Etat tchadien dont les institutions se sont pliées, les unes après les autres, au seul intérêt du clan au pouvoir. Ni la présence d'institutions élues, ni le multipartisme, ni même l'expression d'une certaine liberté politique et de presse n'ont pu garantir le fonctionnement démocratique de l'Etat. La communauté internationale, particulièrement la France et les Etats-Unis, et ses institutions financières, n'ont été d'aucun soutien pour préserver un mode de gestion transparent de la manne pétrolière.

Le rôle joué par la Banque mondiale dans cette faillite ne fait guère honneur à cette institution, à ses dirigeants et à ses cadres. En effet, la Banque a entériné en juillet 2006, après quelques mois de résistance, une inversion des secteurs prioritaires, acceptant que 80 pour cent des ressources pétrolières soient désormais dépensées en faveur de « l'administration et la sécurité » après la menace du président Déby de bloquer les exportations de pétrole. Renforcé par l'arrivée de la Chine dans le secteur pétrolier tchadien, Déby a gagné son bras de fer²⁵ et la Banque mondiale a seulement pu lui arracher un mémorandum d'accord sur la gestion des revenus pétroliers futurs.²⁶ La Banque mondiale a identifié que les buts originaux du projet en termes de développement et d'atténuation de la misère n'allaient pas être réalisés et a retiré son appui au projet. En conséquence, le gouvernement du Tchad, après des discussions avec la Banque mondiale, a accepté de payer d'avance la Banque mondiale pour sa partie du financement le 25 août 2008. Le paiement d'avance a été accompli le 8 septembre 2008, et la Banque mondiale n'a maintenant aucune participation dans le projet.²⁷

²⁰ Le Tchad était le premier pays à accepter un prêt conditionnel de la Banque mondiale basé sur des restrictions de dépenses du revenu du pétrole. L'investissement des compagnies de pétrole a expliqué la plus grande part des finances du projet.

²¹ Stephen Reyna, « Muddles in the 'Model' model: Oil, Conflict and the World Bank in Chad », présenté au congrès annuel de l'African Studies Association, New York, octobre 2007.

²² « Comité 5 pour cent : L'espoir renaît dans la Région Productrice de Pétrole », Banque Mondiale, 27 février 2007, <http://go.worldbank.org/VXSEFQ3130>.

²³ Entretien de Crisis Group, Bebedja, août 2007. Selon IRIN, la prévalence du SIDA dans les zones d'exploitation pétrolière aurait augmenté de 1,6 pour cent à la fin des années 1990, à 3,5 pour cent en 2005, pour atteindre 4,8 pour cent en 2007. « Chad: AIDS Funding flows again », IRIN, 16 août 2007. Voir aussi « CHAD: Weapons instead of ARVs », IRIN, 30 juin 2008.

²⁴ Loi n° 2 du 11 janvier 2006.

²⁵ Voir Rapport Asie de Crisis Group N°153, *China's Thirst for Oil*, 9 juin 2008.

²⁶ « Chad : Déby supreme for now », *Africa Confidential*, vol. 47, no. 19, 22 septembre 2006.

²⁷ « Déclaration de la Banque mondiale au sujet de l'oléoduc Tchad-Cameroun », communiqué de presse no. 2009/073/AFR, 9 Septembre 2008.

A la fin de la première moitié de 2008, le Tchad aurait reçu au cours des 12 mois précédents, selon les chiffres publiés par Esso Exploration et Production Tchad, un total de 1,244 millions de dollars dont 410 millions en royalties, 811 millions en impôts sur les bénéfices, et le reste en taxes et redevances diverses. Le total cumulé des revenus pétroliers du Tchad depuis le début du projet par la première moitié de 2008 est de 3,253 millions de dollars.²⁸ La production courante de pétrole brut est environ 131.000 barils par jour.²⁹

C. MILITARISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA POPULATION

La réforme de l'armée est indispensable à la refondation de la nation. Sa présence pesante, souvent incontrôlée et menaçante, en a fait, aux yeux des populations, un corps étranger dont il est recommandé de se tenir à l'écart et dont on n'attend aucun service ni aucune protection.³⁰ Sa désorganisation et son délabrement s'accompagnent d'un mouvement de militarisation de la société, notamment dans le Nord et l'Est, qui pourrait à terme accroître les risques d'éclatement violent du pays. Malgré quelques tentatives de réformes, au lendemain de son accession aux affaires et après les états généraux de l'armée organisés en avril 2005, le nouveau pouvoir ne semble pas en mesure de régler un problème qui s'aggrave avec le temps.

Lors de sa prise de pouvoir en 1990, Idriss Déby était considéré, en particulier dans les cercles militaires français, comme un chef de guerre adroit et courageux, mais largement dépourvu d'expérience et de fibre politiques. Il semble qu'après dix-sept années au pouvoir, ses capacités politiques se soient développées, faisant du président Déby un politicien adroit et un chef de guerre inspiré au combat, même s'il reste un commandant en chef largement incapable de mettre sur pied une armée nationale. A son arrivée au pouvoir, l'armée, qui avait éclaté à l'occasion des événements de 1979 et s'était divisée selon des lignes régionales et confessionnelles jusqu'en 1982, ne ressemblait plus à une institution nationale.

Malgré une vaste opération de recensement, de démobilisation et de formation lancée en 1993 avec un fort soutien financier et technique de la France, qui aurait abouti au renvoi dans leurs foyers d'environ 13.000 hommes, majoritairement des « sudistes » pressés de

rentrer chez eux, il est impossible de connaître avec précision les effectifs de l'armée tchadienne. Les estimations vont du simple au double (de 30.000 à 60.000 hommes) avec une préférence des experts militaires pour le second chiffre, ce qui classerait l'armée tchadienne parmi les plus importantes d'Afrique, comparable à celle du Nigeria (76.000) ou de l'Afrique du Sud (63.000).³¹

Le flou règne sur la répartition des hommes entre l'ANT (Armée nationale tchadienne), la GNNT (Garde nationale et nomade tchadienne), la GP (Garde présidentielle) et la gendarmerie, ainsi que sur le nombre exact des officiers supérieurs. Les états généraux de l'armée organisés en 2005 n'ont pas réussi à clarifier ces données et n'ont pu que constater un état de désorganisation et de confusion généralisé. Cependant, les forces armées tchadiennes disposent, grâce à l'argent du pétrole, d'un arsenal de combat impressionnant.³² Les effectifs de la police et de la gendarmerie sont estimés à 10.000 hommes (5.000 chacune), même si celles-ci sont incapables de remplir leur tâche.³³ Suite aux exactions dans les camps de réfugiés et dans les sites de déplacés depuis 2005 et avant l'arrivée de la MINURCAT, dont le mandat est de former les agents des sites/camps, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) avait dû prendre l'initiative de financer des gendarmes pour rétablir un minimum de sécurité.

L'armée tchadienne semble être une troupe incontrôlée, omniprésente dans les villes et les quartiers, notamment à N'Djamena, et dont on ne distingue plus clairement ni les grades ni les corps. Elle semble se construire par empilements successifs de rebelles ralliés au gré des stratégies changeantes de leurs chefs, sans aucune planification de l'état-major, ni intégration véritable du commandement et des hommes. L'attribution des grades s'y fait dans l'opacité la plus complète et en dehors de l'application de tout critère objectif. Sa réputation d'armée courageuse et efficace, après ses engagements victorieux contre l'armée libyenne au début des années 1980, s'est gravement dégradée à la suite de ses échecs au combat au Congo

²⁸ Esso Exploration and Production Chad Inc., www.esso.com/Chad-English/PA/Files/24_ch13.pdf

²⁹ Ibid, www.esso.com/Chad-English/PA/Files/24_ch02.pdf

³⁰ Entretiens de Crisis Group, Abéché et Goz Beida, mars 2007.

³¹ L'International Institute for Strategic Studies (IISS) donne le chiffre officiel de 30.000 hommes, voir « The Military Balance », IISS, 5 février 2008.

³² « Sarkozy-Déby, qui tient qui ? », *La Lettre du continent*, 8 novembre 2007.

³³ « Report of the Secretary-General on Chad and the Central African Republic pursuant to paragraphs 9 (d) and 13 of Security Council resolution 1706 (2006) », 22 décembre 2006.

et ses exactions contre les populations civiles en Centrafrique³⁴ et au Tchad.

En outre, la multiplication des groupes armés, tchadiens ou étrangers, ralliés ou rebelles, donne au pays une impression de militarisation généralisée. S'armer devient un réflexe courant pour les civils, y compris dans la capitale, où les armes circulent quasi librement. Au Nord, dans les régions du Bet et du Wadi Fira, « tout le monde est militaire » et peut répondre instantanément à des mots d'ordre de mobilisation émanant de chefs ou d'officiers n'appartenant pas toujours à la chaîne de commandement officielle.³⁵ Les nouveaux gouverneurs de région sont, de facto, chacun à la tête d'une petite armée qu'ils utilisent pour leur propre protection, mais aussi comme attribut de leur fonction et instrument de coercition.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont pris une vraie dimension militaire, à la fois parce que leurs protagonistes utilisent désormais des armes de guerre, mais aussi parce que le règlement de ces conflits relève aujourd'hui essentiellement des chefs de l'armée. L'immixtion de ces derniers dans ces types de litiges exacerbe les particularismes ethniques et accentue en particulier la cassure Nord-Sud. Les combats du début de l'année 2007 dans la région de Goz Beida, qui ont opposé les populations arabes tchadiennes, supposées soutenir les incursions soudanaises, aux milices composées de Dadjo, dont le pouvoir a fortement encouragé l'armement, ont abouti au départ de plusieurs milliers d'arabes tchadiens pour le Soudan. Ils ont également enclenché une logique d'autodéfense et de représailles dont les conséquences sont potentiellement très destructrices.³⁶

D. FRACTURES NATIONALES ET RELIGIEUSES

L'analyse de la crise met en lumière la permanence d'une opposition d'intérêts et de visions entre ceux, essentiellement au Nord et à l'Est, qui aspirent à développer une culture et une société centrées sur l'islam et ceux, majoritairement à l'Ouest du Chari, qui souhaitent un modèle chrétien-occidental qu'ils jugent

seul capable de les insérer dans le monde globalisé. Même si ces « visions » ne sont que celles d'une petite élite, elles sont souvent à l'œuvre dans les décisions des dirigeants politiques, des leaders de la rébellion ou des responsables religieux. Les divergences Nord/Sud demeurent vivaces et constituent un frein à la stabilisation et à la démocratisation du pays.³⁷

L'Etat tchadien était en 1960 un « Etat sans Nation » qui ne pouvait se construire que sur la base d'une acceptation des nouvelles institutions et de l'existence d'un certain consensus forgé par des populations d'une extrême diversité. Cette diversité est particulièrement marquée par la religion, comme dans d'autres pays de cette partie de la frange sahélienne (Nigeria, Cameroun, Soudan). Celle-ci dessine une ligne de partage, certes perméable et mouvante, mais parfaitement tangible, entre deux zones où l'implantation et l'affirmation progressive des religions musulmane et chrétienne ont creusé des différences culturelles et sociales profondes. La politique tribale et répressive des régimes qui se sont succédés à N'Djamena et les guerres qui ont marqué l'existence du jeune Etat tchadien ont malheureusement contribué à transformer ce qui n'était alors que des différences, d'abord en une profonde incompréhension, puis en un véritable obstacle à la cohésion nationale.

La dictature d'Hissène Habré a considérablement accentué la cassure entre le Nord et le Sud.³⁸ Cette répression a également contribué à rallumer d'anciens antagonismes et même à en créer de nouveaux. La militarisation de l'administration territoriale et la promotion généralisée des combattants et des personnes originaires du Nord à des postes de responsabilité dans l'appareil d'Etat, l'armée et les entreprises publiques, ont encore renforcé, particulièrement au Sud, la perception d'un pouvoir nordiste jouant la carte de la tri-

³⁴ « République centrafricaine : L'armée tchadienne attaque et incendie des villages frontaliers », Human Rights Watch, 19 mars 2008, voir <http://hrw.org/french/docs/2008/03/19/carepu18324.htm>.

³⁵ Entretien de Crisis Group, un fonctionnaire de l'Etat, N'Djamena, août 2007.

³⁶ Paul-Simon Handy, « Chad : wading through a domestic political crisis in a turbulent region », "Situation Report", Institute for Security Studies, 5 décembre 2007.

³⁷ Voir Robert Buijtenhuijs, « Chad in the age of the warlords », op. cit., pp. 23-24.

³⁸ Les opérations punitives ont été menées contre la population dans le Sud en septembre 1984. Idriss Déby était le chef d'état-major de l'armée et le conseiller spécial pour la sécurité du président Habré quand ces événements se sont déroulés. Communément appelées « Septembre noir » dans le milieu « sudiste » au Tchad, ces opérations ont été vécues comme un traumatisme par les populations et contribué à installer durablement au Sud le sentiment que l'armée est avant tout un instrument de répression dont il faut soigneusement éviter le voisinage. Interrogé à plusieurs reprises sur son rôle au cours de ces événements, Idriss Déby a toujours nié toute responsabilité, expliquant qu'il ne faisait que son devoir en tant que soldat pour mettre fin à la guerre civile et qu'en tant que tel, il n'était pas au courant des massacres perpétrés par la DDS, appareil de répression indépendant de l'armée qui relevait directement du président Hissène Habré.

bu et de la religion et cherchant à s'imposer dans les esprits comme le défenseur des musulmans contre les Sara chrétiens.

L'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby a été vécue dans les régions du Sud, non comme une rupture, mais bien comme une continuité avec le régime précédent. Les phases répressives initiales du nouveau régime (1990-1992), la domination de la vie politique et électorale par le MPS, le recyclage des personnels des services de l'ancien Département de la documentation et de la sécurité dans la nouvelle Agence nationale de sécurité, l'utilisation des hommes politiques sudistes, y compris du Premier ministre, comme simples faire-valoir au sein des nombreux gouvernements qui se sont succédés depuis 1990, la réduction du rôle et du nombre des cadres sudistes dans les ministères et les entreprises publiques³⁹ ont été autant de signes venant confirmer que le pouvoir ne souhaitait pas voir les sudistes jouer un rôle significatif au sein des nouvelles institutions.

L'arrivée du nouveau pouvoir en 1990 a également coïncidé avec une tendance à la radicalisation de l'islam tchadien. Le séjour prolongé au Soudan de certains dirigeants du MPS, la fréquentation d'un islam imprégné d'idéologie tourabiste et les liens politiques tissés avec le pouvoir de Khartoum, semblent avoir libéré, dans un premier temps, les initiatives des responsables islamiques qui ont installé un imam « soudanais » à la grande mosquée de N'Djamena. Ceux-ci ont encouragé une politique de conquête de la terre consistant en des achats systématiques de terrains destinés à l'implantation de très nombreuses mosquées sur l'ensemble du territoire, y compris au Sud du pays. Ils ont aussi tenté d'imposer des règles de vie sociale plus strictes aux musulmans, en particulier aux femmes qui sont invitées à porter le voile. Cette politique volontariste et ouvertement prosélyte va heurter les dignitaires de l'islam confrérique tchadien traditionnellement plus libéral et tolérant.⁴⁰

³⁹ Les cadres sudistes s'attribuent eux-mêmes, par autodérision, l'appellation de « Laoukoura » qui désigne « un Sudiste qui exécute le travail d'un responsable nordiste intellectuellement incapable », voir Lyadish Ahmed, « Cachez ces Sudistes... », article publié par le site ialtchad.com.

⁴⁰ La proportion des musulmans tchadiens est estimée à un peu plus de la moitié de la population totale (54 pour cent). L'islam pratiqué au Tchad, surtout dans les campagnes, est imprégné des doctrines de la Tidjaniya, confrérie musulmane très répandue en Afrique noire (Sénégal, Ghana, Niger, Nigeria, Malie, Mauritanie), etc. La Tidjaniya a été créée en 1871 par Cheikh Abou el Abass Tijani. Mêlant l'étude du Coran à des pratiques de divination par les marabouts, port des amulettes sensées protéger contre les mauvais esprits, etc., la Tidjaniya se veut avant tout l'adaptation de l'islam

Cette politique prosélyte consiste à accroître l'influence de l'islam en ciblant des leaders d'opinion,⁴¹ et en multipliant les initiatives à caractère caritatif en direction des populations elles-mêmes.⁴² L'exode massif vers N'Djamena, dont la population a sextuplé en 30 ans, de communautés récemment islamisées⁴³ a également fortement modifié les rapports entre les communautés. Depuis son accession au pouvoir, Idriss Déby a fermé les yeux sur cette islamisation progressive de la société. Il a adopté une attitude laxiste face aux dérives des imams wahhabites au Sud du pays, tout en évitant de s'en prendre ouvertement au clergé chrétien. Il n'hésite ainsi pas à consulter parfois l'archevêque de N'Djamena ou même à prendre part à quelques messes en la cathédrale de N'Djamena. Cette attitude n'est pas dénuée de calculs politiques ou de manœuvres électoralistes, mais elle permet d'éviter une rupture totale entre le pouvoir et la hiérarchie catholique.

Les relations entre Déby et les musulmans n'ont pas toujours été sans frictions. Les responsables de la Mosquée Fayçal de N'Djamena, la plus grande du pays, ont quelques fois reproché ouvertement à Déby de manœuvrer pour imposer des imams à ses ordres à la tête de cette mosquée. Plus globalement, le président donne l'impression de laisser libre cours à l'expansion de l'islam, tout en prenant des mesures pour la freiner si elle pouvait nuire à son pouvoir.⁴⁴ Il réaf-

aux traditions africaines. C'est justement ces pratiques de divination que lui reprochent les Wahhabites, les jugeant impies. Globalement, dans les campagnes les musulmans apprécient peu ces remarques et continuent de porter ostensiblement leurs amulettes et à se référer au marabout du village en cas de maladie, deuil, etc. Sur les relations entre adeptes de la Tidjaniya et Wahhabites au Tchad, Henri Coudray, « Chrétiens et musulmans au Tchad » in *Islamochristiana* (Rome, 1996).

⁴¹ C'est le cas de certains chefs de canton et chefs de village du Sud qui se voient proposer un séjour à la Mecque et un soutien financier à leur retour.

⁴² Campagnes de vaccination, installation de dispensaires, soutien aux plus démunis, aide aux sinistrés, etc.

⁴³ Hadjarai et Dadjo du Guera, Tama du Ouaddaï, Zaghawa du Biltine et Gorane du BET.

⁴⁴ Si elle fait partie des stratégies de conservation du pouvoir, cette politique laxiste vis-à-vis de l'expansion de l'islam n'est pas sans danger. Les derniers événements de Kouno en juillet 2008 illustrent les risques de cette politique. Le 5 juillet, un imam fondamentaliste à la tête de 400 personnes armées de fusils, de gourdins et de couteaux, a déclaré la guerre sainte contre les chrétiens à Kouno (extrême sud du Tchad). Sa croisade qui n'a duré que quelques heures, lui a permis néanmoins de brûler des églises chrétiennes et des habitations. L'intervention de l'armée tchadienne a été l'occasion d'un massacre, 80 partisans de l'imam ayant été abattus, tandis que lui-même a été arrêté et transféré à N'Djamena.

firme de temps en temps publiquement son attachement à la laïcité de l'Etat en dénonçant le radicalisme islamique présenté comme l'autre expression de la politique soudanaise de déstabilisation du Tchad et de la sous-région.

III. LES ACTEURS DE LA CRISE

La crise interne qui secoue actuellement le Tchad oppose principalement trois types d'acteurs. D'abord, un clan présidentiel décidé à conserver son pouvoir par tous les moyens; ensuite, une opposition civile qui réclame plus d'espace politique pour s'exprimer; enfin, les rebelles armés, qui estiment que le seul moyen d'obtenir une alternance politique est la lutte armée. La frontière entre ces trois camps n'est pas étanche, les mêmes acteurs pouvant passer d'un statut à l'autre et changer radicalement de discours en fonction des stratégies personnelles ou des circonstances.

L'attaque rebelle sur N'Djamena du mois de février 2008 est incontestablement une donnée majeure dans l'évolution actuelle de la crise tchadienne. Pour la première fois, un groupe rebelle étranger, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), a pris part à des combats au sein même de la capitale tchadienne. L'attaque de février 2008 a montré aussi que, bien que surarmé, le régime tchadien n'en est pas moins vulnérable.

A. L'OPPOSITION POLITIQUE⁴⁵

En réponse à la décision de Déby d'amender la Constitution pour conserver son pouvoir, l'opposition politique a choisi en 2002 de se constituer en une Coordination pour la défense de la constitution (CPDC), prônant le boycottage de toutes les consultations électorales organisées par le régime. Cette situation a débouché sur une impasse politique interne. Faute d'obtenir un dialogue inclusif regroupant les trois acteurs du conflit (le camp présidentiel refusant cette possibilité), le CPDC a consenti à négocier seul avec le gouvernement – négociations qui ont débouché sur la plateforme politique du 13 août 2007.

1. Entre répression et cooptation

Interdits ou en exil tout au long du règne sanglant d'Hissène Habré, les partis d'opposition tchadiens ont fait leur réapparition en 1990 à la chute de ce dernier. « Je ne vous apporte ni or ni argent, mais la liberté »,⁴⁶ tels ont été les mots importants du premier discours de Déby après son entrée victorieuse à N'Djamena. Cela a donné le coup d'envoi à une ouverture de

⁴⁵ Pour une présentation détaillée des principaux partis et acteurs de l'opposition voir Annexe C.

⁴⁶ Extrait du premier discours du Colonel Déby, prononcé le 3 décembre 1990, après son entrée victorieuse à N'Djamena.

l'espace politique. Après l'adoption des premiers textes autorisant les partis politiques,⁴⁷ une dizaine d'entre eux ont vu le jour, donnant l'impression d'un renouveau démocratique. Malheureusement, le désenchantement n'a pas tardé à s'installer.

Jusqu'à la Conférence nationale souveraine, Déby a laissé à la presse d'opposition et aux partis politiques une notable liberté d'expression. Cependant, la dégradation du climat sécuritaire au début des années 1990 a très vite réduit la marge de manœuvre des leaders des partis d'opposition qui pouvaient craindre, à juste titre, pour leur sécurité. En plus de cet environnement menaçant, l'enracinement des partis politiques sur une base ethnique ou confessionnelle a contribué à les décrédibiliser. Très peu de partis⁴⁸ sont capables de mobiliser en dehors de leur fief ethnique et/ou territorial.⁴⁹ L'opposition ne peut donc constituer un contre-poids électoral face au pouvoir que si elle crée une alliance destinée à éviter la fragmentation de son électorat. Mais le nouveau régime a très vite compris l'intérêt qu'il avait à diviser l'opposition en finançant la création de nombreux petits partis politiques se réclamant officiellement de l'opposition, mais en réalité téléguidés par le pouvoir.⁵⁰

⁴⁷ L'ordonnance n°015/PR/91 du 4 octobre 1991 a fixé les conditions de création, de fonctionnement et de dissolution des partis politiques au Tchad. Les premiers partis politiques qui ont vu le jour à partir de cette date sont : la Fédération action pour la République (FAR) de Yorongar, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP) de Lol Mahamat Choua, l'Union pour la démocratie et le renouveau (UNDR) de Kamougué, l'Union nationale (UN) d'Abdoulaye Lamana, l'Union pour la démocratie et le renouveau (UDR) de Jean Bawoyeu Alingué, l'Union pour la République et la démocratie (URD) de Saleh Kebzabo, etc.

⁴⁸ A l'exception du MPS qui bénéficie des moyens de l'Etat et peut, de ce fait, se prévaloir d'une représentativité nationale, tous les autres partis politiques tchadiens ont une base plus réduite. Si quelques partis politiques comme le FAR, le RDP, l'UNDR, etc., sont assez connus sur l'ensemble du territoire en raison de la popularité de leurs leaders, il n'est pas sûr que leur électorat dépasse le cadre de la région d'origine, voire l'ethnie de leurs fondateurs. Sur la représentativité des partis politiques tchadiens, lire les travaux de Robert Buijtenhuijs, notamment *Transitions et élections au Tchad 1993-1997. Restauration autoritaire et recomposition politique* (Paris, 1998).

⁴⁹ Paul-Simon Handy, op. cit.

⁵⁰ Comme l'a fait remarquer Robert Buijtenhuijs, *La Conférence nationale souveraine du Tchad. Un essai d'histoire immédiate* (Paris, 1995), si la plupart des partis politiques présents à la CNS se réclamaient publiquement de l'opposition, il ressort que lors des votes à bulletins secrets, l'opposition ne disposait que d'une très faible majorité, deux à trois voix. Ce qui indique que beaucoup de partis politiques sou-

Les différentes consultations électorales qui ont suivi la CNS n'ont pas permis de mesurer le poids réel des partis de l'opposition face au MPS. La fraude qui les a caractérisées était manifeste et la disproportion des moyens lors des campagnes rendait la lutte trop inégale.⁵¹ Face à cette situation, le découragement a gagné les rangs des cadres et des militants de l'opposition. L'élection présidentielle de 2001 a été l'occasion de la dernière véritable mobilisation de l'opposition. Depuis cette date, les principaux partis politiques font du boycottage systématique leur unique moyen de contestation. De leur point de vue, en l'absence d'une révision des listes électorales et en raison de l'inféodation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI)⁵² au pouvoir, leur participation ne servirait qu'à légitimer des consultations dont le caractère juste et équitable est contestable.

Dix-huit ans après l'instauration du multipartisme au Tchad, l'image des partis de l'opposition n'est pas celle de structures aptes à apporter le changement. Affaiblis par les efforts de cooptation du régime, dépourvus de moyens pour s'exprimer⁵³ et confrontés à la lassitude de leurs militants, les principaux cadres de l'opposition ont souvent accepté d'entrer dans le gouvernement. La plupart des leaders de l'opposition, ayant signé l'accord du 13 août 2007, ont déjà fait alliance ou collaboré avec le MPS.⁵⁴ Cette participation aux équipes

tenaient en réalité le pouvoir. De même, la rapidité avec laquelle Fidèle Moungar, le Premier ministre de la transition, a été renversé montre combien les alliés du MPS étaient nombreux au sein du parlement de transition.

⁵¹ Dans son ouvrage, *Transition et élections au Tchad*, op. Cit., Buijtenhuijs décrit ainsi comment les meetings du MPS lors de la première campagne électorale de 1996 tournaient à une démonstration de force face à des opposants démunis de moyens. Malgré cette situation, il semble que la victoire finale d'Idriss Déby, loin d'être incontestable, est le résultat de pressions diverses exercées par le pouvoir et l'ambassade de France pour faire de lui le vainqueur de l'élection.

⁵² Révision des listes électorales et réforme de la CENI que l'accord du 13 août 2007 est sensée mettre en œuvre.

⁵³ Depuis 1998, plusieurs procès ont été intentés par le pouvoir contre les journaux de l'opposition. Des journalistes de *N'Djamena Hebdo*, le *Temps* et *L'Observateur* ont ainsi été condamnés à des amendes exorbitantes et/ou à des peines de prison. On peut citer les cas de Ngaronde Djarma, Koumbo Singa Gali, Evariste Ngaralbaye, Tchanguiz Vatankanh. Selon Reporters Sans Frontières (RSF), ces journalistes ont été poursuivis par l'Etat tchadien ces trois dernières années. Voir Rapport 2007 (pages Tchad) de RSF, dont la version électronique est disponible sur www.rsf.org.

⁵⁴ Une exception notable est Yorongar Ngarledji. C'est le cas de Lol Mahamat Choua, Saleh Kebzabo, Ibni Oumar Mahamat Saleh, Kamougué Wadal Abdelkader, Salibou Garba (liste non exhaustive), dont les partis ont fait alliance avec le MPS au cours de la période récente. Quant à Jean Bawoyeu

gouvernementales a permis aux leaders de l'opposition de bénéficier des ressources de l'Etat et a ouvert les postes de l'administration à leurs membres, leur donnant l'occasion d'entretenir leurs propres réseaux de clientélisme, même si elle a contribué à les décrédibiliser aux yeux de la population. Ceux qui restent en opposition à l'Assemblée nationale sont minoritaires, et voient tous leurs recours en annulation des résultats des élections systématiquement rejetés. Dans ces conditions, en dehors de la lutte armée, la seule alternative qui reste est celle du boycott des élections, qui aggrave la crise.

2. La plateforme politique du 13 août 2007

Fortement encouragé par les Européens, qui disposent d'un budget d'appui aux élections de 3 milliards de CFA qu'ils ne peuvent pas engager sans une révision du processus électoral, et par la France, qui souhaite renforcer le pouvoir du président Déby en « ralliant » l'opposition non armée et en donnant à son régime une image plus démocratique, « l'accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad » apparaît en fait comme modeste et ambigu.⁵⁵

Les discussions entre les représentants des partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition démocratique, étalées sur près de cinq mois (avril à août 2007), se sont concentrées sur le système électoral tchadien.⁵⁶ Les séances se sont finalement concen-

Alingué, il a été le premier Premier ministre d'Idriss Déby après sa prise du pouvoir.

⁵⁵ « Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad », République du Tchad, N°Djamena, 13 août 2007. Toutefois, cet accord signé par une partie seulement des représentants de la Coordination des partis politiques pour la défense de la constitution (CPDC), comprend des éléments ambigus, quelquefois même dangereux, qui en limitent la portée. Signé par Mahamat Hissène (MPS) et Abderaman Djasnabaille (ATD) pour la majorité et par Jean Alingué (UDR) et Salibou Garba (AND) pour l'opposition, l'accord a l'appui de Saleh Kebzabo (UNDR) et d'Abdelkader Kamougué (URD) qui ont fait partie du groupe de négociation. Mais, il a été immédiatement rejeté par Ngarledji Yorongar (FAR/PF), qui avait pourtant fait partie pendant quelques temps du comité de rédaction et par Valentin Neatobeye (PAP/JS). Ils ne voient dans cet accord qu'une simple manœuvre politicienne permettant l'entrée au gouvernement de certains leaders de l'opposition « dont la traversée du désert a été dure et longue ». Yorongar Ngarledji, *Le Progrès*, 15 août 2007.

⁵⁶ L'UE avait fait, en automne 2006, une analyse exploratoire du système électoral tchadien. Pierre Weiss, « Atelier de formation pilote à l'intention des responsables des partis politiques », 15 mai 2007, N°Djamena.

trées sur quatre sujets:⁵⁷ la composition de la CENI, le recensement électoral, le cadre juridique relatif aux élections et notamment le code électoral, et l'environnement politique et sécuritaire général, avec un accent mis sur le rôle de l'administration territoriale civile et militaire ainsi que sur le devenir de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême.

L'accord final, adopté et présenté au chef de l'Etat le 13 août, améliore indéniablement les conditions de l'organisation des élections au Tchad. Ainsi:

- La CENI est redéfinie comme un organe politique indépendant de 31 membres, strictement paritaire entre l'opposition et la majorité, avec à sa tête un président désigné par consensus. La responsabilité de la CENI s'étend à l'organisation et à la supervision de toutes les élections et de toutes les opérations, y compris le recensement électoral, la distribution des cartes d'électeurs et la promulgation des résultats. L'administration, notamment territoriale, et le ministère de l'Intérieur se voient donc écartés de l'ensemble du processus au profit d'un organe indépendant, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays africains.
- Le recensement électoral, qui devrait se faire selon les normes les plus modernes (biométrie), sera précédé par un recensement général de la population.
- Le code électoral subira des amendements importants, notamment sur les points les plus contestés pendant les dernières consultations électorales (vote des Forces de défense et de sécurité, vote des Tchadiens de l'étranger, vote des nomades). Le scrutin proportionnel de liste est adopté pour les élections législatives et locales ainsi que le principe du bulletin unique.
- Enfin, certaines mesures comme la « démilitarisation de l'administration territoriale » devraient garantir une plus grande neutralité de l'Etat au cours du processus (article IV).

Cependant, trois dispositions de l'accord du 13 août font l'objet de sérieuses réserves juridiques et de fortes critiques politiques. D'abord, la révision proposée du statut des membres de la Cour suprême qui vise « à assurer un renouvellement périodique à l'instar des membres du Conseil constitutionnel et à faire en

⁵⁷ Il faut indiquer cependant qu'au départ les discussions étaient plus larges et dépassaient le simple cadre électoral. Les partis de l'opposition voulaient y inclure l'organisation d'une table-ronde nationale, un gouvernement d'union nationale, bref tous leurs griefs à l'endroit du pouvoir. Cependant, le MPS (soutenu en cela par l'UE et la France) a réussi à les restreindre à la seule question du processus électoral.

sorte qu'ils ne soient plus inamovibles » est doublement ambiguë. En effet, l'article 160, alinéa 4 de la Constitution prévoit une inamovibilité des membres du Conseil constitutionnel « pendant la durée de leur mandat ». Cette disposition, qui devrait rendre très difficile toute modification de la composition du Conseil avant l'échéance de la fin 2009, ne modifie en rien le mode de désignation de leurs membres, qui restera entièrement entre les mains du Président de la République et du président de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire sous le seul contrôle de la majorité. En outre, cette réforme ne pourra se faire sans une révision constitutionnelle, dont personne à l'Assemblée nationale ou à la présidence ne veut entendre parler.

Par ailleurs, la décision prise par les signataires de reporter les élections législatives au dernier trimestre de 2009 (date intenable maintenant⁵⁸) a eu pour première conséquence d'empêcher la tenue des élections locales, notamment municipales, qu'il semblait possible d'organiser dans des conditions acceptables (elles concerneraient uniquement 240 communes) et qui étaient, semble-t-il, très attendues par les populations dans de nombreuses régions du pays. Pire encore, le renvoi des municipales à 2010 repousse de facto de trois années supplémentaires l'application concrète de la décentralisation, pour la plus grande satisfaction de ceux qui continuaient de s'y opposer et avec le risque majeur de liquider définitivement une réforme pourtant essentielle à la démocratisation de l'Etat.

Enfin, la disposition prorogeant le mandat de l'Assemblée nationale jusqu'au dernier trimestre de 2009,⁵⁹ qui intervient après une première prolongation d'un an, constitue une grave entorse à la Constitution. Le manque de moyens financiers et de temps pour organiser le recensement démographique, dont l'accord a prévu qu'il devait être préalable à l'établissement du fichier électoral, obligera la CENI à repousser les élections législatives jusqu'à 2010 et, sans nul doute,

⁵⁸ Selon quelques responsables tchadiens, le gouvernement tchadien souhaite bien organiser les élections législatives fin 2009, à une date qui « reste encore à fixer ». Même si la situation sécuritaire à l'Est du pays demeure fragile et même si toutes les réformes prévues par l'accord ne sont pas réalisées, le gouvernement tchadien semble vouloir organiser ces élections pour donner des gages de sa bonne volonté à la communauté internationale. Entretien de Crisis Group, N'Djamena, septembre 2008.

⁵⁹ L'échéance exacte de la fin du mandat de l'actuelle Assemblée nationale n'a pas (encore) été formellement fixée. L'accord du 13 août stipule simplement que « compte tenu des avis techniques qui situent le délai nécessaire au dernier trimestre de l'an 2009, il est convenu, pour accompagner l'exécution de l'accord, de proroger, pour cause de force majeure, la législature en cours, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale élue ».

à les regrouper avec les présidentielles, ce qui ne peut déplaire à l'entourage du président Déby.

La création d'un « Comité de suivi et d'appui » chargé de veiller à l'application stricte de l'accord et du calendrier, au sein duquel figureront des représentants de la communauté internationale, est un élément nouveau. Le comité a été perçu au départ comme plutôt encourageant, même si les délégués des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Unité africaine et de l'Organisation internationale de la francophonie ne joueront qu'un rôle de facilitateurs et de secrétariat. Cependant, le gouvernement a mis en place un comité interministériel chargé de suivre l'application de l'accord du 13 août et qui a pris la responsabilité de rédiger la plupart des textes du comité de suivi. Les membres de l'opposition le perçoivent comme un moyen de contourner le véritable comité de suivi et de lui imposer des textes.⁶⁰

Cet accord entre leaders politiques⁶¹ a été conclu en dehors de toute consultation avec les représentants de la société civile et notamment des principales forces syndicales du pays, engagées depuis plusieurs mois dans un vaste combat contre le gouvernement. Certains parmi l'opposition et dans le monde syndical dénoncent un accord qui ne répond en rien aux exigences de l'heure et appellent de leurs vœux un accord global issu d'un dialogue inclusif.⁶² La rébellion armée a rejeté catégoriquement tout ralliement, considérant que cet accord faisait partie d'un vaste plan visant à l'isoler et à la marginaliser.⁶³ De fait, depuis leur entrée dans le gouvernement « d'ouverture » en avril 2008, les membres de l'opposition ont tempéré leur appel au dialogue inclusif. L'opposition politique tend à ignorer la rébellion lorsque celle-ci paraît en retrait, comme c'est le cas actuellement. A l'inverse, elle fait d'elle un interlocuteur incontournable lorsqu'elle semble menaçante. La dimension stratégique de ce calcul est compréhensible: l'opposition ne veut pas se retrouver marginalisée en cas de dialogue global. Pour cela, elle préfère se montrer réaliste en négociant avec le régime, espérant inclure dans l'agenda des négociations ses propres revendications ainsi que celles de la rébellion.

A aucun moment les réformes institutionnelles profondes (justice, administration territoriale, gestion foncière,

⁶⁰ Entretiens de Crisis Group, membres du comité de suivi, N'Djamena, mars-avril 2008.

⁶¹ Djibrine Assali Hamdallah, (Union des syndicats du Tchad), *Le Progrès* du 15 août 2007.

⁶² Entretien de Crisis Group, N'Djamena, août 2007.

⁶³ « Communiqué de presse du RFC », 16 août 2007, www.tchadactuel.com/communiquedepresse.php?2007/08/16/22-communiquedepresse-du-rfc.

police, armée) dont le pays a besoin pour retrouver sa cohésion n'ont été abordées et traitées par les signataires de l'accord. Son article 4, portant sur la nécessité d'un environnement sécurisé pour la tenue des élections, reste vague et imprécis. Sans un vrai travail sur des mesures nécessaires pour améliorer la sécurité, des élections ne pourront pas se faire dans un environnement propice pour la résolution de la crise. A travers cet accord, le président Déby concède certes un certain rééquilibrage du processus électoral, mais obtient surtout des partis de l'opposition une légitimation de son élection et de son pouvoir.

B. LA REBELLION ARMÉE

Les principaux groupes rebelles tchadiens sont réunis au sein de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD) de Mahamat Nouri, le Rassemblement des forces pour le changement (RFC) de Timane Erdimi, et l'Union des forces pour le changement et la démocratie (UFGD) d'Adouma Hassaballah Jedareb.⁶⁴ Depuis l'indépendance le Tchad a connu de nombreux groupes rebelles qui contestaient le pouvoir central. Leurs leaders venaient la plupart du temps des rangs du gouvernement et se ralliaient souvent au nouveau au pouvoir après des négociations. Tous les chefs des groupes armés qui menacent le régime tchadien ont soit des liens familiaux avec Déby, ont été ses ministres ou ont travaillé étroitement avec son gouvernement. La rébellion est marquée par son caractère nordiste (depuis la disparition de groupes armés dans le sud du pays), et démontre des clivages ethniques (Gorane, Zaghawa, Toubou, Arabe) qui existent depuis la création du FROLINAT en 1966.⁶⁵ Ceci apparaît clairement dans la composition des groupes armés au Tchad.

1. Etat de la rébellion tchadienne

La fragmentation de la rébellion en tendances plus ou moins tribales et le décalage entre le changement qu'elle déclare vouloir apporter et le comportement de ses hommes sur le terrain sont surprenants. Ce comportement reproduit à l'identique les maux du régime qu'elle combat. Loin d'associer à ses opérations militaires un programme politique commun, la rébellion donne l'impression que la finalité de sa lutte, en dehors de faire tomber Déby, n'est pas clairement établie. La population ne comprend pas toujours pourquoi ces

seigneurs de guerre s'entretuent, se réconcilient puis recommencent.⁶⁶ De plus, le parcours des chefs de la rébellion renforce ce cycle infernal. Il n'y véritablement aucun homme neuf dans la rébellion. Tous ou presque ont été formés pendant la période du FROLINAT. Ce qui est important ce ne sont pas les groupes ou les alliances, mais les leaders, leurs affiliations et leur soutien.⁶⁷

Cette focalisation sur l'affrontement se remarque dans l'absence d'un programme politique ou même d'une aile politique véritable.⁶⁸ L'autorité est détenue uniquement par les commandants en chef. Très capables sur le plan militaire, ces derniers n'ont peut-être pas pour la plupart la fibre politique nécessaire pour mener à bien les réformes dont le pays a grand besoin. L'organisation et les lignes d'autorité sont sommaires, les décisions se prenant la plupart du temps de façon informelle sans que les politiques aient eu le temps de discuter du bien-fondé des options militaires choisies. Ceci explique le fait que la rébellion ne parvienne pas à transformer ses succès militaires en victoire politique à même de la rendre crédible aux yeux de la population et de la communauté internationale, notamment de la France.⁶⁹ Loin de donner une image attractive de leurs mouvements, les porte-paroles se font remarquer par des analyses irréalistes, voire fantaisistes.⁷⁰ La rhétorique de Déby contre ces « mercenaires » venus du Soudan⁷¹ semble fonctionner mieux

⁶⁴ Pour une présentation des mouvements rebelles et de leurs leaders voir Annexe D.

⁶⁵ Le Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) est un mouvement armé tchadien créé en juin 1966 à Nyala au Soudan pour lutter contre le pouvoir sudiste.

⁶⁶ A la question de savoir pourquoi ils ont applaudi les rebelles lors de leur entrée dans N'Djamena en février, quelques un des habitants interrogés ont répondu : « Nous avons applaudi les rebelles comme nous avons applaudi le GUNT en 1980, Habré le 7 juin 1990, Déby le 1er décembre 1990. Pour nous c'est un réflexe depuis 1979... Il faut applaudir le vainqueur provisoire en espérant qu'il va apporter le changement attendu. Mais chaque fois c'est la même chose », entretien de Crisis Group, N'Djamena, août 2008.

⁶⁷ Alex de Waal, « Making sense of Chad », *Monthly Review*, 4 février 2008.

⁶⁸ Gérard Prunier, « Chad: between Sudan's Blitzkrieg and Darfur's War », *openDemocracy*, 19 février 2007.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, N'Djamena, Paris, Bruxelles, mars/avril 2008.

⁷⁰ A titre d'exemple, il faut noter que lors de l'attaque de N'Djamena, alors que tous les médias internationaux présents sur le terrain annonçaient l'échec de l'offensive, le porte-parole de la rébellion, Abderamane Koulamallah continuait à affirmer la chute « dans quelques heures » de la capitale. Ce manque de cohérence verbal contribue à donner l'image de mouvements peu structurés. A noter que ce même porte-parole a été à deux reprises ministre du président Déby, notamment ministre des Travaux publics et des transports (1993) et ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports (1996).

⁷¹ « Idriss Déby Itno, président du Tchad », France 24, 6 mars 2008.

auprès de la communauté internationale, qui veut éviter de voir s'installer à N'Djamena un régime à la solde de Khartoum.⁷²

Les principales tendances de la rébellion (UFDD, UFDD-Fondamentale, UFCF et FUC⁷³) ont tenté de mettre en place des commandements unifiés qui n'ont duré que quelques mois, voire quelques semaines.⁷⁴ La stratégie de division de la rébellion mise en place par Déby ainsi que les pressions extérieures ne sont pas étrangères à ces échecs successifs.⁷⁵ Chaque tendance rebelle accuse les éléments de l'autre de recevoir des moyens financiers du pouvoir pour abandonner la lutte armée. La cooptation fonctionne suivant le même schéma qu'avec l'opposition politique.

Les querelles de leadership, la fragmentation ethnique et l'intervention soudanaise ne sauraient pour autant faire oublier que les revendications de la rébellion restent largement légitimes. Le mode de gestion du régime Déby, sa corruption, l'accaparement de l'Etat par son clan et son refus d'entamer réellement des réformes ont poussé la plupart des leaders de la rébellion à rejoindre la lutte armée. Le fait que ces hommes ont été eux-mêmes des proches collaborateurs d'Idriss Déby signifie qu'ils connaissent bien les tares de sa gestion et le fonctionnement de son régime. La déception qu'ils expriment tous à l'endroit du président tchadien est profonde et prouve, au-delà des griefs personnels, la propension d'Idriss Déby à gouverner

seul, sans tenir compte de l'avis de ses collaborateurs, cantonnés à un rôle de faire-valoir et subissant quotidiennement des humiliations.⁷⁶ On ne saurait donc exclure les griefs de la rébellion armée de toute réflexion sur la crise tchadienne. Bien au contraire, la réalité de l'existence de la rébellion armée et ses griefs réels doivent occuper une place importante dans tout cadre de règlement de la crise.

Le nombre des combattants de chacun de ces groupes n'est pas aisé à établir en raison des défections, alliances et contre-alliances fréquentes. De plus, les sites internet des groupes rebelles⁷⁷ ont une tendance à exagérer le nombre de leurs combattants ou à sous-estimer ceux des factions rivales. L'armée française présente au Tchad évalue globalement le nombre des rebelles tchadiens à « une quinzaine de milliers » (entre 10 et 15.000).⁷⁸ D'autres études estiment le nombre total à un maximum de 9.000.⁷⁹ La plupart des journaux ayant couvert l'attaque de février 2008, ont estimé à 3.000 le nombre de combattants rebelles étant entrés dans N'Djamena.

Les différents groupes rebelles n'ont pas tous les moyens d'entretenir de façon permanente une armée nombreuse et préfèrent recruter en fonction des opérations militaires. De plus, au Tchad, le statut de combattant est une donnée fluctuante, les individus pouvant grossir les rangs de la rébellion en fonction des succès militaires ou tout simplement abandonner la lutte pour cultiver leurs champs pendant la saison des pluies.

2. Les accords entre le gouvernement et les groupes armés

Ces derniers mois, les attaques, contre-attaques et combats sporadiques entre les forces gouvernementales

⁷²Entretiens de Crisis Group, ambassadeurs, N'Djamena, Paris, Bruxelles, mars/avril 2008. Voir aussi « La Force est au Tchad, mais où est l'ennemi ? », *Le Monde*, 24 mai 2008.

⁷³UFDD (Union des forces pour la démocratie et le développement), UFCF (Union des forces pour le changement et la démocratie) et FUC (Front uni pour le changement).

⁷⁴Depuis la résurgence de l'insurrection armée en 2003, au moins cinq coalitions ont été formées, mais elles ont toutes imposé au bout de quelques temps. Quelques exemples : la première coalition des insurgés zaghawa n'a pas tenu longtemps, en raison des querelles de leadership entre Timane Erdimi, Yaya Djilo (aujourd'hui rallié au pouvoir) et Abakar Tollimi. Les deux premiers étant Bideyats et le second Borogate. En avril 2006, la deuxième coalition rebelle entre le FUC et le RAFF est devenue de facto lettre morte après l'attaque solitaire du FUC sur N'Djamena, les insurgés zaghawa reprochant à Mahamat Nour de faire cavalier seul. Par la suite, l'accord entre le FUC et Déby a mis fin à son alliance avec les autres factions. La coalition mise en place après la défection du FUC et regroupant l'UFDD, l'UFDD-F, le RFC, l'UFCF, la CNT, etc., s'est fissurée après l'accord de Syrte, Al Djineidi l'ayant quittée pour se rallier à N'Djamena. L'accord de coopération signé à Hadjer Malfaine le 22 décembre 2007 s'est aussi défait après l'échec du mois de février 2008.

⁷⁵A noter dans ce contexte est le dernier ralliement du Chef d'état-major du RFC le 18 août 2008.

⁷⁶Entretiens téléphoniques de Crisis Group, septembre 2008. A titre d'exemple, il faut indiquer que les informations circulant à N'Djaména font état du fait qu'en 1997, le départ en rébellion de Youssouf Togoïmi (successivement ministre de la justice, de la défense et de l'intérieur de 1990 à 1997) a été provoqué par une scène d'humiliation que ce dernier aurait subi de la part de la garde présidentielle. Ayant été convoqué pour une entrevue avec Déby, Youssouf Togoïmi (alors ministre de l'intérieur) s'était vu refusé l'accès au palais par les soldats de la garde présidentielle alors qu'il avait préalablement décliné son identité et indiqué qu'il avait rendez-vous. Une altercation s'en est suivie et le ministre aurait été giflé par l'un des soldats en faction.

⁷⁷Notamment, www.tchadactuel.com, www.alwihdainfo.com, www.tchadvision.com, www.tchadespoir.com.

⁷⁸Entretien de Crisis Group, N'Djamena, août 2008.

⁷⁹Gérard Prunier, « Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia », Centre for International Peace Operations, Berlin: February, 2008, pp. 7-8.

les tchadiennes et les différentes factions rebelles n'ont pas empêché des contacts plus ou moins officiels avec le gouvernement. Ces contacts ont abouti à la signature d'un certain nombre d'accords, dont les plus importants sont ceux entre le FUC et le gouvernement en décembre 2006 et l'accord de Syrte du 27 octobre 2007. Basés sur le partage du pouvoir et le désarmement/réinsertion des forces rebelles au sein de l'ANT, ces accords restent peu précis sur les modalités de mise en œuvre de ces opérations. Cette ambiguïté laisse une grande possibilité aux belligérants de les interpréter à leur guise, les factions rebelles les considérant comme de simples étapes vers un règlement final et inclusif, tandis que le gouvernement les conçoit comme des accords finaux devant conduire au ralliement des groupes armés.

Le déficit de confiance entre les deux camps laisse planer un climat de suspicion quant aux intentions de l'autre. Dès lors les négociations, comme avec l'opposition politique, deviennent des marchés entre leaders. Le manque de résolution des problèmes réels fait que les combattants désertent leur chef et se rallient aux mouvements rebelles restants. En l'absence d'une tierce partie pourvue d'un pouvoir de contrainte, l'applicabilité de ces accords reste très relative. L'accord de décembre 2006 entre le FUC et le gouvernement ainsi que l'accord de Syrte d'octobre 2007, le démontrent à suffisance.

□ L'accord entre le FUC et le gouvernement
(décembre 2006)

L'accord entre le FUC et le gouvernement s'inscrit dans cette logique de rébellion/ralliement. Obtenue grâce à des financements provenant de Libye et du Soudan,⁸⁰ l'accord signé avec le FUC comprenait une amnistie générale pour les combattants du mouvement ainsi que l'octroi de postes dans le gouvernement pour ses

⁸⁰Après la signature de l'accord entre le FUC et le gouvernement tchadien, Mahamat Nour a été accusé sur le site www.alwihdainfo.com (proche des groupes armés tchadiens) d'avoir « trahi » pour empocher « les petrodinars que lui proposaient la Libye et le Soudan en échange de son ralliement ». Que la Libye ait voulu convaincre cet allié de Khartoum de rejoindre le pouvoir tchadien est une chose aisément compréhensible, Kadhafi ayant peu apprécié la tentative du Soudan de remplacer Déby par Nour en avril 2005. En revanche, l'implication du Soudan dans le ralliement de Nour semble curieuse. L'explication généralement avancée est que les Soudanais ont voulu faire d'une pierre deux coups : d'une part se débarrasser de Nour dont ils commençaient à douter des capacités politiques, et d'autre part donner des gages à Déby afin qu'il fasse pression sur le MJE et l'amène à se joindre aux négociations d'Abuja qui venaient de commencer.

leaders. Mahamat Nour a ainsi été nommé ministre de la Défense en mars 2007. L'accord prévoyait également l'intégration des forces du FUC au sein de l'ANT ou leur démobilisation dans les trois mois suivant la signature.⁸¹

Les sentiments anti-zaghawa de Mahamat Nour étant connus, la rupture entre Nour et Déby était une question de temps, en dépit des démentis fréquents des deux hommes.⁸² L'intégration des forces du FUC au sein de l'ANT n'a jamais véritablement été engagée.⁸³ L'arrivée à N'Djamena d'un millier d'hommes du FUC et le stationnement de 2.000 autres dans les régions de Goz Beida et du Ouaddaï, d'où sont originaires la plupart des combattants tama et dadjo du FUCD (composante du FUC), sans perspective d'intégration, ajouta à la confusion et augmenta la suspicion.⁸⁴ Des combats fréquents entre combattants zaghawa de l'ANT et éléments tama du FUC ont conduit à la désertion en masse de ces derniers en octobre 2007, apparemment pour rejoindre les rangs de l'UFDD.

Dans ces conditions, la rupture entre Déby et Nour n'allait pas tarder.⁸⁵ Ayant accusé insidieusement Déby d'avoir tenté de l'empoisonner, Nour sera limogé de son poste de ministre de la Défense le 30 novembre 2007. Sur le point d'être arrêté ou assassiné, il trouva refuge à l'ambassade libyenne à N'Djamena, qu'il put quitter à la faveur des événements de février 2008. De sources proches de la rébellion, Nour aurait

⁸¹Au moment de la signature de cet accord, les forces du FUC étaient estimées entre 3.000 et 4.000 par le ministre tchadien des Infrastructures, Adoum Younousmi, une personnalité très proche de Déby. Voir « Chad rivals back home after peace deal, but threats remain », Agence France Presse, 25 décembre 2006.

⁸²Dans une interview à RFI le 12 octobre 2007, Mahamat Nour a affirmé que ses relations avec Déby étaient bonnes, tout en précisant qu'il ne pouvait pas en dire autant de ses rapports avec « tous les hommes autour du président ». Voir www.rfi.fr/actufr/articles/094/article_57606.asp.

⁸³Tout le temps qu'a duré l'accord, les forces du FUC ont, par exemple, continué de revêtir leur uniforme vert foncé, qui ressemble curieusement à celui de l'armée soudanaise. Entretiens de Crisis Group, juillet 2007; « Early to war: Child Soldiers in the Chad Conflict », Human Rights Watch, juillet 2007.

⁸⁴Tandis que les officiers zaghawa de l'ANT reprochent aux forces du FUC d'opérer de façon indépendante sans respecter les ordres de l'Etat-major, les commandants du FUC soupçonnent Déby de les disperser un peu partout dans les pays afin de les affaiblir.

⁸⁵L'alliance entre Déby et Nour a aussi intensifié les divisions inter-zaghawa et plusieurs haut fonctionnaires et officiers de l'armée ont fait défection depuis. « Good year for President Déby, bad year for Chad », IRIN, 28 mai 2007.

rejoint les rangs de l'Alliance nationale.⁸⁶ Les autres groupes rebelles, incapables de renverser le pouvoir à N'Djamena, se sont contentés de mener quelques opérations limitées.⁸⁷ Apparemment, la stratégie de l'UFDD et du RFC reste de mener des attaques éclaires contre l'ANT pour récupérer des armes et des équipements et entretenir l'insécurité dans l'Est du pays et le long de la frontière soudanaise.

□ L'accord de Syrte d'octobre 2007

En mai 2007, les groupes armés résiduels, sous la pression soudanaise, ont engagé des pourparlers avec le gouvernement tchadien à Tripoli. Ces discussions ont été interrompues après que les rebelles aient exigé un dialogue inclusif, intégrant notamment l'opposition politique, alors que la Libye se proposait pour sa part de désarmer la rébellion en rachetant ses armes. Ni le président Déby, ni les leaders des groupes rebelles ne semblaient particulièrement engagés dans ces négociations, les deux parties considérant que la saison des pluies en cours interdisait de toute façon de mener des offensives significatives sur le terrain. La communauté internationale (qui s'apprêtait à déployer l'EUFOR et la MINURCAT à l'Est du Tchad et de la République centrafricaine) était favorable à une continuation des discussions de Tripoli.⁸⁸

Le 1^{er} octobre, une première étape a été franchie lorsque le CDRT, une faction dissidente du CDR (Concorde démocratique révolutionnaire), a accepté de signer un accord avec le gouvernement à N'Djamena. Le 3 octobre, les pourparlers de Tripoli ont repris et débouché sur la signature d'un nouvel accord incluant cette fois l'UFDD, l'UFDD-Fondamentale, le RFC et le CNT. L'accord de Syrte a été officiellement signé le 25 octobre 2007. L'interprétation de ce dernier accord par les signataires semble assez confuse. Alors que les leaders rebelles ont indiqué qu'il s'agissait d'un simple « accord de principe » qui n'impliquait pas néces-

sairement un arrêt automatique des combats,⁸⁹ Idriss Déby ne manquait pas de répéter que c'était le dernier accord qu'il accepterait de signer avec les rebelles.⁹⁰

Comme ces différentes déclarations pouvaient le laisser craindre, sitôt l'accord signé, les rebelles ont accusé Déby de ne pas faire le moindre effort pour le mettre en œuvre et ont menacé de rompre le cessez-le-feu, ce qu'ils ont effectivement fait en novembre 2007 après les combats de Farchana et de Biltine. En définitive, de tous les signataires de cet accord, seul Aldjineidi (CDR) a accepté de se rallier et de regagner N'Djamena où il siège actuellement au gouvernement. Les autres chefs rebelles l'accusent d'avoir reçu une forte récompense de Déby en échange de ce ralliement.⁹¹ L'accord de Syrte est mort-né.

En décembre 2007, l'UFDD, l'UFDD Fondamentale et le RFC ont annoncé une entente pour l'établissement d'un commandement militaire unifié dirigé par le colonel Fizzani⁹² (UFDD). Cependant, en dépit de longues discussions, ces trois tendances ne sont pas parvenues à s'entendre sur une structure politique commune, ce qui confirme la focalisation de la rébellion sur le volet militaire de la lutte. Tout au long du mois de décembre 2007 de combats sporadiques ont eu lieu à l'Est du Tchad. Les gouvernements tchadiens et soudanais se sont mutuellement accusés de mener des raids aériens sur le territoire de l'autre. De nombreuses manifestations ont été organisées par le régime tchadien à N'Djamena pour dénoncer l'appui soudanais aux rebelles. Il est regrettable que l'absence d'un cadre contraignant de suivi de ces deux accords laisse leur applicabilité largement illusoire.

3. L'attaque rebelle de février contre N'Djamena et ses conséquences

A la fin du mois de janvier 2008, fortement armée par le Soudan et disposant de la meilleure coordination interne qu'elle ait eue, la coalition rebelle a lancé une offensive d'envergure pour prendre N'Djamena. En dépit d'une apparente unité jusqu'à l'entrée dans la capitale le 31 janvier, l'inévitable rivalité entre Nouri (UFDD) et Erdimi (RFC) a commencé à être visible

⁸⁶ C'est ce qu'affirme le site internet de l'UFDD, www.tchadvision.com. A noter cependant que l'intéressé lui-même ne s'est pas, à l'heure où ces lignes sont écrites, publiquement déclaré sur la question.

⁸⁷ Vers la fin de l'année 2006 et tout au long de 2007, des combats sporadiques ont opposé les forces gouvernementales aux différents groupes rebelles autour d'Abéché et d'Adré ainsi que dans la région de Hadjer Marfaïne près de la frontière soudanaise. Le 25 novembre 2006, l'UFDD a même brièvement occupé la ville d'Abéché. Le RAFD est entré quant à lui, dans Guereda le 1^{er} décembre 2006.

⁸⁸ La Libye, pour sa part, souhaitait parvenir à une solution à la crise tchadienne, avant de s'impliquer dans ce qui était alors considéré comme la dernière étape des négociations de paix au Darfour, sensées reprendre à la fin du mois d'octobre 2007.

⁸⁹ « Chad says peace deal definitive but rebels quibble », Reuters, 5 octobre 2007.

⁹⁰ « Accord de Tripoli : Y aura-t-il la paix après ? », Tchad-actuel, 29 octobre 2007.

⁹¹ Le site internet de l'ANR (Alliance Nationale de la Résistance du Tchad), un groupe dissident de la CNT, l'affirme. Voir www.anr.typepad.com, « Comment Aldjineidi a négocié son ralliement », <http://anr.typepad.com/anr/2007/12/lusur-lyadisht.html>.

⁹² Fizzani est un arabe de la région du Ouaddaï.

lorsque la victoire semblait à portée de main.⁹³ Cette situation est à l'origine des configurations actuelles au sein de la rébellion et détermine les dynamiques en cours entre les Zaghawa.

Après avoir traversé le pays, les forces rebelles ont déferlé sur N'Djamena à partir de Massaguet tôt le samedi 2 février.⁹⁴ Progressant dans la ville, ils se sont divisés en deux colonnes. Une première colonne a emprunté l'avenue Mobutu où elle a été stoppée au niveau du rond-point de l'Union par les tirs des chars postés devant la présidence qui se trouvait à trois kilomètres de là. La deuxième colonne a traversé la longue avenue du 10 octobre pour prendre tous les quartiers est de la ville. Cette colonne n'a pu progresser vers la place de l'Indépendance en raison des tirs nourris des blindés de la garde présidentielle.⁹⁵ Lorsque la nuit est tombée sur la ville, les positions semblaient figées: toute la ville, à l'exception du quartier de la présidence, était aux mains des rebelles. Retranché dans son palais, Déby opposait une résistance farouche à la prise du palais présidentiel qui allait devenir victorieuse.

Deux éléments de réponse sont généralement avancés pour expliquer ce retournement de situation. La division entre les rebelles qui ne se sont apparemment pas entendus sur celui à qui devait échoir la présidence.⁹⁶ Ensuite l'avantage tactique qu'avait le président tchadien: ce dernier savait que les rebelles étaient loin de leur base et donc seraient inévitablement confrontés à un problème d'approvisionnement en carburant et en

munitions. Les heures qui passaient jouaient pour lui, d'autant plus que les chars de combats qu'il avait disposés tout autour du quartier de la présidence, faisaient de cet endroit une forteresse inexpugnable.⁹⁷ Du côté de la rébellion, l'échec de février n'a pas manqué d'avoir des conséquences sur la cohésion de la coalition dont le caractère circonstanciel, voire forcé, a d'ailleurs été admis par les rebelles eux-mêmes.⁹⁸ Les rebelles se sont retirés de N'Djamena, se réfugiant finalement de l'autre côté de la frontière, au Soudan. Cependant, on ne peut pas dire qu'ils ont été sérieusement défaits.⁹⁹

Tirant les leçons de cet échec, le Soudan a encouragé la rébellion à se doter d'une structure politique plus cohérente et d'un chef unique plus représentatif. Cependant, ces pressions soudanaises ne sont pas toujours accueillies favorablement par tous les rebelles tchadiens. Par exemple, les combattants Zaghawa du RFC prêtent aux autorités soudanaises le projet d'imposer Mahamat Nouri à la tête de la coalition. Néanmoins, l'UFDD a annoncé le 25 février 2008, la création d'une « Alliance nationale » présidée par Mahamat Nouri avec Timane Erdimi comme vice-président. Les communiqués les plus récents¹⁰⁰ annoncent la décision d'Adouma Hassaballah de rejoindre l'Alliance nationale. L'Alliance nationale regroupe donc actuellement l'UFDD de Mahamat Nouri, l'UFDD-Fondamentale de Abdelwahid Aboud Mackaye, l'UFCD de Adouma Hassaballah et le FSR de Ahmat Soubiane.¹⁰¹ Dernièrement, une faction de la rébellion toubou du MDJT (Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad) a annoncé son adhésion à l'Alliance nationale. La participation du RFC reste hypothétique, n'ayant ni été clairement démentie, ni été confirmée.

Sous réserve des retournements d'alliance fréquents chez les rebelles tchadiens, il existe actuellement une

⁹³ Après l'échec de l'attaque contre N'Djamena, les médias proches de l'UFDD ont accusé le RFC de trahison. De fait, il semble que selon le plan d'attaque établi, une « troisième colonne » rebelle fournie principalement par le RFC, était sensée renforcer le gros des troupes de la rébellion entrées dans la capitale, en hommes et en munitions. L'absence de ces renforts au moment venu, due à un contre-ordre de Timane Erdimi, expliquerait l'échec de la rébellion.

⁹⁴ Elles ont emprunté la route de Ligna et n'ont rencontré aucune résistance jusqu'au rond-point de Chagoua où un accrochage a eu lieu avec de éléments de l'ANT retranchés dans l'immeuble désaffecté de l'ancienne Assemblée nationale. Les premières victimes civiles ont été constatées à ce niveau car la population qui est sortie pour applaudir les rebelles, s'est retrouvée en plein milieu de l'échange de feu. Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, mars et août 2008.

⁹⁵ Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, mars et août 2008.

⁹⁶ Abderrahmane Koulamallah, le porte-parole de la coalition rebelle l'a explicitement reconnu quelques jours plus tard en déclarant sur Radio France Internationale que l'opposition armée avait commis une « erreur historique » en ne s'entendant pas sur un gouvernement d'unité nationale avant de prendre N'Djamena. Voir : Interview de Koulamallah, le 21 mars 2008. « Tchad, le manque de cohésion a coûté la victoire aux rebelles », www.rfi.fr.

⁹⁷ Entretien de Crisis Group, un ministre du gouvernement, N'Djamena, avril 2008.

⁹⁸ Les chefs rebelles tchadiens reconnaissent généralement que l'enjeu de leur coalition « voulue par nos parrains est de faire tomber Déby Itno ». Pour la suite « on verra... ». Voir notamment *Jeune Afrique*, www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_frique.asp?art_cle=LIN05116troisnuern0

⁹⁹ Apparemment, quelques blessés ont été abandonnés en chemin, mais le gros des véhicules rebelles a regagné leur sanctuaire de l'Est.

¹⁰⁰ Disponibles sur le site internet de l'UFDD, www.tchadvision.com; lire notamment communiqué n°3 du 28 mars 2008, signé du porte-parole de l'alliance nationale, Ali Gueddei.

¹⁰¹ Bien que n'ayant pas pris part à l'attaque sur N'Djamena, le FSR a participé au mouvement de harcèlement des forces gouvernementales en opérant autour d'Adré.

mainmise de l'UFDD et des groupes non zaghawa sur la rébellion. Sans que cela ait été démenti, des sources indiquent que des membres du RFC ont rencontré des émissaires du gouvernement tchadien peu après l'attaque de février. De fait, au sein du RFC, la nécessité de poursuivre le combat fratricide inter-zaghawa est de plus en plus débattue. Intox ou pas, le gouvernement tchadien a prétendu que le RFC s'apprête à rallier le gouvernement et que le poste de Premier ministre a été proposé à Timane Erdimi, ce que ce dernier aurait refusé. Des tentatives de négociations ont été entamées sans grand enthousiasme à Tripoli, la Libye souhaitant rejouer son rôle d'éternel médiateur dans le dossier tchadien.

Après quelques épisodes militaires sporadiques en avril et mai, l'Alliance nationale a lancé une campagne d'attaques-éclair pour rappeler sa force de frappe avant les mois d'accalmie de la saison des pluies. Sachant qu'une prise de N'Djamena serait très difficile à ce moment là étant donné que les routes de retrait seraient coupées à cause de la pluie, la rébellion se concentrait à occuper quelques villes importantes de l'Est, comme Goz Beida, Am Dam, Biltine ou Oum Hadjer, pour se retirer quelques heures plus tard. Cette démonstration de force s'est avérée coûteuse pour la rébellion qui compta des pertes significatives en face d'une ANT qui sortit tout son arsenal de guerre.

C. DEBY ET SES ALLIES

Au-delà de l'implication des autorités soudanaises, la menace la plus grave qui pèse sur Déby se trouve dans l'alliance entre ses anciens alliés décidés à le renverser. Curieusement, cette menace est aussi une force pour Déby : le caractère circonstanciel de cette alliance et l'implication soudanaise sont des atouts pour lui. Soutenu par le lobbying français, assuré de compter sur les renseignements et, à l'occasion, sur l'appui logistique de l'armée française, le président Déby est conforté dans son refus de tout dialogue avec les rebelles.

1. Affaiblissement interne

Lorsqu'il s'est rendu au front pour diriger personnellement la défense de la capitale, Déby s'est rendu compte de la grande lassitude chez les combattants zaghawa, y compris au sein de son clan bideyat et de la garde présidentielle. La plupart des soldats souhaitaient se replier sur N'Djamena afin d'y mettre à l'abri leurs familles et d'y envisager d'autres solutions de survie. Rentré précipitamment dans la capitale pour ne

pas risquer de se mettre en danger lui-même,¹⁰² le président s'est retranché dans son palais, refusant l'offre d'évacuation que lui a faite le président français Nicolas Sarkozy.¹⁰³ Il y tiendra plusieurs réunions afin de remobiliser la garde présidentielle, de faire le point sur les soutiens résiduels et d'organiser la contre-offensive. Des rebelles soudanais du MJE venus du Darfour sont également arrivés dans la ville¹⁰⁴ pour prêter main forte à l'ANT. Ce soutien fut décisif. Les rebelles ne disposant pas des armes nécessaires pour faire face aux hélicoptères de l'armée tchadienne, ils ont dû battre en retraite, ce qui a permis aux forces gouvernementales de reprendre confiance.

Les affrontements des 2 et 3 février ont eu des conséquences militaires importantes pour les deux camps. Du côté de l'armée gouvernementale, on a noté une forte désertion dans l'effectif des troupes. Les pertes en vies humaines des principaux chefs militaires comme le Chef d'état-major de l'armée tchadienne, le général Daoud Soumaine, ont affecté le moral des troupes. Aujourd'hui la conséquence la plus visible des événements de février est une forte course aux armements. Du côté du gouvernement, on a pu apprécier le niveau d'armement à l'occasion des défilés militaires des cérémonies commémorant le 48ème anniversaire de l'indépendance du Tchad.¹⁰⁵ La flotte aérienne de l'armée tchadienne a augmenté ainsi que son arsenal comprenant désormais des missiles, des chars, des lance-roquettes multitubes, des hélicoptères et des bombardiers.

2. Fidélités bideyat et kobé

En dépit des nombreuses défections de ces dernières années, le président Déby peut toujours compter sur la fidélité des clans bideyat et kobé, majoritaires au sein de la garde présidentielle et du MJE. Le Général Ma-

¹⁰² Il semble qu'une trahison au sein de la garde présidentielle ait permis aux rebelles de localiser l'emplacement de la voiture blindée dans laquelle se trouvait le président. Les tirs se sont alors concentrés sur cet endroit, obligeant Déby à se replier à N'Djamena à bord d'un véhicule banalisé. Le Chef d'état-major des ANT, le Général Daoud Soumaine, a trouvé la mort lors de la bataille de Massaguet. Entretiens de Crisis Group, N'Djamena, mars et août 2008.

¹⁰³ Il semble qu'à ce moment là des événements, les autorités françaises ne se faisaient plus guère d'illusion sur les chances de Déby de survivre à cette attaque.

¹⁰⁴ Apparemment, ils étaient déjà prépositionnés avant l'attaque le 2 février. Voir Gérard Prunier, « Chad: between Sudan's Blitzkrieg and Darfur's War », *openDemocracy*, 19 février 2007.

¹⁰⁵ « L'armée tchadienne dévoile son artillerie », *Le Progrès*, 12 août 2008.

hamat Ali Abdallah,¹⁰⁶ un Kobé, est resté à ses côtés durant l'offensive rebelle, dirigeant avec succès la garde présidentielle lors des combats. Le camp présidentiel a également enregistré le ralliement de Yaya Dillo et Hassan Abdelkerim Bouyebri. Ces deux Bideyat font partie des premiers jeunes intellectuels zaghawa qui ont fait défection pour créer le SCUD (Socle pour le changement, l'unité nationale et la démocratie). Ayant par la suite eu des démêlés avec les frères Erdimi, ils ont regagné le camp présidentiel le 11 novembre 2007. Leur ralliement a constitué un message à destination des jeunes Zaghawa: toute défection est une aventure sans lendemain.

Peut-on pour autant dire que l'union sacrée entre Zaghawa est de nouveau de mise au sein du pouvoir ? Si l'existence des dissidents du RFC conduit à nuancer un tel propos, toujours est-il que la rupture entre les différents clans n'a jamais été totale. En réalité, les divergences de ces trois dernières années sur la représentativité de chaque clan au sein de l'Etat n'interdisent pas la tenue de concertations au niveau local.¹⁰⁷

En se rapprochant plus que jamais du chef rebelle kobé soudanais Khalil Ibrahim et en soutenant son mouvement le MJE, Déby se pose en défenseur des Kobé face à l'hostilité du pouvoir de Khartoum et ses bras armés. Il est vrai, ce soutien n'a pas toujours été sans faille et n'est certainement pas à sens unique – le MJE étant devenu un élément important dans la stratégie de défense de Déby – mais cela lui a permis et lui permet au niveau local, de ne pas s'aliéner les chefs de tribus Kobé.

3. Frères d'armes français

La France accorde depuis 1990 un soutien constant et appuyé au régime du président Déby qu'elle a largement contribué à mettre en place. L'accord de coopération militaire entre la France et le Tchad, signé en 1976 par Abdelkader Kamougue, alors ministre des Affaires Etrangères du gouvernement Malloum continue de servir de cadre aux relations entre les deux pays, alors que la politique de coopération civile a connu un considérable déclin de ses moyens et de ses ambitions. Cet accord prévoit un soutien à l'ANT en matière de

renseignements et logistique, et autorise le stationnement au Tchad d'un contingent français d'environ un millier d'hommes chargé de la protection des citoyens français et de la formation de l'armée tchadienne.¹⁰⁸ Ce caractère militaire des relations franco-tchadiennes explique dans une large mesure le leadership qu'exerce le ministère français de la Défense et les forces armées françaises dans le dossier tchadien et dans la gestion de la crise actuelle.

Favorable au régime en place et à la perpétuation du président Déby à la tête du pays, le gouvernement français a encouragé la modification constitutionnelle de 2005, a accepté les résultats des élections de 2006 et a défendu militairement son allié tchadien contre les coups de boutoir de la rébellion en avril de la même année. Le jugement porté à Paris sur le président tchadien reste laudateur et notamment admiratif de l'instinct de survie de l'ancien rebelle. A ces louanges diplomatiques viennent s'ajouter les éloges des « frères d'armes » des états-majors français qui disent avoir retrouvé, au début de 2007, le Déby combatif et courageux qu'il était lors des combats des années 1980.¹⁰⁹

Les critiques adressées au gouvernement Villepin à propos des interventions armées au Tchad et en Centrafrique¹¹⁰ et les perspectives d'un changement à la tête de l'Etat français ont amené, dès le début de l'année 2007, une inflexion de la politique française, dans deux directions principales. D'une part une tentative d'amélioration de l'image démocratique du régime tchadien qui verra la France appuyer les négociations du pouvoir avec les partis d'opposition ; d'autre part la volonté « d'européaniser » la présence militaire française pour éviter les accusations de néo-colonialisme. Toutefois, l'axe principal de la politique française, à savoir le maintien au pouvoir du président Déby, demeure sans changement, malgré les relations parfois chancelantes, sur le dossier du déploiement d'une force de maintien de la paix notamment.

Ainsi, la diplomatie française a déployé de nombreux efforts, tant à New York qu'à Bruxelles, pour faire en sorte que le déploiement de la force européenne qui doit intervenir dans l'Est (EUFOR Tchad/RCA) en appui à

¹⁰⁶ Il faut néanmoins indiquer que les sites internet de l'opposition tchadienne, tels que www.tchadactuel.com et www.alwihdainfo.com, rapportent fréquemment des anecdotes sur la méfiance qu'entretiendrait Déby à l'endroit de Mahamat Ali Abdallah (nomme ministre de la Défense en janvier 2008).

¹⁰⁷ Sur les divergences inter-zaghawa de ces dernières années, voir Rapport Afrique de Crisis Group, *Tchad : vers le retour de la guerre ?*, op. cit.

¹⁰⁸ L'opération Epervier compte actuellement 1,250 soldats ainsi que trois hélicoptères Puma, six mirages F1, un hercule C 135 de ravitaillement aérien et trois C135 de transport de troupes. La France a une base militaire à N'Djamena et une autre à Abéché. Pour plus de détails, voir site web du ministère français de la Défense : www.defense.gouv.fr/ema/enjeux_defense/operations_exterieures/tchad/dossier_de_reference/les_elements_francais_au_tchad_eft

¹⁰⁹ Voir notamment l'analyse de Christophe Boibouvier, « Idriss Déby, la stratégie de survie », *Jeune Afrique*, 14 février 2006.

¹¹⁰ Rapport de Crisis Group, *République centrafricaine*, op. cit.

l'opération des Nations unies (MINURCAT) ne fasse l'objet d'aucune « ingérence » dans la politique tchadienne et ne soit assorti d'aucune conditionnalité politique. Par ailleurs, en favorisant un accord politique avec l'opposition qui soit limité aux aspects électoraux et qui prolonge de deux ans le mandat de l'Assemblée nationale, Paris réussit à protéger et à prolonger le régime Déby, sans que celui-ci ait à en payer un véritable prix politique.

Au début de l'offensive rebelle, la position de la France est apparue pour le moins ambiguë. Sans que rien ne montre que la France ait décidé d'abandonner Déby à son triste sort,¹¹¹ on avait l'impression que l'Elysée avait pris acte de l'imminence d'un changement de régime au Tchad.¹¹² Alors qu'en 2006, les avions de chasse Mirage avaient survolé et menacé une colonne rebelle en route vers la capitale, les Français se sont, cette fois, contentés de protéger l'aéroport par lequel les ressortissants étrangers ont été évacués. A l'analyse, il s'avère qu'un certain nombre d'hésitations et de calculs soient à l'origine de cette ambiguïté. D'abord, si les renseignements militaires français savaient que les rebelles étaient fortement armés par le Soudan, ils ne savaient pas exactement si ceux-ci disposaient de missiles capables d'atteindre leurs avions. Dans ces conditions, il fallait éviter toute confrontation qui pouvait s'avérer militairement dangereuse. Ensuite, il semble que des contacts aient bien eu lieu avec les dirigeants rebelles afin de s'assurer que ces derniers ne gêneraient pas l'évacuation.¹¹³

On ne saurait également exclure que la France ait voulu voir Déby acculé afin de monnayer au prix fort son appui. La plus importante contrepartie du soutien français était l'attitude ardue du régime tchadien

concernant le déploiement d'une mission de maintien de la paix, sur laquelle la France insistait comme sa contribution pour la résolution du conflit au Darfour.¹¹⁴ Si les rebelles n'avaient pas été sous l'influence de Khartoum, Déby aurait pu payer cher son manque de coopération à ce sujet. Déby n'est guère populaire chez l'ancien colon mais il est vu comme « un moindre mal » par rapport à un régime téléguidé par Khartoum.¹¹⁵ Les contraintes imposées sur la France de la part de ses partenaires européens soucieux de l'impartialité de l'EUFOR limitaient considérablement la marge de manoeuvre des dirigeants français.¹¹⁶ Les hésitations de l'Elysée s'expliquent donc par une attitude attentiste délibérée: avant de décider de la démarche à suivre en fonction de l'évolution des combats, l'urgence était d'abord d'évacuer les ressortissants français.

Au cours de la journée du 3 février, de même que la victoire, la France avait choisi son camp.¹¹⁷ Selon plusieurs sources, la France aurait fourni des armes et des munitions à l'armée tchadienne par le canal de la Libye.¹¹⁸ L'armée française a pu négocier le rapatriement de ses ressortissants avec l'alliance rebelle et c'est grâce aux différentes rotations des avions de l'armée française entre Libreville au Gabon et N'Djamena que certains avions auraient acheminé des munitions à l'armée de Déby via la Libye. L'armée française a également permis le décollage des hélicoptères de l'armée tchadienne à partir de sa base militaire. Selon le porte-parole rebelle Abderaman Koulamallah, le réseau de téléphone satellitaire qu'ils utilisaient aurait

¹¹¹ Au contraire, toutes les déclarations des responsables français au cours des journées du 31 janvier et 1^{er} février indiquaient que la France « rejetterait le renversement par les armes d'un régime constitutionnel ». La France condamne « une attaque brutale contre un gouvernement légal, contre un président élu » Déclaration de Bernard Kouchner, ministre français des affaires étrangères, « Pour comprendre la crise au Tchad » *La Croix*, 3 février 2008,

¹¹² Après l'entrée des rebelles dans N'Djamena, l'Elysée a déclaré avoir proposé à Déby de « le sauver de la mort ». Proposition que ce dernier a rejetée, préférant mourir s'il le fallait, à N'Djamena. Voir « Poursuite des combats dans N'Djamena », Agence France-Presse, 3 février 2008. .

¹¹³ Le porte parole de la coalition rebelle l'a reconnu, déclarant notamment : « Nous ne sommes pas allés prendre l'aéroport pour ne pas gêner l'évacuation des ressortissants étrangers, et maintenant l'armée française laisse décoller les hélicoptères (tchadiens) qui viennent nous attaquer », Abderaman Koulamallah, « Poursuite des combats dans N'Djamena », Agence France-Presse, 3 février 2008 .

¹¹⁴ Une autre était la grâce par Déby des membres de l'Arche de Zoé quelques semaines après la bataille de N'Djamena. Voir à ce sujet, « L'appui si discret de Paris à Déby », *Libération*, 9 février 2008.

¹¹⁵ Entretiens de Crisis Group, Paris, avril 2008.

¹¹⁶ Ce moyen de pression ne devrait pas être sous-estimé par les autres pays contributeurs à l'EUFOR. Entretiens de Crisis Group, Paris, Bruxelles, mars/avril 2008.

¹¹⁷ Plusieurs réunions se tenaient à l'Elysée le week-end du 2 et 3 février au sujet du Tchad, malgré la cérémonie de mariage du président Sarkozy le samedi 2 février. Entretiens de Crisis Group, février 2008.

¹¹⁸ Selon l'Agence de presse africaine, « c'est grâce aux munitions libyennes, convoyées par la logistique de l'armée française, que le président Déby Itno a pu rendre opérationnels les chars T55 à cours de munitions qui gardaient son palais, et desserrer l'étau autour de lui ». « Le président Déby Itno en Libye pour une visite de travail », Agence de presse africaine, 23 juillet 2008. Voir aussi, Gérard Prunier, « Chad: between Sudan's Blitzkrieg and Darfur's War », *openDemocracy*, 19 février 2007 ; « Paris va livrer des missiles Eryx à Déby », *La Lettre du continent*, 12 février 2008.

aussi été brouillé avec l'aide de l'armée française.¹¹⁹ Le détachement de l'armée française à N'Djamena a fourni des renseignements sur la position et l'avancée des rebelles à l'armée gouvernementale, ce qui selon les chefs rebelles a permis à Déby de venir à bout de leur offensive.¹²⁰

L'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Élysée et la constitution de nouvelles équipes à la présidence et au Quai d'Orsay n'ont pas apporté de profonds changements dans l'approche parisienne du problème tchadien.¹²¹ Malgré l'intervention limitée et tardive auprès de Déby et l'insistance sur une commission d'enquête, le discours à Paris reste en faveur du régime en place et peu favorable à un véritable débat politique qui aurait pour but d'affronter les problèmes de fond qui alimentent la perpétuation de la crise de l'Etat tchadien. Paris se contente de pointer du doigt l'état délabré de l'opposition politique et le manque de crédibilité et de vision politique de la rébellion, et en même temps soutient un régime qui fait tout pour contrôler l'espace politique et empêcher l'émergence de contre-pouvoirs démocratiques.

D. L'APRES FEVRIER 2008

Après l'offensive à N'Djamena, en plus de l'état d'urgence décrété le 14 février, un certain nombre de mesures ont été prises, donnant l'impression d'une paranoïa sécuritaire au sein de la présidence. Une énorme tranchée militaire a été construite autour de la capitale, limitant les entrées et les sorties dans la ville. Les alentours du palais présidentiel ont été barricadés et tous les arbres bordant l'avenue Charles de Gaulle ont été abattus pour ne pas servir d'abri à des tireurs isolés en cas de nouvelle attaque.¹²² Le gouvernement a également profité de l'état d'urgence, qui avait été institué le 14 février, pour limiter les libertés politiques

¹¹⁹ Laurent d'Ersu et Jean-Christophe Ploquin, « La France a permis à Idriss Déby de sauver son régime », *La Croix*, 8 février 2008.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Quoique l'affaire de « l'Arche de Zoé » a constitué un casse-tête pour le nouveau président français et a donné l'occasion au gouvernement tchadien de décrier l'attitude des occidentaux vis-à-vis du Tchad. En définitive, au vu du dénouement de cette malheureuse affaire, seuls les travailleurs humanitaires en ont fait les frais, subissant plus que jamais les tracasseries des autorités tchadiennes.

¹²² Des versions différentes ont été données à propos de l'abattage de ces arbres, entre autres que leurs racines détruiraient la chaussée. Certains affirment plus prosaïquement que le bois provenant de ces arbres aurait tout simplement été vendu sur les marchés de N'Djamena, au bénéfice de quelques officiels.

et les droits des citoyens, à travers des perquisitions à domicile,¹²³ des restrictions sur le mouvement et une série de « déguerpissements » et de destructions d'habitations dans des quartiers entiers de N'Djamena, débouchant sur les déplacements de milliers de personnes, pour la plupart sans dédommagement.¹²⁴

De plus, la signature de « l'ordonnance 5 » sur la liberté de la presse entravait considérablement le travail des médias.¹²⁵ Les combats ont aussi entraîné la fuite d'environ 30.000 personnes vers le Cameroun.¹²⁶ Suite à ces mesures et à l'arrestation de trois de ses leaders, l'opposition politique a suspendu sa participation au comité de suivi de l'accord du 13 août. Jusqu'à la mi-mars, la présence des rebelles du MJE était visible dans la ville.¹²⁷ Particulièrement agressifs, ces militaires ont assuré la sécurité dans les points névralgiques, procédant à des contrôles d'identité sous des prétextes divers.¹²⁸ Le gouvernement a lancé une campagne de fouilles dans les habitations pour retrouver les biens pillés dans les bâtiments publics et les commerces. Craignant des représailles, les pillards ont spontanément déposé dans la rue tout ce qu'ils avaient volé. Néanmoins, des abus ont été constatés lors des fouilles. Des citoyens se sont vus dépossédés des biens honnête-

¹²³ Entretien de Crisis Group, membre de la société civile, N'Djamena, mars 2008.

¹²⁴ « L'état d'urgence a permis au gouvernement de procéder à une opération de « déguerpissement » de 1.500 familles occupant des terrains qu'il a pu ainsi récupérer. Certaines familles ont été relogées et indemnisées, mais pas toutes », voir « Tchad : Les oubliés de N'Djamena », communiqué Caritas, 18 août 2008. Ces déguerpissements étaient planifiés depuis longtemps et n'ont pas leurs causes dans l'attaque rebelle, entretiens de Crisis Group, des hauts responsables N'Djamena, mars/avril 2008. Crisis Group n'a pas pu trouver une corrélation ethnique entre les ethnies des attaquants rebelles et les quartiers déguerpissés de N'Djamena. Entretiens de Crisis Group, membres de la société civile, N'Djamena, mars 2008. Même le quartier zaghawa de Amdjarass a été délogé début avril, *Le Progrès*, 4 avril 2008.

¹²⁵ Ordonnance n°005/PR/2008 du 26 février 2008 portant Régime de la Presse au Tchad.

¹²⁶ « Press release », UNICEF, 5 février 2008; « Situation report: Humanitarian needs and response in Chad: Information Bulletin », OCHA, 7 février 2008; « Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad », Conseil de sécurité des Nations unies, S/2008/215, 1 avril 2008.

¹²⁷ Entretien de Crisis Group, N'Djamena, mars 2008. L'état d'urgence est levé un mois plus tard le 14 mars 2008.

¹²⁸ Entretien de Crisis Group, N'Djamena, août 2008: « Ils m'ont demandé la clef de ma moto, l'ont démarrée et sont partis sans rien me dire. Quand j'ai voulu protester, ils m'ont mis la kalachnikov sur la tempe. C'était des Toros-Boros. Deux jours plus tard, j'ai aperçu ma moto devant la présidence... »

ment acquis sous le prétexte que ceux-ci paraissaient neufs, n'avaient pas de facture ou tout simplement plaisaient aux militaires.¹²⁹

L'attaque de N'Djamena et l'arrestation le 3 février de trois leaders de l'opposition civile, à savoir Lol Mahamat Choua, Ngarledji Yorongar et Ibni Oumar Mahamat Saleh, tous soupçonnés de collusion avec la rébellion, constituaient un coup d'arrêt à l'application de l'accord du 13 août. Après leur « réapparition » Choua et Yorongar ont affirmé avoir été enlevés par les services secrets.¹³⁰ Ibni Oumar demeure toujours disparu. La plupart des observateurs affirment qu'il a probablement été tué quelques heures après son arrestation. Le CPDC s'est alors retiré du comité de suivi, mais le président Déby n'en avait cure. L'état d'urgence lui a permis de prendre plusieurs décrets qui violent le principe même de l'accord,¹³¹ passant outre l'assentiment du comité de suivi ou de l'Assemblée nationale. Malgré l'appel du gouvernement et les pressions constantes de la France, le CPDC a refusé de rejoindre le comité de suivi tant que: 1) l'état d'urgence sera toujours en vigueur; 2) toute la lumière ne sera pas faite sur le cas Ibni Oumar; et 3) un dialogue inclusif avec la présence des forces rebelles ne sera pas organisé.

Répondant favorablement aux pressions françaises, le gouvernement tchadien a mis sur pied une commission d'enquête pour faire la lumière sur les événements de février, avec l'espoir que cela tempérerait les exigences de l'opposition. Cependant, la controverse autour de cette commission était grande, notamment sur sa forme, sa dénomination officielle, sa composition ainsi que sur celui qui était pressenti pour la diriger, à savoir le président de l'Assemblée nationale, Nassour Guelengdouksia, un proche de Déby.¹³² L'opposition

voulant une commission indépendante dirigée par le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, un compromis fut trouvé, la commission étant dirigée par Maître Allaissem Djaibe, le bâtonnier de l'Ordre des avocats qui devait initialement être l'adjoint de Guelengdouksia. De plus, le gouvernement a accepté que des observateurs internationaux et le Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations unies puissent envoyer des équipes techniques pour appuyer les enquêtes sur le terrain.

La commission a commencé ses travaux en mai. Pour l'opposition, sa crédibilité dépendait largement du rôle des observateurs internationaux neutres, mais surtout du verdict sur le cas Ibni Oumar ainsi que des autres disparus. Le 5 août 2008, le rapport de la commission d'enquête a été officiellement remis au Président Déby qui a déclaré à cette occasion qu'il en fera un « suivi méticuleux » avant de le remettre au gouvernement.¹³³ Réuni en conseil des ministres le 14 août 2008, le gouvernement tchadien a déclaré « avoir pris acte de ce rapport » tout en précisant que « tenant compte de la lumière que l'opinion attend concernant les événements, le gouvernement a mis en place une commission interministérielle qui va définir les modalités, les lieux et la forme sous laquelle ce rapport sera mis à la disposition du public. Le gouvernement marque, en outre, son accord avec les suggestions de l'enquête, pour mettre en place, le moment venu, un comité de suivi de ce travail et saisir les instances judiciaires pour donner au dossier la suite qui convient ».¹³⁴

Selon l'opposition tchadienne, le temps mis par le gouvernement pour rendre public le contenu du rapport aurait servi à « toiletter » les conclusions de la commission d'enquête de toute information compromettante. Afin de couper court à ces rumeurs, le rapport a été rendu public par le gouvernement tchadien, le 3 septembre 2008. Le rapport a conclu à la mort d'Ibni Oumar et à mis en cause l'armée tchadienne sans toutefois nommer personnellement les personnes impliquées dans son arrestation et sa mort.¹³⁵

¹²⁹ Entretien de Crisis Group, N'Djamena, mars, août 2008.

¹³⁰ Bien que certaines sources affirment que Déby lui-même serait derrière ces arrestations, certains dirigeants de l'opposition tchadienne accusent plutôt son entourage, notamment Mahamat Ali Abdallah, désireux de renforcer sa position au sein du régime. Entretiens de Crisis Group, mars 2008.

¹³¹ Par exemple, alors que l'accord du 13 août stipule que les membres des forces armées devaient voter un jour avant le reste de la population de sorte qu'ils soient consignés dans leurs casernes le jour même du vote, les nouveaux décrets abrogent ce point. Durant les discussions précédant l'accord, l'opposition avait fait de cette disposition, une question de principe.

¹³² La dénomination initiale de cette commission était « Commission d'enquête sur l'agression soudanaise du 28 janvier au 8 février et ses conséquences », décret no 324/PR/08. Après la controverse suscitée par cette appellation et la pression internationale, la commission est devenue, « Commission d'enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences », décret no 525/PR/2008.

¹³³ Voir site internet de la présidence du Tchad, www.presidencetchad.org/synthese_06_08_08.htm.

¹³⁴ Voir *ibid*, www.presidencetchad.org/synthese_15_08_08.htm

¹³⁵ Selon le rapport, Ibni Oumar a été arrêté le 3 février 2008 après le retrait des rebelles de la ville de N'Djamena. Les soldats venus arrêter Ibni Oumar à son domicile « portaient des uniformes de l'ANT » (p. 65 du rapport) et « bien qu'aucune information ou éléments de preuve n'a pu être obtenu sur son sort ..., il serait désormais mort » (p. 83). Le rapport précise cependant que « la preuve parfaite du sort d'Ibni Oumar sera vraisemblablement impossible à trouver sans une volonté des plus hautes autorités de l'Etat. L'implication d'un service étatique, en l'occurrence l'ANT,

Réagissant à cette prise de position, le gouvernement tchadien a rendu public un document dans lequel le gouvernement qualifie le rapport de la commission entre autres de « péremptoire, de partialité et de garder le silence sur le rôle des mercenaires et leur commanditaire ». ¹³⁶ Néanmoins, il y est indiqué « qu'au-delà de ces considérations, le gouvernement s'en tiendra à l'engagement du Président de la République de donner une suite au rapport et tous les moyens seront mis en œuvre à cette fin ».

Quelques jours avant l'annonce de la remise du rapport, la cour criminelle de N'Djaména a condamné à mort par contumace, à l'issue d'une audience expresse, onze chefs rebelles ainsi que l'ancien président Hissène Habré. Les condamnés ont été tous déclarés coupables « d'atteinte à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité et à la sécurité du territoire ». Tous les chefs de la rébellion font partie des condamnés: Mahamat Nouri, Timane Erdimi, Abdelwahid Aboud Mackaye, Abakar Tollimi, Djibrine Dasset, Guihini Koreï, Adouma Hassaballah, Mahamat Hanno, Acheikh Ibni Oumar, Orcheï Wardougou. Ces condamnations semblent traduire la stratégie du gouvernement tchadien d'attribuer aux seuls opposant la responsabilité dans les derniers événements survenus dans le pays, rendant secondaire tout jugement d'un membre des services de sécurité du régime.

Sur le plan national, l'une des victimes collatérales de l'attaque de février a été le Premier ministre Delwa Kassire Coumakoye, dont le peu d'empressement à appliquer l'accord du 13 août constituait un frein à l'ouverture politique que le camp présidentiel jugeait impérieuse, non seulement pour répondre aux pressions internationales, mais surtout parce qu'elle constituerait l'occasion de créer un consensus intérieur face aux rebelles. De plus, le régime comptait voir l'opposition politique rentrer dans le rang et cesser ses campagnes de boycott systématiques. De son côté, se basant sur le fait que la mise en œuvre de l'accord du 13 août ne devait pas se faire dans le cadre d'un gouvernement de transition ou d'union, Delwa Coumakoye avait en son temps multiplié les blocages procéduraux. Son départ de la tête du gouvernement ainsi que la création d'une commission d'enquête sur les

étant parfaitement démontrée, seule cette volonté de l'Etat tchadien serait susceptible de permettre la manifestation de la vérité, l'identification des auteurs et leur traduction devant la justice » (p. 132). « Rapport de la Commission d'enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences ».

¹³⁶ « Note d'analyse du rapport de la commission d'enquête sur les événements survenus au Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences ».

événements de février constituaient, du point de vue du régime, une concession faite à l'opposition.

Malgré tous ces points litigieux, le CPDC (ou du moins quelques uns de ses membres) a accepté de siéger dans le gouvernement d'ouverture nommé fin avril. Le consensus entre les membres du CPDC sur leur fermeté face au régime a volé en éclats après le départ de Delwa Coumakoye et la nomination de Youssouf Saleh Abbas comme Premier ministre. Cet ancien vice président de la conférence nationale de 1993, vice président de la coordination des mouvements armés et politiques (CMAP), ¹³⁷ et cousin de l'opposant disparu, Ibni Oumar, a réussi à faire entrer dans le gouvernement quatre membres de la CPDC: Kamougué comme ministre de la Défense, Alingué comme ministre de la Justice, Dahalob comme ministre de l'Aménagement du territoire, l'urbanisme, et l'habitat, et Lossimian comme ministre de l'Agriculture. Le PLD (Parti pour les Libertés et le Développement) a refusé de participer à ce gouvernement tant que son leader Ibni Oumar demeurerait introuvable. ¹³⁸

De l'avis général, l'influence de cette participation dans le gouvernement reste problématique, tant le gouvernement de Youssouf Saleh Abbas reste dominé par des caciques du régime, en particulier Ahmat Bachir (ministre de l'Intérieur) et Mahamat Hissène (précédemment secrétaire général de la présidence et actuellement ministre de la Communication). En choisissant trois personnalités plutôt en retrait ces dernières années, à savoir Kamougué, Alingué et Naimbaye Lossimian, le camp présidentiel ne prenait pas le risque de se voir opposer un refus. Il comptait sur le fait que leur désir de revenir sur le devant de la scène serait suffisamment fort pour ne pas mesurer l'ampleur de la situation inconfortable dans laquelle leur participation

¹³⁷ Regroupement des mouvements armés en opposition au régime de Déby, disparu depuis la mort de Youssouf Togoïmi président du MDJT (Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad).

¹³⁸ De même, d'autres membres de l'opposition, tels que Salibou Garba et Saleh Kebzabo, ont annoncé qu'ils ne croyaient personnellement pas à la volonté d'ouverture du régime et que ce gouvernement d'ouverture n'était qu'une manœuvre de plus de Déby pour diviser l'opposition. Kebzabo a déclaré également que quatre membres de l'opposition dans le gouvernement était peu en regard du poids de la CPDC. Il craint en outre que les postes de la défense et de la justice étaient un piège : « Kamougué, tout général qu'il est, aura du mal à commander, car c'est Déby qui nomme jusqu'à la moindre brigade de gendarmerie. Quant à la Justice, aucun criminel n'a jamais été jugé...le Tchad est un pays où règne l'impunité par excellence ». « Quatre opposants au gouvernement », *Angola Press*, 24 avril 2008.

les mettrait en cas d'échec dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007.

Avec cette cooptation, Déby attise la suspicion entre les partis politiques de la CPDC. A terme, c'est l'implosion de cette coalition qui est en ligne de mire. Alors l'influence réelle de cette participation de l'opposition sur le gouvernement reste sujette à caution. Comme escompté, la participation du CPDC au gouvernement a permis son retour au sein du comité de suivi le 5 mai 2008 et, par là, une remise à l'ordre du jour de l'accord du 13 août. Ces derniers développements confirment une certaine perception parmi des habitués du dossier tchadien au sein de la communauté internationale, selon laquelle l'opposition politique a aussi instrumentalisé la crise de février comme une nouvelle occasion d'entrer dans le gouvernement pour des raisons personnelles plus qu'idéologiques. L'application de l'accord du 13 août reste finalement secondaire car il est difficile d'imaginer que toutes les réformes qu'il prévoit (et notamment le recensement général de la population) puissent être conduites à terme avant les élections législatives de 2009.

Cet état de fait garantit au régime la possibilité de rester au pouvoir à moindres frais.¹³⁹ Si cette approche pour amadouer l'opposition et réduire ses exigences est pour l'heure un succès, il n'en demeure pas moins que l'opposition armée reste toujours en dehors du jeu, ce qui constitue un danger potentiel. En nommant Abbas comme Premier ministre, Déby espérait sans doute que sa qualité d'ancien membre du MDJT ainsi que son origine ethnique (Ouaddaï) contribueraient à attirer les plus modérés parmi les rebelles. Cependant, aucun d'entre eux n'a répondu aux appels d'Abbas,¹⁴⁰

¹³⁹ Le régime a eu le même réflexe de cooptation suite à la rupture avec la Banque mondiale début septembre en remaniant légèrement le gouvernement le 14 septembre 2008. A noter l'arrivée de Gatta Ngoulou (Sara Kaba du Moyen Chari) au ministère des Finances et du budget. Auparavant, il était Secrétaire général de la Banque des états de l'Afrique centrale (BEAC) depuis plus de dix ans. Après la rupture avec la Banque mondiale, Déby veut montrer en le nommant qu'il veut confier les finances à un technocrate assez connu des institutions, pour ne pas couper totalement les ponts. Autre nomination : Yaya Dillo (Zaghawa) promu ministre des mines et énergies alors qu'il était secrétaire d'état auparavant. Dillo est un ancien du SCUD et du RFC, récemment rallié (novembre 2007). Sa promotion est interprété comme un geste de Déby à l'endroit des Zaghawa, pour isoler encore les Erdimi, surtout après le ralliement le 18 août du Chef d'Etat major du RFC, Issakha Bachar Togou.

¹⁴⁰ Aussitôt après sa nomination, Abbas avait déclaré « Je tendrais la main à l'opposition armée afin qu'entre frères, nous puissions trouver un compromis acceptable pour nous permettre de construire notre pays », « New Chad PM makes peace overture, rebels sceptical », Reuters, 17 avril 2008.

répétant que de toute façon il n'a pas assez de pouvoir pour prendre des initiatives véritables. Depuis lors, il semble qu'Abbas ait renoncé à sa volonté de dialoguer à en croire sa déclaration de politique générale à l'assemblée où il a affirmé que l'organisation d'une table ronde avec les rebelles ne garantirait pas la stabilité du Tchad.¹⁴¹

¹⁴¹ Déclaration de politique générale du Premier ministre Youssouf Saleh Abbas. Voir site du gouvernement tchadien, www.primaturetchad.org

IV. CONSEQUENCES HUMANITAIRES

A la complexité de cette crise politique s'ajoute la crise humanitaire à l'Est et dans une moindre mesure au Sud. Résultat de la crise du Darfour et du conflit entre les régimes tchadiens et soudanais, cette crise humanitaire est aussi la conséquence de l'incapacité du gouvernement tchadien à protéger les civils et à punir les criminels opérant dans le pays. Tandis que l'ANT concentre ses efforts à lutter contre l'incursion des rebelles dans les grandes villes, les autres zones sont laissées sans protection, mettant les réfugiés, les personnes déplacées internes ainsi que les travailleurs humanitaires à la merci des attaques armées pour récupérer des stocks de vivres.

A. LES REFUGIES DU DARFOUR

Le cortège d'environ 250.000 réfugiés d'origine non-arabe (Zaghawa, Massalit, Fur et autres) installés à partir de 2004 dans une douzaine de camps le long de la frontière soudanaise ont contribué à une aggravation importante de la crise tchadienne et à l'inscrire dans le contexte d'une crise régionale et humanitaire ayant attiré le regard du monde entier.¹⁴² Ce flot de réfugiés a été augmenté tout le long de la première moitié de 2008, par l'arrivée de 12.000 nouvelles personnes fuyant le regain de violence au Darfour en février suite au déplacement du MJE à N'Djamena.¹⁴³

La présence de ces nombreux réfugiés venus du Darfour ajoute à la précarité d'une région dépourvue en ressources et où l'État a du mal à répondre aux besoins de la population. Au même titre que les autochtones, les réfugiés sont les principales victimes de l'insécurité dans la région. Les sujets de préoccupation touchant les réfugiés sont principalement: le recrutement de réfugiés par les forces rebelles,¹⁴⁴ notamment des enfants,¹⁴⁵

l'usage des camps comme bases arrières et zones de repos des rebelles, la circulation des armes, les mines,¹⁴⁶ l'augmentation du banditisme à l'intérieur des camps visant aussi les travailleurs humanitaires, l'impunité des auteurs de ces attaques¹⁴⁷ et le caractère précaire des camps de réfugiés qui sont tous situés près de la frontière soudanaise.¹⁴⁸ Pour juguler ces problèmes, l'UNHCR en concertation avec le CNAR (Commission nationale d'accueil et de réintégration de réfugiés) a créé en 2005, sa propre brigade de gendarmerie (environ 300 membres) pour assurer la sécurité des camps et des convois humanitaires.

Du fait de la mutation de la crise, la plupart des analyses considèrent que ceux qui courent actuellement les plus grands risques ne sont plus les réfugiés du Darfour, mais les déplacés internes et les travailleurs humanitaires. Les préoccupations sécuritaires ne sont pas liées aux attaques des rebelles tchadiens ou des Janjawid, mais portent sur l'impunité existant à l'Est du Tchad qui encourage toutes sortes d'activités criminelles. Ceci est aggravé par la totale déliquescence de l'appareil judiciaire tchadien et l'incapacité du gouvernement à maintenir la loi et l'ordre. Les bandits, dont l'identité demeure inconnue, attaquent le bétail, volent des vé-

¹⁴² Il y a également 57.000 réfugiés centrafricains dans le Sud et 52.030 Tchadiens réfugiés au Soudan. « Action humanitaire au Tchad : faits et chiffres – Point de situation », Organisation des Nations Unies, 29 juillet 2008 ; « Displaced Populations Report », OCHA régional office for Central and Eastern Africa, janvier-juin 2008.

¹⁴³ « Situation report : Humanitarian needs and response in Chad », OCHA, information bulletin, 12 février 2008.

¹⁴⁴ Le phénomène du recrutement des réfugiés par les forces rebelles est parvenu à l'attention du public en mars 2006, dans les camps de Bredjing et Treguine. Ce phénomène semble maintenant moins prononcé et moins fort, mais la plupart des camps de réfugiés continuent à avoir des liens étroits avec les rebelles du Darfour. « UN agency condemns forced recruitment of Sudanese refugees in Chad », UN News Centre, 31 mars 2006.

¹⁴⁵ Voir « Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad », Conseil de sécurité des Nations unies, S/2008/532, 7 août 2008.

¹⁴⁶ « Chad: Operations relaunched with two mobile destruction teams », Mines Advisory group (MAG), 28 mai 2008.

¹⁴⁷ L'UNHCR a affirmé qu'en raison de la perpétuation de l'impunité, il n'y a jamais eu de poursuites contre les crimes commis contre les réfugiés et personnes déplacées. « Briefing Note: Impact of Operations », UNHCR, mai 2008.

¹⁴⁸ Les deux camps qui font le plus l'objet de préoccupations du HCR en raison de leur proximité avec la frontière soudanaise, sont ceux de Oure Cassoni et Am Nabak, qui sont situés pratiquement sur le tracé de la frontière (le reste étant à environ 50-60 km à l'intérieur de la frontière). En accord avec le gouvernement tchadien, le HCR essaye depuis des années de trouver des sites potentiels pour déplacer ces camps, mais sans succès. Le gouvernement tchadien a proposé de déplacer ces camps à 500 km à l'intérieur du pays. L'assistance à la relocation des camps fait partie du mandat de la MINURCAT en vertu de Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 1778 (2007), S/RES/1778, mais il n'y a véritablement eu de plan pour la mise en œuvre de cette résolution. Entretien de Crisis Group, mars 2008. En revanche, « quelque 6.000 nouveaux réfugiés provenant du Darfour ont été déplacés des zones frontalières vers les camps de réfugiés de Kounoungo et Mile à environ 200 km au nord-est d'Abéché », « Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en République centrafricaine », Conseil de sécurité des Nations unies, S/2008/444, 8 juillet 2008, paragraphe 17.

hicules, pillent les convois humanitaires et exécutent les civils et les travailleurs humanitaires.¹⁴⁹

Selon Kingsley Amaning, le coordonnateur humanitaire du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Tchad, « de juillet 2007 à juin 2008, au moins 111 incidents sécuritaires dont 7 décès ont été enregistrés au Tchad ».¹⁵⁰ Le dernier cas grave d'attaque contre les travailleurs humanitaires est celui du délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui a été blessé par balles le 26 juillet à Abéché par des hommes armés non identifiés mais qui portaient l'uniforme militaire. Selon la majorité des agences humanitaires présentes au Tchad, les cas d'agressions ont connu leur paroxysme tout au long de 2008. Certaines organisations humanitaires ont été obligées de suspendre leurs activités.¹⁵¹ Entre 90.000 et 100.000 bénéficiaires des opérations d'assistance humanitaires sont affectés à chaque suspension des activités.¹⁵²

A chaque cas d'agression contre les travailleurs humanitaires, les autorités tchadiennes annoncent avoir pris des dispositions pour garantir leur sécurité. Cependant, les actes de banditisme continuent. Pire, les auteurs des agressions ne sont pas arrêtés. Tandis que les autorités tchadiennes concentrent leurs efforts à l'Est du pays, les agences humanitaires subissent également des attaques au Sud. Ainsi, en raison des attaques fréquentes, toute la zone de Tissi (à l'extrême Sud du pays, près de la frontière centrafricaine) est pratiquement inaccessible depuis 2006.¹⁵³

Quoi qu'il en soit des mesures prises par les autorités tchadiennes pour lutter contre ce fléau, il est indéniable que c'est le sentiment d'impunité, voire d'invulnérabilité qui anime les auteurs de ces attaques et qui rend leurs actions récurrentes. Les autorités tchadiennes ainsi que les groupes rebelles nient fréquemment que leurs éléments sont à l'origine de ces attaques. En l'absence d'enquêtes ou de procès contre les auteurs de ces attaques, les deux camps se rejettent la responsabilité de cette insécurité récurrente. Le déploiement

de l'EUFOR (voir ci-dessous) a contribué à stabiliser la situation, mais les deux missions (EUFOR et MINURCAT) ne peuvent pas avec le mandat qu'elles ont actuellement véritablement changer la situation sur le terrain.

En dépit de ces réalités, le gouvernement tchadien tente de faire croire qu'une sécurisation des camps et des accès humanitaires ainsi qu'un déménagement des sites vers l'intérieur du pays devraient suffire à régler les problèmes actuels, à condition que les Etats de la région acceptent également d'interrompre leur soutien aux groupes armés qui opèrent à partir de leur territoire. Cette analyse qui passe sous silence les raisons profondes et intérieures de la crise actuelle mérite une relecture.

B. LES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES ET LA QUESTION DES DEPLACES INTERNES

En septembre 2005, pour la première fois depuis le début du conflit, la population tchadienne a fait l'objet d'une attaque ciblée de milices arabes janjawid venues du Soudan. Cette agression a tué 64 personnes d'ethnie dadjo dans le village frontalier de Moudeina, département du Dar Sila, et a provoqué quelques déplacements de populations.¹⁵⁴ En plus, elle a changé profondément la donne du conflit dans les régions de l'Est du pays en y ajoutant une dimension ethnique et en dessinant, comme au Darfour voisin, une ligne de partage entre les populations arabes et les non-arabes. Ces attaques ont continué par la suite provoquant un exode des populations habitant le long de la frontière qui sont arrivées par vagues successives jusqu'à Goz Beida, capitale du Dar Sila.

Selon le témoignage de nombreux déplacés, les assaillants étaient des Janjawid ou des « Arabes à cheval » d'origine soudanaise, mais aussi tchadienne. Ces témoins ont affirmé à plusieurs reprises avoir reconnu parmi les assaillants des hommes venant des villages arabes proches des leurs.¹⁵⁵ En quelques mois, ce qui pouvait être considéré au départ comme un conflit interethnique assez courant dans la région, s'est trans-

¹⁴⁹ La mort de Pascal Marlinge, chef de mission de Save the Children, dont le convoi a été pris dans une embuscade à Hadjer Hadid, le 1^{er} mai, n'est malheureusement qu'un exemple des attaques contre les travailleurs humanitaires. Au moins 70 véhicules humanitaires ont été l'objet de pillages à l'Est du Tchad depuis 2005, selon un calcul établi par OXFAM en juin 2007, « Aid stoppage called to highlight insecurity and impunity », IRIN, 2 mai 2008.

¹⁵⁰ *N'Djamena Hebdo*, n° 1131, 4-9 août 2008.

¹⁵¹ Voir par exemple, « Red Cross aid workers leave Chad after threat », Reuters, 3 juillet 2008.

¹⁵² *N'Djamena Hebdo*, n° 1131, 4-9 août 2008.

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ « UNHCR concerned about janjaweed militia attacks in eastern Chad », UNHCR, 6 juin 2006.

¹⁵⁵ Les victimes de ces attaques qui affirmaient toutes auparavant que les assaillants étaient à la fois des Tchadiens et des Soudanais, se sont par la suite rétractées pour désigner des Soudanais comme les seuls responsables de l'attaque. Dans le même temps, le gouvernement tchadien menait des enquêtes auprès des victimes dans le but de porter plainte contre le Soudan devant la Cour pénale internationale (CPI). Entretien de Crisis Group, juillet 2007.

formé en un vaste mouvement d'exode qui concerne maintenant plus de 120.000 personnes dans le seul département du Dar Sila.¹⁵⁶ Il semble bien que certains éléments janjawid venus du Soudan aient agi en conjonction avec des tribus arabes tchadiennes afin de chasser les populations dadjo, majoritaires dans cette région, de leurs villages et d'occuper leurs terres. Le fait que ces attaques aient été menées au moment où les groupes rebelles tchadiens menaient eux-mêmes des opérations contre l'ANT peut laisser à penser à une coopération et à une planification de ces raids.¹⁵⁷

A partir de décembre 2006, la violence s'est accrue avec des raids meurtriers des Janjawid sur Tiero et Marena en mars 2007 qui ont fait entre 200 et 400 victimes.¹⁵⁸ La réponse du gouvernement tchadien a été, entre autres, d'armer et d'entraîner, avec l'assistance des groupes rebelles du Darfour,¹⁵⁹ une milice d'autodéfense dadjo. Cette milice appelée « Toro boro »¹⁶⁰ a incontestablement contribué à une intensification des combats ethniques entraînant un conflit ouvert entre le gouvernement et le Sultan du Dar Sila, Saïd Ibrahim Mustafa, qui s'opposait de plus en plus ouvertement à cette politique.

En janvier 2007, le Sultan a été déposé par le gouvernement et remplacé par son fils. Le Sultan déchu affirme que sa déposition – la première dans l'histoire de cette communauté – était liée à sa dénonciation des milices dadjo. Cependant, les officiels locaux ainsi que certains membres de sa famille ont prétendu que le Sultan a été destitué par sa propre communauté qui lui reprochait d'avoir encouragé le déplacement des Dadjo de la frontière jusqu'à Goz Beida et de les avoir laissés là, sans la moindre assistance. Les jour-

nalistes locaux ont été menacés d'arrestation par le gouvernement s'ils rencontraient le Sultan déchu.¹⁶¹

Depuis lors, les violences intercommunautaires et les déplacements de populations ne sont plus uniquement confinés aux Arabes et aux Dadjo du Dar Sila. Les rivalités entre Tama et Zaghawa s'étaient accrues avec l'aggravation de la tension entre le président Déby et son nouveau rallié et ministre de la Défense, Mahamat Nour. Des combats entre Tama et Zaghawa ont eu lieu à Guereda et se sont propagés dans le Dar Sila. En mai et juin 2007, le président Déby, préoccupé par une trop forte présence militaire du FUC de Mahamat Nour dans les environs de la capitale a décidé de relocaliser 2 à 3.000 combattants de ce mouvement dans la région de Goz Beida pour y assurer, avec certaines unités de l'ANT, le maintien de l'ordre et la protection des populations.¹⁶²

Cette décision malheureuse a ajouté au conflit existant entre Dadjo et Arabes celui qui oppose combattants Tama du FUC aux soldats Zaghawa de l'ANT¹⁶³ et a entraîné un regain d'insécurité pour les déplacés. Finalement, en octobre 2007, refusant d'être désarmés par l'ANT, plusieurs membres du FUC ont déserté pour s'enfuir au Soudan. D'intenses combats ont alors eu lieu autour de Guereda, faisant vingt morts. Le sultan du Dar Tama, Haroun Mahamat Abdoulaye (proche parent de Mahamat Nour) ainsi que d'autres leaders Tama ont été arrêtés le 30 novembre à Guereda, le jour même où Nour a été démis de son poste de ministre de la Défense. Depuis lors, on est sans nouvelle du sultan.¹⁶⁴

Depuis 2007, les violences intercommunautaires dans le Dar Sila se sont calmées et il n'y a plus à l'heure actuelle d'incidents aussi graves que ceux de Tiero et Marena en mars 2007 (même si les tensions sont persistantes et l'insécurité demeure récurrente).¹⁶⁵ Cette accalmie est attribuée au fait que la plupart des villages le long de la frontière où ces violences ont eu lieu,

¹⁵⁶ Il y a maintenant au total 178.918 personnes déplacées internes à l'Est du Tchad. Les quelques 60.000 autres déplacés internes sont dispersés dans les départements de : As-sounga (où est située la ville frontalière d'Adré) (37.817), Dar Tama (870), Ouara (5.856), Djorouf Al Ahmar (7.330) et Bahr Azoum (6.902). Chiffres du HCR, janvier 2008.

¹⁵⁷ Un tel lien entre rebelles tchadiens et janjawid ne serait pas nouveau car certains originaires du Darfour affirment que les rebelles Tama du FUC ont quelques fois collaboré avec les Janjawid au Darfour. Entretien de Crisis Group, juillet 2007.

¹⁵⁸ « Est du Tchad : entre 200 et 400 morts dans des attaques contre deux villages », *News Press*, 11 avril 2007.

¹⁵⁹ Un document présenté comme un accord signé entre le JEM et les leaders dadjos circulait en 2006 et d'autres preuves documentaires ont été présentées en 2006. Entretien de Crisis Group, juillet 2007.

¹⁶⁰ « Toro boro » est le nom utilisé à l'origine pour désigner les rebelles soudanais du Darfour. Au Tchad, cette appellation sert à désigner les rebelles du Darfour opérant à l'Est du Tchad. Elle désigne aussi toutes les milices d'autodéfense communautaires créées à l'Est du Tchad.

¹⁶¹ Entretien de Crisis Group, juillet 2007, mars-avril 2008. Plusieurs chefs traditionnels ont affirmé que l'organisation qui était censée représenter les Dadjo au niveau national était manipulée par le pouvoir central.

¹⁶² Entretien de Crisis Group, juillet 2007.

¹⁶³ Entretien de Crisis Group, juillet 2007. Des rapports réguliers font état d'affrontements et d'escarmouches entre Tama et Zaghawa autour de Goz Beida. Cependant, la plupart des oppositions graves entre Tama et Zaghawa, se sont déroulées à Guereda, capitale du Dar Tama et place forte du FUC.

¹⁶⁴ Le sultan du Dar Tama est également de la même famille qu'Ibni Oumar Saleh, porté disparu présumé mort depuis les événements de février. Entretien de Crisis Group, mars 2008.

¹⁶⁵ « Besoins et réponse humanitaires au Tchad », OCHA, Bulletin d'information, 22 juillet 2008.

sont maintenant vidés de leurs habitants. Cependant, bien que le gouvernement tchadien reconnaisse qu'il y a un réel besoin de réconciliation intercommunautaire, sa ligne officielle est de maintenir que ces tensions ont été importées du Darfour et n'ont jamais existé auparavant au Tchad. La conséquence de cette argumentation est de considérer que si la situation au Darfour était résolue, les combats cesseraient automatiquement au Tchad. Si ceci est en partie vrai, il n'en demeure pas moins que l'armement des communautés et les rivalités intercommunautaires locales ne cesseront pas sans un effort de réconciliation nationale.

V. IMPLICATIONS REGIONALES

Les tentatives actuelles, par rebelles interposés, de déstabilisation réciproque entre le Tchad et le Soudan confèrent à la crise tchadienne une forte dimension régionale. Le Soudan, la Libye et la France sont les acteurs extérieurs les plus influents du fait de leurs interventions passées au Tchad. Les voisins du Sud, comme la Centrafrique, en subissent surtout les effets.

A. SOUDAN

Il est simpliste de voir l'instabilité à l'Est du Tchad comme un simple effet collatéral de la situation au Darfour. Une telle vision, abondamment diffusée par le gouvernement tchadien, a trouvé un écho favorable auprès de quelques membres de la communauté internationale. Cependant, le cycle d'actions et de représailles entre les deux pays ne prendra pas fin si des efforts ne sont pas faits pour résoudre non seulement la cause des tensions entre les deux pays, mais aussi les crises internes au Tchad et au Soudan. De fait, les obstacles les plus sérieux au processus de paix au Darfour proviennent du fait qu'il ne prend pas suffisamment en compte les aspects régionaux de la résolution du conflit.

1. Soutien soudanais aux rébellions tchadiennes

L'islam pratiqué au Soudan et au Tchad subit directement les influences et l'expansion du wahhabisme importé d'Arabie Saoudite. Si au Soudan cette influence s'est traduite sur le plan politique par un islamisme étatique conquérant, voire intolérant, au Tchad elle est davantage culturelle, la laïcité étant toujours en vigueur dans les institutions. Le soutien accordé par le Soudan à la rébellion d'Idriss Déby était entre autres motivé par la volonté d'installer un régime d'influence tourabiste à N'Djamena.

Depuis les années 1960, le Soudan a toujours voulu avoir une influence sur les régimes au pouvoir au Tchad. La proximité géographique entre les deux pays et le fait que toutes les rébellions tchadiennes ayant conquis le pouvoir sont parties de l'Est a facilité cet interventionnisme. Cette région a constitué une sorte de sanctuaire pour les insurgés tchadiens. De Tombalbaye à Hissène Habré en passant par Malloum et Goukouni, tous les présidents tchadiens ont à un mo-

ment donné reproché à leur homologue soudanais de soutenir la rébellion qui les menaçait.¹⁶⁶

Lorsqu'il a créé sa propre rébellion en 1990, Idriss Déby a profité de la dégradation des relations entre N'Djamena et Khartoum. Le Soudan lui a permis de s'installer de l'autre côté de la frontière. Les armes et le financement que ses troupes recevaient de la Libye transitaient par le Soudan. Une fois parvenu au pouvoir, Idriss Déby s'est efforcé de maintenir les meilleures relations possibles avec son grand voisin. Ce n'est que progressivement qu'il s'est débarrassé de cette influence sans toutefois couper les ponts avec Khartoum, invitant même le président El Béchir à prendre part à la gigantesque cérémonie organisée en octobre 2000 pour marquer l'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière. On était alors loin de l'irritation puis de la tension et enfin du conflit direct qui allaient s'installer à partir de 2003 à l'occasion du déclenchement de la guerre du Darfour.

Entre 2003 et 2004 Déby prévoyait d'envoyer des troupes au Darfour et de créer des dissidences au sein du MJE. Il a même été impliqué dans des négociations de cessez-le-feu en avril 2004.¹⁶⁷ Toutefois il n'a pas pu empêcher ses proches, notamment son frère Daoussa,¹⁶⁸ de soutenir la cause Zaghawa de l'autre côté de la frontière, ce qu'il a payé cher par le soutien de Khartoum dans une tentative de putsch en mai 2004. La déclaration de belligérance avec le Soudan le 25 décembre 2005 marquait la rupture définitive entre les deux capitales.¹⁶⁹ Depuis lors, le régime soudanais essaie, avec peu de succès, de réunir les rebelles tchadiens pour aboutir à un changement de régime à N'Djamena. L'échec de la coalition de fortune qui s'est créée pour l'attaque sur N'Djamena en février 2008 le montre bien. Même si Khartoum soutient la rébellion tchadienne en armes, équipement et entraînement, son influence sur les querelles entre les différents groupes reste limitée.

¹⁶⁶ Au plus fort du factionnalisme armé au Tchad entre 1979 et 1982, le Soudan a été un acteur majeur dans les négociations inter-tchadiennes, jouant de son influence auprès des groupes armés qu'il finançait. Les accords de Lagos en 1979 ayant conduit à la création du GUNT ont ainsi pu se faire grâce à la médiation d'El Nimeiry, le président soudanais de l'époque qui a convaincu les FAN d'y prendre part.

¹⁶⁷ « Sudan issue brief », *Small Arms Survey*, no. 9, février 2008.

¹⁶⁸ Daoussa Déby a grandi avec Khalil Ibrahim, et les mères de Khalil et de Timane Déby sont sœurs. « Chad/Sudan : Foreign fingers », *Africa Confidential*, vol. 47, no. 9, 28 avril 2006.

¹⁶⁹ « Chad/Sudan : On the frontline », *Africa Confidential*, vol. 47, no. 7, 31 mars 2006.

2. Déby et les rebelles du Darfour

Le président tchadien a beaucoup hésité avant de prêter main forte aux rebelles du Darfour malgré la proximité ethnique de ces derniers. Ce n'est qu'au milieu de 2005¹⁷⁰ qu'Idriss Déby, dont le régime est mis en péril par des mouvements armés au Tchad, et face aux pressions de ses proches, accorde aux rebelles Zaghawa du Darfour des équipements et le droit d'installer des bases arrières dans l'Est du Tchad. La présence de ces forces au Tchad et leur instrumentalisation par la présidence tchadienne a constitué pendant les deux dernières années un élément central de sa politique militaire et de sécurité.¹⁷¹

En contrepartie de ce soutien constant en matériel et en liberté d'accès,¹⁷² les groupes rebelles soudanais ont agi comme de réels supplétifs de l'armée nationale dans son combat contre la rébellion tchadienne. Le MJE ainsi que le NMRD (Mouvement national pour la réforme et le développement) reconstitués avec l'appui du pouvoir tchadien, ont renforcé les capacités opérationnelles de l'ANT et combattu à ses côtés contre les rebelles tchadiens.¹⁷³

Certaines factions dissidentes du SLA (Armée de libération du Soudan) ont soutenu l'ANT dans la partie sud de la frontière, leurs hommes étant d'ailleurs largement confondus avec ceux de l'armée tchadienne dont ils portent l'uniforme.¹⁷⁴ Ce soutien aux forces armées du président Déby a fait l'objet de controverses au sein même des groupes rebelles du Darfour qui considèrent le soutien tchadien comme essentiel à leur

¹⁷⁰ La tentative de coup d'Etat de mai 2004 s'expliquerait ainsi par le mécontentement de militaires Zaghawa face au refus de Déby de soutenir les rebelles du Darfour.

¹⁷¹ De fait, le dossier des rebelles du Darfour a été traité en dehors de la présidence, ce qui a permis à Déby de nier toute implication personnelle; il a laissé la responsabilité du dossier à son frère Daoussa et à Mahamat Ismail Chaibo, directeur général de l'Agence nationale de sécurité (ANS). Entretiens de Crisis Group, mars, juillet 2007. Chaibo, en collaboration avec Hassan Borgo, tous deux des Zaghawa Kabka, ont créé le NMRD en 2004 en rassemblant des déserteurs du MJE.

¹⁷² Comme leurs homologues tchadiens à El Geneina, les rebelles du Darfour ont toujours bénéficié d'une liberté de mouvement à Abéché, portant même parfois publiquement leurs uniformes militaires. Entretiens de Crisis Group, mars 2007, mars 2008.

¹⁷³ Entretien de Crisis Group, novembre 2006. A l'origine, le MJE a affaibli l'ANT en recrutant des hommes provenant des rangs de l'armée tchadienne en 2005. Revers de fortune, cette situation bénéficie actuellement à l'ANT qui a besoin des effectifs du MJE et du SLA pour renforcer ses rangs. Le dernier exemple de cette situation a été donné en février 2008 après l'attaque rebelle.

¹⁷⁴ Entretiens de Crisis Group, janvier 2007, juillet 2007.

succès, mais critiquent l'utilisation systématique de leurs forces dans des guerres tchadiennes.¹⁷⁵ L'accord tacite qui lie les mouvements rebelles du Darfour au pouvoir tchadien comporte apparemment un droit d'accès aux camps de réfugiés où les groupes armés recrutent de nouvelles forces et s'approvisionnent en rations alimentaires sans que la gendarmerie et l'administration tchadienne n'y trouve à redire.¹⁷⁶ Le recrutement d'adolescents a été fréquent et quelquefois encouragé par les instituteurs et les responsables des camps.¹⁷⁷ Cette situation est à l'origine de l'appel des travailleurs humanitaires à une meilleure protection des camps de réfugiés afin de garantir leur caractère civil.

L'amélioration de la situation financière du régime de N'Djamena, combinée au ralliement des forces de Mahamat Nour, ainsi que l'accalmie militaire consécutive aux pourparlers de Tripoli, ont permis au président tchadien de moins dépendre du soutien des rebelles du Darfour. L'accord entre le gouvernement et les rebelles signé à Riyad 3 mai 2007 a demandé l'expulsion pure et simple des rebelles soudanais du territoire tchadien. Placé dans cette situation à plusieurs reprises dans le passé, le gouvernement tchadien n'avait jamais exécuté sa menace d'expulsion. Cependant, juste après l'accord de Riyad, il y a eu des mouvements de groupes rebelles vers le territoire soudanais.¹⁷⁸ Toutefois, les éléments armés du MJE et d'autres groupes qui font plus ou moins partie aujourd'hui de l'ANT ou qui ont perdu leurs positions au Darfour, sont restés au Tchad.

A la fin de l'année 2007, la situation a changé avec la reprise des attaques des rebelles tchadiens. Le MJE (qui s'est retrouvé divisé en deux factions)¹⁷⁹ est rede-

venu très actif en lançant des attaques contre El Geneina à partir de ses bases arrières au Tchad. En février 2008, les forces du MJE étaient mobilisées à N'Djamena pour défendre Idriss Déby acculé dans son palais. En récompense de ce soutien, Déby a fourni du matériel militaire et des moyens financiers aux forces du MJE avant de leur demander de regagner le Darfour en mars. Depuis février, le MJE est en fait devenu une pièce clé dans la stratégie militaire de Déby et dans la survie de son régime. Pour le MJE, la motivation de son appui à Déby est claire: la survie de ce dernier est essentielle pour sa propre survie. Pour cela, il faut sinon aider directement ce dernier, du moins s'opposer à toute action visant à le déstabiliser.¹⁸⁰

Le 10 mai 2008, fort du matériel militaire reçu du Tchad et de la Libye, les colonnes du MJE ont foncé à l'intérieur du Soudan pour attaquer les faubourgs d'Omdourman, la ville jumelle de Khartoum située de l'autre côté du Nil. Bien qu'ayant été repoussée, cette offensive a été d'une audace extraordinaire car c'était la première fois qu'une faction armée soudanaise menaçait directement Khartoum. La capacité militaire de l'armée soudanaise a été mise en doute. Bien que le régime tchadien s'est empressé de nier toute implication, il est indéniable que le matériel militaire reçu de la part de Déby en « récompense » du service rendu à N'Djamena a permis au MJE de rendre possible ce coup de maître.

Le président tchadien a sans doute espéré qu'une telle attaque ferait comprendre aux autorités soudanaises qu'il était aussi capable de contre-attaquer par rébellion soudanaise interposée. Les autorités tchadiennes étaient au courant des pressions soudanaises afin de convaincre l'UFDD et ses alliés de rééditer leur attaque de février contre N'Djamena et la présidence tchadienne s'était alarmée de cette éventualité en publiant sur son site une transcription téléphonique présentée comme ayant eu lieu entre Mahamat Nouri et un responsable des services secrets soudanais.¹⁸¹ L'escalade verbale

¹⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, février 2007, juillet 2007.

¹⁷⁶ Entretiens de Crisis Group, juin 2006.

¹⁷⁷ Entretiens de Crisis Group, des enfants qui ont affirmé avoir volontairement rejoint les rangs du SLA au Dar Sila, juin 2006. Plusieurs de ces garçons (âgés de treize à quinze) qui combattaient avec le SLA depuis plus de deux ans, ont affirmé avoir rejoint volontairement la rébellion. Ils ont affirmé avoir le droit de visiter leurs familles dans les camps et de retourner volontairement au front « où ils ont des habits et la possibilité de tuer des Janjawid ». Ils ont déclaré également avoir pris part à des combats contre les rebelles tchadiens à Adré en juillet 2006.

¹⁷⁸ Khalil Ibrahim et le leadership du MJE sont retournés au Darfour, Khamees Abdallah, Abu Surrah et Khalil Abdallah ont rejoint Asmara et Ahmed Abdelshaafie est parti à Kampala.

¹⁷⁹ Déby aurait délibérément encouragé les dissensions au sein du MJE, ce qui aurait dégradé pour un temps, ses relations avec Khalil Ibrahim. De fait, sa stratégie consiste à utiliser les différentes factions du JEM, les unes après les autres, de sorte à ne pas être dépendant uniquement de Khalil Ibrahim. Entretiens de Crisis Group, juillet 2007, mars 2008.

¹⁸⁰ Entretiens de Crisis Group, les rebelles du Darfour, N'Djamena, mars 2008.

¹⁸¹ Le site internet de la présidence tchadienne, www.presidencetchad.org, a publié ces transcriptions de « conversations téléphoniques » supposées avoir eu lieu entre le chef des services de renseignement soudanais Salah Gosh et Mahamat Nouri. Dans ces échanges non authentifiés des 19 et 20 mars, le Soudanais appelle le Tchadien à « bouger » rapidement contre le président Déby. « Attaquez vite. Faites vite, vite », lance Salah Gosh. « Bien entendu », répond le général Nouri. Abderahman Koulamallah a affirmé que ces transcriptions ne « tenaient pas la route », concédant toutefois qu'il y avait bien eu des contacts téléphoniques entre le général Nouri et Salah Gosh. Voir « Un chef rebelle exhorte le gouvernement tchadien à reconnaître la réalité de la rébellion », Agence France-Presse, 12 mars 2008.

et la rupture des relations diplomatiques ayant suivi l'attaque du MJE démontrent que les deux régimes voulaient intensifier le soutien à leurs rébellions respectives.

3. Les accords de paix entre le Tchad et le Soudan

Jusqu'à présent, les tentatives pour résoudre le conflit entre le Tchad et le Soudan se sont limitées à une série de pactes de non-agression supervisés par des pays sans grande capacité ou volonté pour les imposer. La Libye a pris généralement les devants mais n'a pas la capacité nécessaire pour amener les deux pays à respecter leurs engagements. Kadhafi s'est montré particulièrement irrité lorsque l'Arabie Saoudite s'est impliquée dans la résolution du conflit entre le Tchad et le Soudan en leur faisant signer un accord de paix en mai 2007. Cependant même le fait que Déby et El Béchir ont prié ensemble à la Mecque ne leur a pas permis de se considérer liés par leurs engagements. Le dernier accord (le sixième en cinq ans) entre le Tchad et le Soudan a été signé mi-mars à Dakar en plein regain d'accusations mutuelles d'agressions.¹⁸²

La nouveauté dans cet accord¹⁸³ est la création d'un groupe de contact co-présidé par le Congo-Brazzaville et la Libye qui est destiné à superviser son application. Des observateurs internationaux sont autorisés à prendre part à ce groupe,¹⁸⁴ qui doit réunir une fois

par mois les ministres des Affaires étrangères.¹⁸⁵ Le point central de l'application de ce nouvel accord est l'établissement d'une force tampon africaine sur la frontière, une idée qui avait déjà été auparavant évoquée par l'accord de Tripoli. Il s'y ajoute la création de huit postes de contrôle frontaliers en plus des deux déjà prévus.¹⁸⁶ La Libye a annoncé qu'elle financerait cette force à la hauteur de 2 millions de dollars, tandis que le Sénégal et le Congo-Brazzaville devraient fournir des troupes.¹⁸⁷

La question de la coordination et des interactions entre cette force, la MINURCAT/EUFOR (Tchad) et l'UNAMID (Soudan) reste peu claire, de même que le type d'assistance entre ces différentes forces. Les experts en sécurité de l'ONU et de l'UE qui ont été invités initialement à assister le groupe de contact dans la conception et le déploiement de cette force ont été priés par la Libye de rester en dehors, officiellement parce que les puissances régionales ne veulent pas d'implication extérieure.¹⁸⁸ Tous les calculs pour mettre sur pied cette force ainsi que tous les espoirs suscités par l'accord de Dakar ont été sérieusement remis en question après l'offensive du MJE sur Khartoum le 10 mai 2008. Le Soudan, à son tour, a présenté les combattants du MJE comme des mercenaires et a rompu séance tenante ses relations diplomatiques avec N'Djamena.¹⁸⁹ En dépit des postures d'apaisement, il est à craindre que la saison des pluies soit uniquement propice à des préparatifs en vue de nouvelles offensives en octobre ou novembre 2008.

La perspective de la mise en accusation du président soudanais par le bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour crime de génocide au Darfour ne pourra par ailleurs que renforcer la position internationale d'Idriss Déby et de ses alliés du MJE. Plus le président El Béchir sera mis au banc de

¹⁸² United Nations Security Council, « Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad », S/2008/444, 8 juillet 2008. United Nations Security Council, « Letter dated 31 March 2008 from the Permanent Representative of the Sudan to the United Nations addressed to the President of the Security Council », S/2008/216, 1 avril 2008. United Nations Security Council, « Letter dated 1 April 2008 from the Permanent Representative of Chad addressed to the President of the Security Council », S/2008/222, 4 avril 2008. Voir www.securitycouncilreport.org/site/c.gIKWLeMTIsG/b.2897757/.

¹⁸³ Les principales dispositions de l'accord : 1. Normaliser les relations entre le Soudan et le Tchad; 2. Réitérer le respect des engagements pris antérieurement; 3. Créer un groupe de contact; 4. S'engager à interdire toute activité des groupes armés et à empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation.

¹⁸⁴ Tel que stipulé par l'accord du 13 mars, « le groupe de contact de l'accord de Dakar » comprend : le Tchad, le Soudan, l'Erythrée, le Gabon, la Libye, le Congo (Brazzaville), le Sénégal (les 5 derniers pays y siègent en tant que médiateurs mandatés par l'Union africaine et acceptés par le Tchad et le Soudan), l'Union Africaine (représentée par le Président de la Commission de l'UA), la CEN-SAD (Communauté des Etats Sahélo Sahariens, l'OCI : Organisation de la Conférence Islamique (dont le Tchad et le Soudan sont membres), l'ONU, l'Union européenne. A côté de ces Etats et institu-

tions qui constituent « le groupe de contact », l'Accord de Dakar désigne également la France, le Royaume Uni et les Etats-Unis comme faisant partie du « groupe des pays amis de l'Accord de Dakar » et donc peuvent, à ce titre, prendre part aux réunions du « groupe de contact ».

¹⁸⁵ Le groupe s'est réuni à Libreville le 24 avril, à Tripoli le 12 mai (en l'absence du Soudan), à Brazzaville le 9 juin, à Dakar le 10 juillet 2008 et à Asmara le 14 septembre.

¹⁸⁶ « Sudan, Chad endorse plan to monitor joint border », *Sudan Tribune*, 29 avril 2008.

¹⁸⁷ « Sudan Chad contact group decides to deploy border monitors », *Sudan Tribune*, 11 avril 2008.

¹⁸⁸ Entretien de Crisis Group, diplomate étranger, Bruxelles, mai 2008.

¹⁸⁹ Le Tchad et le Soudan ont décidé de reprendre leurs relations diplomatiques le 1er août 2008. « Sudan and Chad agree to restore diplomatic relations », *Sudan Tribune*, 2 août 2008.

la communauté internationale, plus Idriss Déby en sera conforté, ayant plus que jamais les mains libres pour apporter son soutien militaire et financier aux attaques des rebelles darfouris sur Khartoum et à l'intérieur du Soudan.

B. LIBYE

Les priorités du gouvernement libyen sont restées relativement constantes au fil du temps,¹⁹⁰ même si les moyens pour les atteindre ont changé: contrer les influences étrangères en général et occidentales en particulier, tout en étendant sa propre sphère d'influence.¹⁹¹ Aujourd'hui, la Libye vise un rôle plus politique que militaire. Elle se pose depuis plusieurs années comme le médiateur par excellence entre le Tchad et le Soudan. Redoutant par dessus tout une internationalisation du conflit qui aurait pour conséquence l'augmentation des forces non-africaines dans la région, elle multiplie les initiatives de paix.¹⁹² Au vu de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, le président Kadhafi a réussi à s'imposer comme le représentant des intérêts du Tchad au Soudan et de ceux du Soudan au Tchad. Fort de cette situation, il semble aujourd'hui opposé à ce qu'un autre dirigeant s'immisce dans les relations entre les deux pays.

C'est au Tchad que ce rôle de médiateur prend le plus d'ampleur. Le guide libyen a toujours considéré le pays comme faisant partie de son arrière-cour, sa chasse gardée.¹⁹³ Le président Kadhafi s'est ainsi petit à petit imposé comme le personnage incontournable des processus de résolution de conflits dans lesquels le Tchad est impliqué, qu'il s'agisse de conflits internes ou internationaux, avec le Soudan particulièrement. Le guide libyen a ainsi parrainé trois accords de paix im-

pliant le gouvernement tchadien.¹⁹⁴ De plus, au-delà des accords effectivement signés, on ne compte plus les tentatives de rapprochement entre le Soudan et le Tchad ainsi qu'entre le gouvernement tchadien et les groupes rebelles orchestrés par Kadhafi.

Ce dernier a ainsi été médiateur lors des attaques de rebelles en février et juin 2008. En février, il était mandaté par l'Union africaine pour jouer le rôle de médiateur entre le gouvernement tchadien et les groupes rebelles qui tentaient de prendre N'Djamena.¹⁹⁵ En juin, c'est la CEN-SAD (Communauté des états sahélo sahariens) qui demandait aux rebelles de privilégier le dialogue avec le gouvernement, sous les auspices du président Kadhafi.¹⁹⁶ En mai, le président Déby avait lui-même appelé le dirigeant libyen à poursuivre ses efforts de médiation avec le Soudan.

Si l'influence libyenne semble incontournable, tant au travers de médiations que par un poids financier considérable, l'impact réel du guide libyen reste néanmoins discutable. Le président Kadhafi parvient souvent à réunir tous les acteurs du conflit à la même table, mais les accords qui en découlent se concrétisent rarement. Il aurait donc un poids pour attirer les belligérants, mais beaucoup moins pour influencer leurs actions de manière radicale. Après la signature de l'accord de Syrte, le leader de l'UFDD, Mahamat Nouri, déclarait de manière emblématique des relations entre les rebelles et le président Kadhafi, avoir signé sans conviction, « pour faire plaisir au guide libyen qui faisait pression sur nous ». Des avantages « matériels » sont avancés dans la presse.¹⁹⁷

¹⁹⁰ Pour un historique détaillé des relations Tchad-Libye voir le Crisis Group Rapport, *Tchad : Vers le retour de la guerre ?*, op. cit.

¹⁹¹ A son arrivée au pouvoir, le colonel Kadhafi ambitionnait de créer un empire arabe sur toute la région. L'intervention militaire et le soutien à certains groupes rebelles étaient alors les moyens d'asseoir son influence sur le continent. Dans les années 1990, affaibli par les sanctions internationales qui pèsent sur son régime, par la mauvaise réputation qui en découle ainsi que par ses débâcles passées, Kadhafi décide de changer de stratégie. Il réoriente alors sa politique étrangère vers l'ensemble du continent africain et ne se limite plus aux seuls pays arabes.

¹⁹² C'est dans cette perspective que l'on peut comprendre l'opposition de Kadhafi au déploiement de l'EUFOR et de la MINURCAT.

¹⁹³ Robert Buijtenhuijs, « Chad in the age of the warlords », op. cit.

¹⁹⁴ Le premier accord dit « accord de Tripoli » a été signé le 8 février 2006 par l'Etat tchadien et le chef rebelle Mahamat Nour ; le second, dit « accord de paix entre la République du Tchad et le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) », a été signé le 24 décembre 2006 à Tripoli ; et le troisième, dit « accord de Syrte », a été signé le 25 octobre 2007 par le gouvernement du Tchad et les quatre principaux groupes rebelles de l'Est du Tchad.

¹⁹⁵ Le président sortant de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, disait au sujet de ce choix : « Il faut se rendre à l'évidence : si on le tient à l'écart, ça ne marchera pas. Le Guide libyen entretient des contacts avec tous les acteurs de la crise. C'est donc lui qui a le plus de cartes en main. Le sortir du jeu, c'est fermer des portes ». A noter que ce mandat s'est rapidement teint d'ironie lorsqu'il est apparu que le guide libyen avait participé à une manœuvre ayant pour but de faire parvenir des munitions aux troupes gouvernementales.

¹⁹⁶ Le colonel Kadhafi est médiateur permanent de la paix de la CEN-SAD.

¹⁹⁷ « 4 Questions à Monsieur Lyadish Ahmed Idriss, Commentateur de la politique tchadienne », *Tchad Forum*, 25 décembre 2007, www.tchadforum.com/node/473. La Libye

Après des années d'hostilité, la France et la Libye sont désormais complices au Tchad. Preuve en a été donnée en février 2008 lors de l'attaque des mouvements rebelles sur N'Djamena.¹⁹⁸ La France et la Libye semblent donc avoir un intérêt commun à empêcher le Tchad de tomber entre les mains des rebelles. Ni la France, ni la Libye ne veulent un régime à N'Djamena qui serait dépendant de Khartoum. Si la déstabilisation régionale est l'argument avancé par la France, pour Kadhafi la crainte est de voir Mahamat Nouri, l'homme des Soudanais, prendre le pouvoir.

Kadhafi nourrit une méfiance de longue date vis-à-vis de Nouri.¹⁹⁹ De plus, l'origine gorane de Nouri, comme Hissène Habré, renforce encore cette méfiance. Un Gorane à la tête de l'Etat signifierait pour la Libye la perte de l'influence qu'elle exerce pour l'instant dans le nord du Tchad, près de la frontière entre les deux pays. La région est en effet relativement négligée par Idriss Déby, ce qui laisse une marge de manœuvre importante à la Libye. Par ailleurs, l'opposition entre Nouri et Kadhafi est renforcée par les liens que Nouri entretiendrait avec le régime saoudien. L'hostilité entre la Libye et l'Arabie Saoudite vient donc renforcer le soutien du président libyen à Idriss Déby pour empêcher la prise de pouvoir du rebelle.²⁰⁰

La Libye joue au Tchad un jeu trouble, louvoyant entre les autorités tchadiennes, le gouvernement soudanais et les rebelles des deux camps. Côté soudanais, tout en conservant des liens étroits avec le régime soudanais, le soutien de la Libye à certains groupes

aurait notamment offert une somme d'argent importante aux frères Erdimi, à la tête du RFC, pour intégrer le régime. Entretien de Crisis Group, N'Djamena, août 2008.

¹⁹⁸ Face à la mise en danger de Déby, la France a ainsi fait livrer des munitions à l'armée tchadienne par l'intermédiaire de la Libye. Ces munitions ont été utilisées pour les chars T-55 de fabrication russe dont l'utilisation s'est avérée cruciale dans la défense du palais présidentiel. Voir à ce sujet l'article de Laurent d'Ersu et Jean-Christophe Ploquin, « La France a permis à Idriss Déby de sauver son régime » dans *La Croix* du 8 février 2008, qui est le premier article à avoir révélé les détails de cet arrangement dans la presse française.

¹⁹⁹ Il faut noter que Nouri a combattu auprès de Hissène Habré qui a battu les troupes libyennes en 1987. En outre, Habré et Nouri ont été proches pendant de longues années, au cours desquelles ils n'ont cessé de combattre les forces libyennes, Nouri occupant même un poste ministériel à partir de 1982 sous le gouvernement Habré, avant de se rallier à Déby après son putsch soutenu par la Libye en 1990.

²⁰⁰ Kadhafi est en effet hostile à toute initiative saoudienne dans la région. A titre d'exemple, il semblerait qu'après la signature de l'accord de Riyad, les relations entre Déby et Kadhafi se soient temporairement refroidies.

rebelles tels que le MJE est ouvert.²⁰¹ Même dualité côté tchadien: si la Libye soutient le régime en place, elle semble également apporter son soutien aux rebelles qui lui sont opposés.²⁰² Le président Kadhafi pratique ainsi une politique d'équilibre entre les différents groupes rebelles et gouvernements pour conserver une influence sur la région entière et disposer de moyens de pression sur les différents acteurs.

C. CENTRAFRIQUE

S'il existe bien des interconnexions entre les crises tchadiennes et centrafricaines, il convient néanmoins de préciser que les relations Tchad/Centrafrrique sont actuellement loin d'être conflictuelles. Il existe une réelle communauté d'intérêts entre les deux régimes, liés par l'assistance militaire du premier au second et le sentiment partagé d'avoir beaucoup à craindre du Soudan. Apparemment le plus faible des trois, le régime centrafricain éprouve néanmoins toutes les difficultés à se positionner dans ce triptyque, tiraillé entre la nécessité de ne pas fâcher son parrain tchadien et tout l'intérêt qu'il a à normaliser ses relations avec Khartoum.

Le succès du coup d'Etat du général Bozizé contre le régime d'Ange-Félix Patassé, en mars 2003, doit beaucoup au soutien militaire du président Déby.²⁰³ A partir de 1999, les relations entre le Tchad et la Centrafrique, dirigée alors par Ange-Félix Patassé, se sont progressivement dégradées pour atteindre un point de non retour début 2003, malgré de nombreuses tentatives de médiation. A son homologue tchadien qui l'accusait de soutenir la rébellion sudiste de Laokein Barde Frisson, Ange-Félix Patassé répondait que Déby était l'instigateur des coups de force successifs contre son régime. Enfin, le président tchadien a mis à la disposition de Bozizé des éléments de sa garde pré-

²⁰¹ La presse d'opposition tchadienne rapporte par exemple qu'en juin 2008 le président Déby aurait explicitement demandé à la Libye de fournir des armes au MJE. L'attaque rebelle de février 2008 semble avoir encore resserré les liens entre les rebelles du MJE et Kadhafi. Ce dernier aurait très peu apprécié le soutien du président El Béchir aux rebelles tchadiens. Les événements de février auraient ainsi provoqué une rupture importante entre les leaders libyen et soudanais. Mais quoi qu'il en soit de cet éloignement, la rupture n'est pas totale avec le régime soudanais.

²⁰² De manière symbolique, l'ancien chef du FUC devenu ministre de la défense, Mahamat Nour Abdelkarim, s'était réfugié à l'ambassade de Libye au Tchad en novembre 2007 après avoir été limogé par le président Déby.

²⁰³ Sur les relations entre le Tchad et la Centrafrique et les épisodes précédant le Coup d'Etat de Bozizé, voir Crisis Group, Rapport, « République centrafricaine, op. cit.

sidentielle dont la participation sera décisive dans la prise de Bangui.

Débarrassé de Patassé, le régime tchadien a maintenu cette présence militaire à Bangui afin, officiellement, d'assurer la stabilité en Centrafrique dans le cadre de la force de paix de la CEMAC. En réalité, la survie du régime de Bozizé, voire la sécurité personnelle de ce dernier, est assurée par la présence d'une centaine de militaires zaghawa de la garde présidentielle tchadienne. De plus, le Tchad a déployé ses forces armées tout le long de la frontière entre les deux pays, afin d'y neutraliser les activités des groupes rebelles tchadiens et centrafricains opérant dans la zone.

Dans le contexte de la recrudescence des offensives rebelles contre N'Djamena, le président Déby a été contraint de retirer ses forces fin 2005 afin de les redéployer à l'Est du Tchad. Ce retrait a considérablement affaibli la capacité militaire du régime de Bangui, qui s'est retrouvé très vite submergé par la rébellion au Nord-Est. Conscient du soutien dont bénéficie cette rébellion de la part du Soudan, le président Bozizé sait qu'il doit impérativement normaliser ses relations avec Khartoum et tempérer son alliance avec le Tchad. Pour cela, il fallait accepter trois conditions posées par le Soudan: une visite de Bozizé à Khartoum afin d'y signer un traité de paix séparé, la réouverture de la frontière avec le Soudan fermée en solidarité avec le Tchad et le déploiement d'une force mixte entre les deux pays. A plusieurs reprises, le président centrafricain a été tenté de se soumettre à ces conditions, mais il s'est vu opposer un veto du président Déby qui a menacé de lui retirer son soutien militaire. S'il s'est bien rendu à Khartoum en août 2007, Bozizé ne l'a fait qu'en raison de l'accalmie entre le Tchad et le Soudan à cette période.

Ces épisodes montrent surtout que le régime tchadien intègre la Centrafrique dans sa stratégie militaire globale de survie. En premier lieu, dans le contexte de l'envoi d'une force internationale visant à stabiliser la zone des trois frontières (et donc réduire la liberté d'action des groupes rebelles), le régime tchadien a besoin de l'alignement de la Centrafrique sur ses vues afin de faire contrepoids à l'opposition de Khartoum à cette présence. En deuxième lieu, N'Djamena veut pérenniser son droit de poursuite dans le territoire centrafricain afin d'éviter que toute rébellion ne s'installe dans le Sud du Tchad où se trouve la zone pétrolière.²⁰⁴ En troisième lieu, il ressort de ceci que si

Bozizé a besoin d'un Déby militairement fort pour survivre, il n'est pas sûr que ce dernier souhaite réellement renforcer son allié centrafricain. Il semble au contraire que la forte dépendance sécuritaire de Bozizé est une donnée stratégique nécessaire au régime tchadien qui veut éviter de se retrouver isolé face à un axe Khartoum/Bangui.

D. UNION AFRICAINE

Essentiellement axée sur la violence au Darfour et ses prolongements dans la sous-région, l'implication de l'UA ne s'est pas véritablement étendue à la crise interne tchadienne pour deux raisons principales. L'UA s'aligne généralement sur la rhétorique du gouvernement tchadien faisant de cette crise une simple tentative de renversement d'un gouvernement légal et élu par des bandes armées sorties de nulle part. De ce point de vue, s'impliquer dans une négociation incluant les rebelles tchadiens est perçu comme contraire à la Charte de l'UA. Le dernier communiqué de la 138^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a été clair sur ce point. Condamnant les attaques du 11 juin 2008 par « des groupes armés contre le territoire tchadien », le CPS a réaffirmé son rejet total de toute tentative de prise de pouvoir par des moyens anticonstitutionnels car cela représenterait une violation de l'Acte constitutif de l'UA.²⁰⁵

La rébellion tchadienne est donc peu encline à faire confiance à une instance africaine regroupant des chefs d'État soupçonnés d'adopter une « solidarité naturelle » à l'endroit de leur homologue Idriss Déby. De son côté, s'il se satisfait de la solidarité de l'UA, il n'est pas sûr que le gouvernement tchadien souhaite une implication permanente des instances africaines pouvant être l'occasion d'ingérences extérieures inop-

semparées face aux attaques des coupeurs de routes. Cependant, la contribution de l'ANT à la lutte contre les bandes armées opérant dans le Nord de la Centrafrique est d'ailleurs une question très disputée. La plupart des rapports des organisations humanitaires exerçant dans la zone font état du fait que beaucoup de ces bandes sont d'origine tchadienne et leurs armements proviendraient des stocks de l'armée tchadienne. Si la question de leur instrumentalisation par l'ANT afin d'entretenir l'insécurité dans le Nord de la Centrafrique n'est pas toujours vérifiée, il n'en demeure pas moins que leur protection par des autorités locales (tchadiennes ou centrafricaines) a été dénoncée à plusieurs reprises. Voir à cet effet, « Etat d'anarchie, rebelles et exactions dans le Nord de la Centrafrique », Rapport Human Rights Watch, septembre 2007

²⁰⁵ Voir « Communiqué final à l'issue de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains à Charm El Cheikh », www.africanunion.org, le 3 juillet 2008.

²⁰⁴ De ce point de vue, la faiblesse de l'armée centrafricaine va dans le sens des intérêts tchadiens qui y trouvent là un mandat légitime à la présence de l'ANT en territoire centrafricain : il faut assurer la sécurité des populations civiles dé-

portunes dans ses affaires nationales. Sur ce point au moins, il existe un consensus entre les protagonistes tchadiens qui semblent avoir en commun une vision « utilitariste » de l'implication de l'UA.²⁰⁶ En outre, Déby se méfie de l'équilibre de pouvoir au sein de l'Union africaine, qu'il soupçonne d'être du côté du Soudan.²⁰⁷ En raison de ces obstacles, l'action de l'UA s'est jusqu'à présent limitée à des déclarations exprimant « la profonde préoccupation » des dirigeants africains et exhortant les différentes parties tchadiennes au dialogue. Il a fallu attendre les événements de février pour que l'UA mandate le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi et le Congolais Sassou Nguesso à être médiateurs permanents dans la crise tchadienne.

La dégradation des relations entre le Tchad et le Soudan a conduit l'UA à jouer le rôle de médiateur pour éviter une confrontation directe entre les deux pays pouvant nuire au processus d'intégration africaine. A plusieurs reprises, l'UA a pris la tête des initiatives dans ce sens, aussi bien Alpha Oumar Konaré que son successeur à la tête de la Commission de l'UA, Jean Ping, faisant la navette entre N'Djamena et Khartoum, leur agenda consistant, sans grand succès, à convaincre les deux parties de cesser de soutenir leurs rebelles respectifs. En revanche, les efforts ont porté leurs fruits avec l'accord de Dakar en mars 2008 entre Déby et El Béchir, obtenu après la médiation du président sénégalais Abdoulaye Wade, mandaté par l'UA. De fait, l'UA fait le pari que l'enjeu crucial dans la sous-région est la résolution de la crise du Darfour. De ce point de vue, la crise tchadienne ne serait au mieux qu'un effet collatéral du Darfour et au pire qu'une tentative de déstabilisation d'un gouvernement légal et élu par des bandes armées invitées par l'UA à déposer les armes et à rentrer dans le jeu démocratique.

VI. MINURCAT ET EUFOR – TCHAD/RCA

A. SERVICE MINIMUM

En août 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies adoptait la résolution 1706 qui décidait de la « mise en place d'une présence multidisciplinaire comprenant des spécialistes des affaires politiques, du personnel humanitaire et militaire et des officiers de liaison de la police civile affectés dans des lieux critiques au Tchad, y compris dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés ». Cette résolution ignorait la dimension humanitaire et politique interne de la crise au Tchad et liait directement les difficultés rencontrées dans l'Est du pays au conflit du Darfour.

Cette résolution 1706 illustre la triple volonté des gouvernements tchadien, soudanais et libyen qui refusaient toute présence militaire internationale dans cette partie du Tchad. La Libye considérait que les dispositions de l'accord de Tripoli étaient suffisantes pour garantir la sécurité des réfugiés et leur protection.²⁰⁸ Le Soudan restait farouchement opposé à une présence militaire forte des Nations unies car il la considérait comme une sorte de pré positionnement d'une force de réaction rapide destinée à intervenir au Darfour en cas de nécessité. Le président Déby, réticent à toute implication des Nations unies dans le dossier de politique interne tchadien et craignant une évolution « congolaise » du processus, à savoir un déploiement militaire assorti d'une obligation d'ouvrir un dialogue inclusif interne sous contrôle international, s'est rapidement opposé à l'idée d'une force multinationale à l'Est.²⁰⁹

Après le rapport du Secrétaire général de février 2007 et un nouveau refus du président tchadien, le gouvernement français a finalement avancé l'idée d'un déploiement à l'Est du Tchad d'une force européenne,

²⁰⁶ Le président Déby ne manque pas de s'en prendre fréquemment à l'UA qu'il accuse de ne rien faire contre l'agression extérieure dont il estime que le Tchad est victime. De leur côté, les chefs rebelles se sont à plusieurs reprises plaints des déclarations de l'ancien président de la Commission de l'UA, Alpha Oumar Konaré, qui a qualifié leur combat de « lutte d'une autre époque ». Déclaration de Alpha Oumar Konaré après l'offensive rebelle du FUC sur N'Djaména en avril 2006.

²⁰⁷ Entretien de Crisis Group, ministre tchadien, avril 2008.

²⁰⁸ Après l'accord de Tripoli, il y a bien eu quelques tentatives pour déployer des forces tout au long de la frontière. Quelques soldats burkinabés sont arrivés à Abéché en 2006, attendant d'être déployés, mais ils sont repartis car le soutien financier promis par la Libye n'est jamais venu. Un autre plan a été mis sur pied en 2007, qui consiste en le déploiement d'une force d'observation quadripartite (Tchad, Soudan, Libye, Érythrée). En réalité, seuls quelques soldats libyens et érythréens portant l'insigne de l'UA sont arrivés à El Geneina et Adré. Entretiens de Crisis Group, juillet 2006, mars 2007, juillet 2007.

²⁰⁹ De fait, il semble que le président Déby était aussi soumis à des pressions libyennes lui demandant de s'opposer à une telle force. Entretiens de Crisis Group, juillet 2007.

dont l'ossature serait principalement française. Cet argument a convaincu Idriss Déby qui a approuvé l'envoi de cette force en septembre.²¹⁰

Ainsi, la résolution 1778²¹¹ de l'ONU construit une opération de maintien de la paix onusienne plutôt originale puisqu'elle met en œuvre deux forces d'origine et de nature différentes, ne s'appuyant sur aucun mandat réellement politique. Sur le terrain, les deux composantes devront conjuguer leurs efforts, à savoir les 300 policiers et les 50 officiers de liaison militaire des Nations unies (MINURCAT) et la force de l'Union européenne (EUFOR) composée de 3.700 hommes.²¹² La MINURCAT innove également par rapport à ses règles habituelles de protection puisque la mission dépendra d'une force étrangère pour sa propre sécurité.

La présence de l'ONU est, selon cette résolution, « destinée à aider au retour des réfugiés et des personnes déplacées et à contribuer à la protection des populations civiles en danger, d'une part, et à promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit, d'autre part ». Dans ce cadre, la MINURCAT se déploie dans les camps de réfugiés et les sites de déplacés, et assure l'entraînement du Détachement de sécurité intégré (DIS, anciennement connue comme Police tchadienne pour la protection humanitaire)²¹³ dont l'ONU « fait sien le concept », mais qui restera sous commandement tchadien. Elle contribue aussi au monitoring et à la promotion des droits de l'homme et assiste le gouvernement tchadien dans le renforcement de son système judiciaire et de l'état de droit. Equipée d'un mandat sous le Chapitre VII de la Charte des Nations unies, l'EUFOR contribue à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les déplacés, faci-

lite l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire, et protège le personnel des Nations unies, déployé par les agences et par la MINURCAT.

Retardé par l'attaque de février 2008, la MINURCAT et l'EUFOR ont connu un début difficile au Tchad. Pendant que l'EUFOR s'apprêtait à relancer son déploiement le 12 février, la MINURCAT avait du mal à trouver un accord de siège avec le gouvernement tchadien qu'elle a finalement signé le 21 mars.²¹⁴ Une Coordination nationale d'appui au déploiement de la force internationale à l'Est du Tchad (CONAFIT), institution gouvernementale chargée d'appuyer les forces internationales dans l'exécution de leur mandat et d'organiser l'aide de la communauté internationale²¹⁵ fut mise en place par le gouvernement tchadien et ralentit le processus. Elle répond directement au président. Même si on annonce de bonnes relations du côté du gouvernement et des Nations unies,²¹⁶ la sélection des policiers et gendarmes pour la DIS a pris beaucoup de retard ce qui, en plus de la lenteur habituelle de n'importe quel déploiement onusien, a fini par sérieusement retarder les opérations sur le terrain, au détriment de l'efficacité du partage des tâches entre l'EUFOR et la MINURCAT et, avant tout, au détriment de la population civile et des acteurs humanitaires.²¹⁷

B. MANDAT DECALE

Les deux missions se trouvent aujourd'hui confrontées à un changement de la situation sécuritaire auquel elles ont du mal à faire face. Les discussions politiques et le déploiement ont pris tellement de temps que la situation sur le terrain nécessite déjà un autre mandat. La revue à mi-parcours devrait permettre d'ajuster les missions au nouvel environnement, mais les lacu-

²¹⁰ Lettre S/2007/540 daté du 11 Septembre 2007. Déby se sentait plus à l'aise avec une force au sein de laquelle l'allié français serait prédominant.

²¹¹ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 1778 (2007), S/RES/1778.

²¹² En juillet 2008, la répartition des effectifs était la suivante: Albanie 63, Autriche 177, Belgique 108, Bulgarie deux, Chypre deux, République tchèque deux, Union européenne un, Finlande 60, France 1671, Allemagne quatre, Grèce quatre, Hongrie trois, Irlande 408, Italie 90, Lituanie deux, Luxembourg deux, Pays-Bas 67, Pologne 299, Portugal deux, Roumanie deux, Slovaquie un, Slovénie quinze, Espagne 84, Suède, 174, Royaume-Uni quatre. Voir www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Force_Stenght_by_Nations_in_AOO.pdf.

²¹³ Bien que la résolution finale ne précise pas leur nombre exact, il est prévu que 850 hommes seront entraînés et déployés. La plupart de ces hommes devraient provenir des rangs des gendarmes tchadiens qui travaillent déjà avec le HCR dans le cadre de la Commission nationale d'appui aux réfugiés. Entretien de Crisis Group, N'Djamena, Abéché, mars 2008.

²¹⁴ Les autorités tchadiennes ont longtemps souhaité que cet accord de base fasse référence précisément aux modalités de mise en œuvre de la dimension police de l'opérations des Nations unies afin de lier leur accord sur le déploiement de la MINURCAT à un accord sur les modalités d'exercice de la PTPH. Les Nations unies cherchaient en revanche à découpler les deux questions pour éviter que des mésententes sur cet aspect de la mission ne compromettent le statut de la mission dans son ensemble. Au final, les autorités tchadiennes ont accepté de signer la version proposée par les Nations unies.

²¹⁵ Décret no. 896/PR/2007 du 7 novembre 2007, portant création, organisation et attributions de la Coordination nationale d'appui à la force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT).

²¹⁶ Entretien de Crisis Group, fonctionnaires des Nations unies et du gouvernement, N'Djamena, mars/avril 2008.

²¹⁷ Le décret présidentiel mettant en place le DIS n'a toujours pas été signé. Entretien téléphonique de Crisis Group, septembre 2008.

nes de leur mandat sont déjà clairement visibles dans l'opérationnalisation.

Premièrement, la situation sécuritaire a changé dans la mesure où le danger premier n'est plus les attaques de groupes armés, mais le banditisme de plus en plus généralisé. Ni la MINURCAT ni l'EUFOR ne sont mandatés pour affronter les bandits de grand chemin. Les opérations de la MINURCAT sont restreintes aux camps et aux sites et ne s'étendent pas sur l'ensemble du territoire affecté. Or la criminalité ne se limite pas aux camps et n'émane pas seulement des activités à l'intérieur des sites. En outre, la MINURCAT tarde à se déployer, pendant que l'EUFOR, qui ne dispose pas de dispositif de gendarmerie, se trouve confrontée à une situation qui ne relève pas de son domaine de compétence. Sa tâche est de sécuriser l'environnement aux alentours des sites/camps et dans les zones de retour face à une menace militaire (attaques militaires préméditées de groupes armés) et non un problème de maintien de l'ordre (banditisme, vol et criminalité).

Deuxièmement, l'EUFOR n'a pas de moyen formel pour traiter avec les rebelles soudanais ou tchadiens.²¹⁸ Comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général, « l'EUFOR et la MINURCAT ne sont pas en position de prendre directement en main le problème des mouvements transfrontières des groupes armés ».²¹⁹ Or ce sont leurs mouvements et les affrontements avec les forces armées qui rendent la région instable et permettent un climat d'insécurité. Les deux missions traitent des conséquences de l'insécurité mais ne touchent pas à leurs causes.

Enfin, malgré quelques responsabilités en matière de droits de l'homme et de soutien au gouvernement dans le secteur de la justice, aucune des forces n'est mandatée pour affronter les causes sous-jacentes de la crise. Comme dans d'autres conflits, les missions de maintien de la paix deviennent seulement un pansement sur une plaie qui ne traite pas le fond de la maladie. Cette approche coûteuse risque de mettre en péril le peu de succès que la MINURCAT et l'EUFOR peuvent avoir en un an au Tchad. *In fine*, le résultat sera une consolidation de la présence UE et UN à l'est du Tchad, mais sans véritable changement dans la situation sécuritaire.²²⁰

La communauté internationale doit réaliser que la crise au Tchad a besoin d'une stratégie globale pour résoudre la panoplie de problèmes auxquels le pays fait face. Car même un retour durable des réfugiés et déplacés internes (le cœur du mandat actuel) ne paraît guère possible sans une profonde restructuration de l'Etat tchadien, de ses institutions et de son système de gouvernance. Seules cette refondation et la mise en place d'un vrai consensus démocratique peuvent garantir la fin de l'impunité, de la corruption et de la politique clanique du régime qui constituent les raisons profondes de la crise interne. Confier à la MINURCAT la mission de « promouvoir le respect de la légalité en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé » sans inscrire cette tâche dans le cadre plus large d'une réforme des institutions et de l'administration paraît voué à l'échec. Si l'intervention UE/UN doit faire une différence pour la population tchadienne, le Conseil de sécurité doit faire preuve de plus de courage politique pour emmener le régime tchadien à trouver des solutions politiques convenables à l'ensemble de la classe politique tchadienne.

En dépit de ces obstacles, il y a une formidable pression européenne, notamment française, pour obtenir des résultats quantifiables. Au début de sa mission, l'EUFOR semblait concentrer sur un aspect de son mandat qui l'invite à créer des conditions de sécurité favorisant le retour durable et volontaire des réfugiés, des personnes déplacées internes et des civils en danger ainsi que des conditions pour une reconstruction sociale et un développement économique.²²¹ Vu sous cet angle, l'EUFOR est à même de quantifier ses résultats à travers un décompte précis des déplacés qui sont rentrés chez eux.²²² Cette approche avait été sévèrement critiquée par les travailleurs humanitaires qui, bien qu'ils reconnaissent que le retour limité des déplacés est un signe encourageant, redoutent néanmoins que les conditions d'un retour volontaire et durable ne soient créées.²²³ Ils ont pu convaincre l'EUFOR qu'elle était au détriment de la population

²¹⁸ Alex de Waal, « Making sense of Chad », *Monthly Review*, 4 février 2008.

²¹⁹ « Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad », Conseil de sécurité des Nations unies, 8 juillet 2008, S/2008/444, paragraphe 52.

²²⁰ « Appel global pour le Tchad. Revue à mi-parcours », Nations unies, 16 juillet 2008.

²²¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1778 (2007), S/RES/1778, para. 1.

²²² A noter qu'un tel décompte ne donnerait néanmoins pas une idée exacte de la réalité car il est courant qu'avec la saison des pluies (période d'accalmie des combats), certaines des personnes déplacées décident de regagner leurs villages pour y cultiver leurs champs. Il n'est pas exclu qu'ils fassent le chemin inverse à la saison sèche, craignant le retour des combats.

²²³ Dans cette optique la communauté humanitaire, en étroite collaboration avec le gouvernement, a conçu un cadre stratégique pour le retour volontaire des déplacés en mai 2008. Voir « Action humanitaire au Tchad : faits et chiffres. Point de situation », OCHA, 29 juillet 2008.

déplacée et de l'image de l'EUFOR.²²⁴ Il est en effet à craindre que le départ de l'EUFOR s'accompagne de la résurgence de l'insécurité si le climat politique ne s'améliore pas.²²⁵

L'EUFOR porte aussi les stigmates de ses créateurs, notamment la France. Beaucoup d'Etats européens, l'Allemagne et la Grande-Bretagne en particulier, répugnaient à contribuer à une force qui serait perçue comme l'extension de l'Opération Epervier. La mort début mars d'un soldat des forces spéciales françaises qui est entré au Soudan (en traversant la très sensible zone des trois frontières Soudan/Tchad/RCA) – est venue renforcer les doutes des autres pays européens ainsi que la méfiance du Soudan.²²⁶ La contribution française considérable à EUFOR comporte des aspects à la fois positifs et négatifs. En effet, s'il est vrai que la nature française de cette force pose problème en termes de perception (et aussi d'action), il n'en demeure pas moins que l'EUFOR n'aurait pas pu se déployer aussi rapidement si elle n'avait pas à sa disposition les troupes, les renseignements et les informations que seule l'armée française pouvait fournir. Le vrai test de sa neutralité par rapport à la politique française et l'Opération Epervier allait toujours être un accrochage avec les rebelles tchadiens en défendant la population civile.

Mi-juin 2008, les forces irlandaises de l'EUFOR ont essuyé des tirs des rebelles tchadiens lors de leur attaque sur Goz Beida. Bien qu'il semble qu'un échange de tirs ait bien eu lieu, les soldats irlandais ont observé une attitude de neutralité. A la suite de cet incident, le président tchadien s'est publiquement interrogé sur la raison d'être de l'EUFOR, déclarant qu'elle était incapable de protéger les civils.²²⁷ En fait, il semble que l'armée tchadienne espérait que l'EUFOR allait défendre Goz Beida et ses environs où se trouvent des personnes déplacées contre l'attaque rebelle, ce qui n'a pas été le cas. Pendant cet épisode, l'EUFOR a pu évacuer un grand nombre d'humanitaires, mais les rebelles ont quand même pillé plusieurs de leurs locaux.

L'EUFOR est conçue comme une mission de transition qui prépare le terrain pour une mission de maintien de la paix globale. Si le Conseil de sécurité ne prend pas la responsabilité d'équiper une mission d'un mandat suffisamment robuste pour affronter,

avec le gouvernement, les défis du Tchad, le travail de l'EUFOR risque d'être compromis. Seule une solution globale rassemblant tous les aspects de la crise tchadienne peut amener une sécurisation de la région et une paix durable. Le succès de l'EUFOR Tchad/RCA sera un succès pour l'Europe. Mais son échec sera avant tout un échec français. L'Elysée et le Quai d'Orsay le savent. C'est ce levier que les Etats membres de l'UE devraient utiliser pour amener la France à réaliser pleinement ses engagements de changement de sa politique en Afrique.

²²⁴ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, septembre 2008.

²²⁵ Entretiens de Crisis Group, EUFOR, agences humanitaires, mars/avril, 2008.

²²⁶ « Tension entre Paris et Khartoum après la disparition d'un soldat français », *Le Monde*, 6 mars 2008.

²²⁷ « Le Tchad dénonce "la passivité" de l'EUFOR », *PANA*, 18 juin 2008.

VII. POUR UN NOUVEAU CADRE DE RESOLUTION DU CONFLIT

A. BESOIN D'UN VÉRITABLE PROCESSUS POLITIQUE

A la suite des événements de février, tant l'opposition politique que les groupes armés tchadiens ont renouvelé leurs appels à la tenue d'un dialogue global et inclusif regroupant tous les acteurs de la crise tchadienne. Le gouvernement, soutenu par la France, l'UE et les Etats-Unis, s'oppose à une telle table ronde. Selon lui, il serait contraire à la Constitution tchadienne d'organiser un dialogue entre un Président de la République élu et des rebelles armés qui ont tenté de le renverser par la force. De plus, insistent certains, la rébellion tchadienne n'existe qu'en raison de son instrumentalisation par le régime soudanais.²²⁸ Si l'opposition armée veut prendre part à tout processus de paix global, poursuit-il, elle devrait d'abord accepter d'être désarmée, se transformer ensuite en partis politiques légaux, et en définitive accepter de rejoindre la plateforme politique du 13 août. En dehors de ces trois conditions, le seul dialogue possible avec les rebelles devrait se faire séparément, à la manière de l'accord de Syrte.²²⁹

Un tel raisonnement est pour le moins déconnecté de la réalité (et contre-productif) pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, une rébellion armée n'acceptera pas d'être désarmée avant de négocier. En deuxième lieu, même si l'instrumentalisation de la rébellion par Khartoum est une réalité, cela ne justifie pas d'ignorer totalement ses revendications. Leur examen attentif permet en effet de se rendre compte qu'elles sont légitimes sur bien des aspects et rejoignent celles des opposants non armés. En troisième lieu, jusqu'à présent, le dialogue séparé entre le pouvoir et les groupes armés n'a débouché que sur des accords à court terme, consistant en une démobilisation, amnistie, octroi de postes à responsabilités et cooptation.

L'expérience de l'accord avec le FUC de Mahamat Nour a clairement montré le caractère illusoire d'un tel processus. De plus, si Aldjineidi siège actuellement au gouvernement, la plupart de ses troupes a refusé d'être désarmées et a préféré rejoindre la rébellion. Enfin, la légitimité brandie du président Déby méritait

elle-même d'être questionnée, ce dernier s'étant fait réélire à l'issue d'un processus dont le caractère démocratique est contestable.

La conjoncture actuelle est propice à un dialogue, mais si rien n'est fait ce créneau risque à son tour de se refermer. En effet, depuis leur entrée dans le gouvernement d'ouverture, les membres de l'opposition ont tempéré leur appel à un dialogue inclusif. Comme on l'a vu par le passé, au sein de l'opposition, les calculs politiques à court terme et les stratégies personnelles sont privilégiés au détriment d'un compromis plus large. L'opposition politique ignore la rébellion lorsque celle-ci paraît en retrait. A l'inverse, elle fait d'elle un interlocuteur incontournable lorsqu'elle semble menaçante. La dimension stratégique de ce calcul est compréhensible: l'opposition ne veut pas se retrouver marginalisée en cas de dialogue global. Pour cela, elle préfère se montrer réaliste en négociant avec le régime espérant inclure dans l'agenda des négociations ses propres revendications ainsi que celle de la rébellion. Mais comme on l'a vu avec l'accord du 13 août, le grand bénéficiaire de ce jeu est le pouvoir qui y trouve l'occasion de se relégitimer.

Il n'est pas sûr qu'à l'heure actuelle la rébellion soit aussi affaiblie que d'aucuns l'affirment. La récente série d'attaques début juin 2008 a montré que sa capacité de mouvement demeurerait intacte. De plus, loin d'être une débâcle, son échec en février est davantage dû à un manque de coordination interne et à l'intervention française, qu'à une défaite au combat. Les rapports de force semblent plus que jamais figés. Ne disposant que d'une base politique fragile, et surtout de soutiens militaires extérieurs soudanais et français, le régime d'Idriss Déby est à la merci de retournements d'alliances. Retranchée à N'Djamena, la présidence tchadienne ne pourra éternellement diriger le pays à coups d'arrestations d'opposants, de cooptation ou de rétablissements militaires in extremis. Pour assurer la pérennité de ses intérêts et ceux de ces plus fidèles soutiens, et s'éviter une fin tragique, Idriss Déby a finalement intérêt à faire des concessions à ces opposants armés et non-armés et accepter la reconstruction d'un Etat démocratique lui garantissant un avenir pacifié.

Il est donc essentiel qu'un nouveau cadre de règlement de la crise tchadienne et de ses dimensions régionales soit mis en place. Cette approche doit intégrer les différentes initiatives de négociations en un processus d'ensemble placé sous la responsabilité d'une médiation unique. Actuellement, le processus impliquant le gouvernement et l'opposition politique est supervisé par l'UE; les contacts entre le pouvoir et les groupes armés sont entrepris (à l'occasion) par la Libye; enfin les négociations Tchad/Soudan sont placées sous la

²²⁸ Selon ce point de vue, la rébellion du FUC serait la seule authentique, car résultant d'un contentieux véritablement « interne »: celui opposant les Tama aux Zaghawa. Entretien de Crisis Group, diplomate, N'Djamena, mars 2008.

²²⁹ Entretiens de Crisis Group, diplomates, mars/avril 2008.

responsabilité d'un groupe de contact régional créé par l'accord de Dakar. De crise en crise, cette approche compartimentée bénéficie uniquement à la présidence qui obtient des ralliements individuels sans affronter des réformes de fond.

Au vu des rapports de forces actuels, il serait illusoire de croire qu'une table ronde regroupant tous les acteurs est possible. Déby et ses soutiens extérieurs sont fermement opposés à cette possibilité. Néanmoins, à défaut d'obtenir cette table ronde, le médiateur désigné devrait harmoniser les différentes initiatives en une stratégie collective impliquant la rébellion, l'opposition politique et les acteurs régionaux. L'UA, en raison du manque de crédibilité que lui accordent les acteurs tchadiens, ne semble pas à même de jouer ce rôle. De même, ni la France, ni l'UE, ni la Libye ne paraissent suffisamment impartiales pour être acceptées par toutes les parties. La seule possibilité qui reste est une médiation dirigée par l'ONU. Un médiateur nommé par l'ONU peut avoir le poids nécessaire pour convaincre toutes les parties. Une telle solution apporterait, de plus, une meilleure coordination avec le processus initié à Dakar entre le Tchad et le Soudan ainsi qu'une meilleure cohésion au mandat de la MINURCAT.

B. UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE NEGOCIATIONS

Le Tchad est une pièce clé pour la stabilisation régionale, et sa stabilité interne se conjugue à travers un nouveau dialogue national qui permet à tous les acteurs de la société d'exprimer les griefs de leur communauté. Pour résoudre les problèmes de fond décrits dans la première partie, tous les acteurs tchadiens doivent se retrouver dans une nouvelle architecture de négociations pour arriver à un gouvernement de transition qui permettra un renouveau de l'espace politique et l'organisation d'élections crédibles et transparentes. Cette nouvelle architecture se compose de trois volets.

Le **premier volet** de négociation repose sur l'accord du 13 août 2007, mais cherche à en élargir la participation et le contenu. En se référant aux acquis de la CNS, la négociation doit trouver un consensus et un compromis sur les thèmes suivants: la réconciliation et la division/violence entre les communautés, le partage des ressources (notamment pétrolières), le rétablissement de l'administration, la lutte contre la corruption, le DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) et la réforme du secteur de sécurité ainsi que l'accès à la terre. La participation doit être plus inclusive, ce qui implique la contribution de la société civile, des chefferies traditionnelles, des confessions religieuses, et des représentants politiques des mou-

vements rebelles. Ce processus devrait aboutir à un gouvernement de transition qui aurait trois ans pour préparer les élections et mettre en place les bases d'une gouvernance plus équitable et bénéficiaire aux Tchadiens.

Le **deuxième volet** de négociation devrait se consacrer à la rébellion armée et aboutir à un accord de cessez-le-feu. Cet accord mettra fin aux hostilités en définissant les positions des groupes armés et de l'armée tchadienne, les points de regroupement dans les communautés d'origine et le cantonnement des combattants et des troupes. Il prévoit une commission militaire conjointe comme un forum de discussion et de vérification en cas de contentieux. Chaque groupe rebelle qui signe et met en place cet accord de cessez-le-feu pourrait ainsi nommer des représentants politiques pour participer au premier volet.

Les deux volets devraient être facilités par une personnalité africaine de haute stature morale qui agirait avec un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies soutenu par l'Union africaine. Cette personne et son équipe doivent garantir la cohérence entre les deux processus et l'équilibre entre les acteurs ainsi que le bon déroulement des négociations. Une force de maintien de la paix (nouvelle MINURCAT dont le mandat serait revu et renforcé) assurerait la mise en place des provisions signées. Du côté militaire, elle vérifierait la mise en application du cessez-le-feu, le cantonnement des troupes et des combattants et coordonnerait un mécanisme de vérification conjoint. Sur le plan politique, elle appuierait le gouvernement de transition dans la mise en œuvre de l'accord, soutiendrait l'administration dans l'organisation des élections et dans la mise en place d'un programme DDR, et serait le point focal pour l'aide au gouvernement en matière de la réforme du secteur de sécurité.

La MINURCAT a un rôle important à jouer dans cette nouvelle architecture. Elle devra jouer un rôle politique en appuyant les autorités tchadiennes dans la mise en place des dispositions transitionnelles. Sur le plan militaire, elle pourra être un médiateur neutre sur le terrain, dans la vérification de l'accord de cessez-le-feu et dans la sécurisation des zones de conflits. Le Conseil de sécurité, qui s'apprête le 24 septembre à renouveler le mandat de la mission sans changement, doit cependant prévoir de le renforcer lors du prochain renouvellement en décembre malgré les réticences du gouvernement tchadien, pour combler ses lacunes politiques et militaires, et pour qu'elle puisse jouer un rôle significatif dans l'appui des autorités de transition du Tchad au départ de l'EUFOR.

Pour le moment, il est essentiel que le département des opérations de maintien de la paix accélère son déploiement et pousse la MINURCAT à assumer plei-

nement son mandat de protection des civils. Une mission incapable de remplir son mandat actuel et de prouver ses capacités opérationnelles à protéger les civils sur le terrain ne pourra prétendre à l'avenir soutenir efficacement l'application d'un accord politique négocié sous pression. La crédibilité politique future des Nations unies au Tchad se joue dès aujourd'hui dans la façon dont la MINURCAT assume ou non son mandat.

Le **troisième volet** de négociations se concentre sur la dimension régionale du conflit. La contagion de la crise du Darfour reste importante, d'autant plus que le soutien tchadien aux rebelles soudanais (MJE surtout) fait que Khartoum a pour objectif de renverser le régime de Déby. Les crises dans le triangle Soudan-Tchad-RCA ont toutes des ingrédients tout à fait spécifiques et entièrement internes, mais le conflit entre le Tchad et le Soudan en particulier et le soutien mutuel des opposants nécessite une approche régionale.

Sur la base de l'accord de Dakar, les acteurs régionaux devraient se réunir sous la tutelle de l'Union africaine pour trouver une solution aux problèmes politico-sécuritaires qui secouent la région. Un mécanisme régional de résolution de conflit devrait être institué par son facilitateur, le gouvernement du Sénégal, et se concentrer sur le soutien aux différents groupes armés offert par le Soudan et le Tchad, les implications et ramifications avec la situation en RCA, ainsi que les trafics d'armes. Ce mécanisme devrait aussi aborder la question des mouvements des populations ainsi que les droits de pâturage. Il devrait inclure la participation active du médiateur conjoint de l'Union africaine et des Nations unies pour le processus de paix au Darfour, Djibril Bassolé, celle du chef de l'UNAMID, Rodolphe Adada, et celle du chef de la future MINURCAT pour faciliter la coordination politique entre les acteurs des processus de paix celle des différentes missions de maintien de la paix déployées de part et d'autre de la frontière.

Ce mécanisme régional devrait procéder à la création d'une commission politique et d'une commission militaire afin de résoudre les contentieux sur chaque grand dossier et d'assurer un suivi politique et technique des décisions prises. Les voisins des pays du triangle (Libye, Egypte, Congo-Brazzaville, Nigeria) agiraient comme garants des différentes provisions signées et participeraient aussi à un mécanisme de vérification conjoint qui devrait régler les contestations et querelles relatives à l'application. La MINURCAT et l'UNAMID auraient à vérifier les violations sur les frontières et feraient partie du mécanisme de vérification ainsi que de la conférence régionale.

VIII. CONCLUSION

La crise au Tchad ne peut et ne doit pas être réduite à une simple conséquence de la guerre au Darfour. Elle a des causes profondes et est essentiellement une crise de l'Etat qui se manifeste dans l'omniprésence de la violence dans les rapports politiques et sociaux, le repli identitaire des communautés, et le fait qu'une majorité de la population voit dans le régime politique actuel l'exercice du pouvoir d'une partie du Tchad sur l'autre, voire la mainmise d'un clan sur tout le pays. Une complète re-fondation de l'Etat et de ses institutions ainsi que des réformes en profondeur de la société tchadienne sont indispensables si l'on veut qu'elle retrouve une unité nationale.

Bien que l'instrumentalisation de la rébellion tchadienne par Khartoum soit indéniable, il n'en demeure pas moins que le régime à N'Djamena doit s'approprier à reconstruire sa légitimité en engageant un dialogue national pour pouvoir d'une part affronter les problèmes de fond, dont le fonctionnement de l'administration, la réforme du secteur de sécurité, la réconciliation et le partage des ressources, et d'autre part survivre aux incessantes attaques des rebelles qui ont réussi à arriver jusqu'à la capitale deux fois en deux ans. Sans négociations, ils vont continuer à menacer le régime Déby.

Le président devrait utiliser le soutien international dont il bénéficie en ce moment pour réinventer l'Etat tchadien et, à travers une négociation, arriver à concevoir une feuille de route pour sortir de la crise. Cela nécessite l'abandon d'une logique de répression et de cooptation au profit d'une vision politique qui stabilisera le Tchad dans une région chroniquement instable.

ANNEXE B

CHRONOLOGIE

1er décembre 1990	Prise du pouvoir par le Mouvement patriotique du salut (MPS) d'Idriss Déby après le renversement d'Hissène Habré.
Janvier-avril 1993	Conférence nationale souveraine.
Juillet 1996	Premières élections présidentielles multipartites, remportées par Idriss Déby.
20 mai 2001	Elections présidentielles remportées par Déby.
Octobre 2003	Ouverture du pipeline Tchad-Cameroun, le Tchad devient exportateur de pétrole.
Janvier-février 2004	Des milliers de réfugiés darfouris fuient le Soudan et arrivent au Tchad .
6 juin 2005	Un référendum constitutionnel autorise Déby à se présenter pour un troisième mandat présidentiel.
Janvier-juin 2006	Des milliers de réfugiés fuient l'Est du pays suite aux attaques de miliciens janjawid.
11 janvier 2006	Le gouvernement appuie une loi qui diminue les revenus du pétrole alloués aux projets de développement. La Banque mondiale suspend ses prêts.
8 février 2006	Accord de paix entre le Soudan et le Tchad signé à Tripoli.
Avril 2006	Le FUC lance une offensive dans l'Est du pays à partir du Soudan et de la RCA avant d'attaquer N'Djamena. Le Tchad suspend ses relations diplomatiques avec le Soudan.
3 Mai 2006	Elections présidentielles remportées par Idriss Déby, boycottées par l'opposition.
24 décembre 2006	Signature d'un accord de paix entre le gouvernement tchadien et le FUC.
3 mai 2007	Signature de l'accord de Riyad entre le Tchad et le Soudan.
13 août 2007	Signature de l'accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad.
25 Septembre 2007	Le Conseil de sécurité des Nations unies autorise le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU et de l'UE au Tchad.
25 octobre 2007	Signature de l'accord de Syrte entre le gouvernement tchadien et quatre groupes rebelles. La trêve ne dure que quelques semaines.
28 janvier 2008	L'Union européenne autorise le déploiement de l'EUFOR au Tchad et en RCA.
31 janvier-3 février 2008	Offensive rebelle sur N'Djamena.
25 février 2008	Annonce de la création de l'Alliance nationale.
13 mars 2008	Signature de l'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan.
Juin 2008	Attaque rebelle sur plusieurs villes de l'Est du Tchad.
5 août 2008	La commission d'enquête sur les événements de février 2008 rend son rapport.

ANNEXE C

PARTIS POLITIQUES ET ACTEURS CLES DE L'OPPOSITION

De même que les leaders actuels de la rébellion, les responsables les plus en vue de l'opposition tchadienne ont en commun d'avoir tous collaboré plus ou moins étroitement avec Déby ces dernières années, avant de s'éloigner de lui pour des raisons diverses.

Lol Mahamat Choua, leader du *Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès* (RDP) et député de ce parti à l'Assemblée nationale. A la tête du Comité de suivi de l'accord du 13 août, de l'ethnie Kanembu, en 1979 il a été brièvement président du GUNT (Gouvernement d'Union Nationale et de Transition) en tant que leader du MPLT (*Mouvement Populaire pour la Libération du Tchad*, une des factions rebelles tchadiennes soutenues par le Nigeria). Il cédera son poste à la tête du GUNT à Goukouni Weddeye, moins de six mois plus tard. Il a été maire de N'Djamena en 1986 et ministre sous le régime de Hissène Habré avant de se présenter contre Déby à l'élection présidentielle de 1996. Son parti s'est par la suite allié à Déby lors de l'élection de 2001, avant de boycotter le référendum constitutionnel de 2005 ayant permis à Déby de briguer un troisième mandat. Il a été arrêté lors de la bataille de N'Djamena en février 2008, puis libéré au bout de quelques semaines. Il fait partie de ces leaders tchadiens qui réclament un dialogue global et inclusif impliquant à la fois l'opposition civile et les mouvements rebelles.

Ibni Oumar Mahamat Saleh, chef du *Parti pour les libertés et le développement* (PLD) et porte-parole de la CPDC. Ibni Oumar, Maba de la province du Biltine à l'Est du Tchad, a milité dans sa jeunesse à la FEANF (Fédérations des étudiants d'Afrique noire en France), et a ensuite été l'un des leaders du FROLINAT dans les années soixante-dix, avant de créer le PLD en 1993. Comme Lol Mahamat Choua, il a été ministre sous Hissène Habré puis sous Déby avant de se présenter à la présidentielle contre ce dernier en 2001, puis de boycotter le référendum constitutionnel de 2001. De nombreuses sources font état du fait qu'Ibni Oumar aurait été pressenti pour diriger un gouvernement intérimaire en cas de renversement de Déby lors de l'attaque rebelle de février 2008. Une telle éventualité expliquerait son arrestation après la bataille de N'Djamena et sa « disparition » depuis lors.

Jean Alingué, leader de l'*Union pour la démocratie et la République* (UDR) l'un des principaux partis de l'opposition. Alingué a été l'un des leaders sudistes au cours des événements de 1979, il a notamment fait partie des dirigeants du Comité permanent au début des années 1980. Il a été élu président de l'Assemblée nationale sous la démocratie plébiscitaire de Hissène Habré. Il a aussi assuré la transition après la chute de Hissène Habré en occupant le poste de Premier ministre jusqu'en 1992. Candidat contre Déby en 2001, il a par contre boycotté les législatives de 2002 et le référendum constitutionnel de 2005. Il est entré au gouvernement dit d'ouverture formé par le nouveau Premier ministre Youssouf Saleh Abbas après l'attaque rebelle de février 2008. Il y occupe le poste de ministre de la Justice.

Salibou Garba, secrétaire général de la CPDC, de mère est Ngambaye et de père est Foulbé, dirigeant de l'*Alliance nationale pour la démocratie et le développement* (AND) et deuxième rapporteur du Comité de suivi. A été en continu ministre sous Déby depuis 1992: successivement ministre de la Fonction publique, ministre des Postes et de la télécommunication, ministre secrétaire général du gouvernement, ministre d'Etat sans portefeuille. Ce parcours fait de lui l'un des hommes politiques tchadiens les plus rompus à la gestion publique. En raison de cette longévité dans les gouvernements successifs, il a de bons rapports personnels avec les membres du parti au pouvoir ainsi qu'avec quelques proches du président Déby. Il aurait été menacé au cours de la bataille de N'Djamena, mais n'a manifestement pas été arrêté.

Saleh Kebzabo, leader sudiste, de l'ethnie Moundang et président fondateur de l'*Union nationale pour la démocratie et le renouveau* (UNDR). Fondateur de *N'Djamena Hebdo*, l'un des titres majeurs de la presse d'opposition. Adversaire de Déby lors de la présidentielle de 1996, il a fait par la suite alliance avec ce dernier, occupant alors plusieurs postes ministériels, dont ceux de ministre des Mines de l'énergie et de pétrole, ministre des Affaires étrangères et ministre des Travaux publics et des transports et ministre de l'Agriculture. Il a rompu avec Déby pour se présenter à l'élection présidentielle de 2001, puis aux législatives de 2002 au cours desquelles il a été élu député. Il réclame la tenue d'un dialogue global et inclusif, raison pour laquelle il a refusé d'entrer dans le gouvernement d'ouverture d'avril 2008, arguant que la participation de la CPDC au gouvernement affaiblirait la coalition.

Wadel Abdelkader Kamougué, leader sudiste du Moyen Chari, président de l'*Union pour le renouveau et la démocratie* (URD). Un des principaux auteurs du coup d'Etat de 1975 ayant renversé Tombalbaye. Vice-président du GUNT de 1979 à 1982, puis ministre de l'Agriculture sous Hissène Habré, après avoir été pourtant l'un de ses pires ennemis. Arrivé derrière Déby au deuxième tour de la présidentielle de 1996. Par la suite, il a été, de 1997 à 2002, président de l'Assemblée nationale après un accord entre son parti et le MPS. Membre du Comité de suivi de l'accord du 13 août, il appelle à la tenue d'un dialogue global et inclusif après les événements de février. Ministre de la Défense du gouvernement d'ouverture d'avril 2008, il aurait été nommé à ce poste à la demande expresse du président gabonais Omar Bongo.

Ngarledji Yorongar, leader de la *Fédération action pour la République* (FAR), la seule composante majeure de l'opposition ayant refusé de signer l'accord du 13 août (bien qu'elle ait pris part aux discussions précédant l'accord). Pour Yorongar, les élections n'ont aucune raison d'être tant que la rébellion existe.²³⁰ Il exige au préalable la tenue d'un dialogue global et inclusif. Yorongar est un critique virulent de Déby et même de Kamougué, qu'il a accusé de corruption lorsqu'il était à la tête de l'Assemblée nationale. Il a été élu député à Bebedja (zone pétrolière) en 1997 et est arrivé deuxième à la présidentielle de 2001. Contrairement à la plupart des leaders de l'opposition, il n'a pas appelé au boycott du referendum constitutionnel de 2005, préférant inviter ses militants à voter massivement pour le « non ». En revanche, il a boycotté la présidentielle de 2006. Arrêté à plusieurs reprises par le régime Déby, il fait partie des trois leaders de l'opposition enlevés après les événements de février. Selon ses dires, il a été torturé au cours de son arrestation.²³¹

Hamit Mahamat Dahalob, un des porte-parole de la CPDC et président du *Mouvement pour la démocratie et le socialisme au Tchad*, également membre du Comité de suivi. Récemment nommé ministre de l'Aménagement du territoire et de l'habitat au sein du gouvernement d'ouverture. Son parti a fait l'objet d'une scission en 2006, une de ses ailes dissidentes conduite par Salomon Tombalbaye (fils du premier président tchadien) ayant fait alliance avec le MPS.

Mbailaou Naimbaye Lossimian, président de l'*Action pour la République, la démocratie et le développement* (ARD), candidat à la présidentielle de 1996. Membre du Comité de suivi de l'accord du 13 août, il est devenu ministre de l'Agriculture du gouvernement d'ouverture, poste qu'il a déjà occupé en 1959. Ancien collaborateur du premier président tchadien, François Tombalbaye, il a été ministre du Tourisme et de l'environnement sous le régime de Hissène Habré. Il a par la suite vécu une longue traversée du désert au cours de ces dernières années, notamment après son échec à la présidentielle de 1996. Bien qu'originaire de l'une des régions les plus peuplées du pays, le Logone occidentale, son parti n'est pas classé parmi les plus importants de l'opposition. Il n'en demeure pas moins qu'il est l'un des plus fins connaisseurs des rouages de l'administration tchadienne.

Fidel Moungar, président de l'*Action tchadienne pour l'unité et le socialisme* (ACTUS). Chirurgien, vit en exil en France, ce qui a valu à sa candidature d'être écartée à l'élection présidentielle de 1996. Nommé à la tête du ministère de l'Éducation nationale en 1992, Fidel Moungar y a démontré une grande compétence intellectuelle et une grande capacité à mener les négociations, notamment avec le Syndicat des enseignants du Tchad (SET). Premier Premier ministre de la transition après la CNS, il a été très rapidement destitué, le président Déby lui reprochant sa trop grande indépendance. Très actif pendant la CNS, son parti a disparu de la scène médiatique ces dernières années. Ce parti, composé principalement d'intellectuels exilés en France, paraît de plus en plus déconnecté des réalités tchadiennes.

²³⁰ Yorongar a notamment déclaré: « Cet accord est le genre de papier qu'on a l'habitude de signer au Tchad. Ca ne règlera jamais le problème tchadien... Il faut s'arrêter aujourd'hui pour pouvoir regrouper tout le monde autour d'une table. De la discussion sortira peut-être un accord qui peut lier tout le monde ». « L'opposant Yorongar refuse de perdre du temps à signer un accord vain », *Jeuneafrique.com*, 14 août 2008.

²³¹ Si son courage physique et son opposition acharnée au régime ne font l'objet d'aucun doute, il n'en demeure pas moins que Yorongar apparait comme un personnage controversé, dont les propos assez outranciers à l'endroit de Déby rendent peu consensuel. Il semble développer en permanence le complexe du martyr, autant vis-à-vis du régime que vis-à-vis des autres dirigeants de l'opposition avec lesquels ses relations sont loin d'être bonnes. Curieusement, alors qu'il a toujours critiqué les officiels français, il a accepté l'offre d'asile politique que lui a faite la France après les événements de février 2008. Voir son site internet, www.yorongar.com.

Valentin Bidi Neatobeye, président du *Parti africain pour la paix et la justice* (PAP/JS). L'un de ceux qui ont appelé à une Constitution fédérale pendant la CNS, ce qui lui a valu l'inimitié du pouvoir. Jusqu'à la fin de la CNS, il était très populaire, notamment auprès des jeunes étudiants « sudistes » qui appréciaient son éloquence et son radicalisme vis-à-vis du pouvoir. Par la suite, il est devenu de plus en plus discret, au point de disparaître complètement du paysage médiatique.

ANNEXE D

LES PRINCIPALES TENDANCES DE LA REBELLION ET LEURS ACTEURS CLES

Les alliances, contre alliances et changements d'appellation sont fréquents au sein de la rébellion tchadienne, rendant flous ses contours et aggravant la difficulté à cerner son évolution. Cependant, un examen des événements et attaques survenus ces trois dernières années et les acteurs y ayant pris part, permet de présenter les principaux mouvements et les leaders clés de la rébellion comme suit:

UFDD (Union des forces pour la démocratie et le développement): Ce groupe est à l'origine une union de groupuscules armés divers, gorane et arabes, (principalement le CDR de Acheikh Ibn-Oumar, le FUC de Mackaye et l'UFPD de Nouri) qui ont été fédérés ensemble par Mahamat Nouri le 22 octobre 2006. Mahamat Nouri, de l'ethnie gorane (du clan Anakazza comme Hissène Habré), est un ancien ministre de la défense de Déby et ancien ambassadeur en Arabie Saoudite. Au cours de son séjour en Arabie Saoudite, il aurait tissé des liens avec des officiels de ce pays, ce qui a fait dire à Déby que le royaume saoudien finance et appuie les attaques contre son régime. En 2006, le RPJ (*Rassemblement pour la justice*), une faction zaghawa dirigée par Abakar Tollimi a rejoint l'UFDD. Selon une étude le mouvement disposerait de 2.000 à 3.000 hommes.²³²

UFDD-Fondamentale: Groupe dissident de l'UFDD fondé en mai 2007 après des tensions entre Arabes et Gorane au sein de l'UFDD. Cette faction regroupe le **CDR (Conseil démocratique révolutionnaire)**, d'Acheikh Ibn Oumar, le **FIDEL (Forces pour l'instauration de la démocratie et de la liberté)** d'Abdelwahid Aboud Mackaye, et le **CPR (Concorde pour le progrès et le redressement)** d'Amine Ben Barka. Sa direction est actuellement assurée par Aboud Mackaye, un Arabe Salamat. L'UFDD-F apparaît comme un groupe essentiellement arabe.

RFC (Rassemblement des forces pour le changement): Anciennement connu sous l'appellation de RAFD (Rassemblement des forces démocratiques) et dirigé par Timane Erdimi (il a rejoint le SCUD de Yaya Dillo Djerou, un Zaghawa Bideyat, en 2004), proches parents de Déby et anciens conseillers à la présidence. Le RFC est avant tout un mouvement d'intellectuels et d'officiers Zaghawa ayant rompu avec Déby. Ce dernier a tenté à plusieurs reprises, avec plus ou moins de succès, de l'affaiblir soit en convaincant certains de ses membres de se rallier à lui, soit en prenant des contacts discrets avec ses leaders par l'intermédiaire de la Libye. Le RFC, qui disposerait de 3.000 hommes,²³³ a refusé dernièrement de rejoindre la nouvelle **Alliance nationale** (voir plus bas) regroupant l'UFDD, l'UFDD-Fondamentale et d'autres factions, signe que des contacts seraient en cours avec Déby. De plus, quoique ses principaux responsables ne l'aient pas affirmé publiquement, l'UFDD a soupçonné le RFC d'avoir voulu faire cavalier seul au cours de la bataille de N'Djamena. La plupart des sources indiquent que depuis l'échec de février, la confiance des autres groupes rebelles à l'endroit du RFC s'est considérablement altérée. Les débats inter-Zaghawa quant à l'opportunité de contribuer à la chute de Déby en l'absence de toute garantie sur le fait que son successeur soit un des leurs les rendent peu fiables aux yeux des autres groupes. De ce point de vue, il n'est pas à exclure que la création de l'Alliance nationale est un moyen de marginaliser les insurgés Zaghawa.

CNT (Concorde nationale tchadienne): Groupe arabe dirigé par Hassan Al Djineidi. Après la signature de l'accord de Syrte (voir plus bas), ce dernier a rallié le régime pour siéger actuellement dans le gouvernement d'ouverture de Youssouf Saleh Abbas, en tant que secrétaire d'Etat à la défense nationale, chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. De nombreux combattants mécontents de ce ralliement ont créé la **Concorde nationale rénovée (CNT/R)** dont les communiqués annoncent l'appartenance à l'Alliance nationale.

FUC (Front uni pour le changement): Dirigé par le Tama Mahamat Nour Abdelkerim, ce groupe a échoué dans sa tentative de prise de N'Djamena en avril 2006 et de réunir les divers mouvements rebelles sous un, son, commandement comme prévu par Khartoum. Nour, de la famille du Sultan des Tama et le neveu de Mahamat Garfa, ancien chef d'Etat major qui a fondé l'*Alliance nationale de résistance* en 1994, est connu pour son mépris pour le pouvoir zaghawa, même s'il est un vétéran de la campagne qui a mis Déby au pouvoir.²³⁴ Loyal à Khartoum qui a

²³² Gerard Prunier, « Armed Movements in Sudan », op. cit., pp. 7-8.

²³³ Ibid.

²³⁴ Simon Massey et Roy May, « Commentary : The Crisis in Chad », *African Affairs*, vol. 105 no. 420, 2006, p. 444.

aussi entraîné ses troupes,²³⁵ il a participé dans des opérations avec les Janjawid dans l'Est du Tchad. Sous l'égide de la Libye, le FUC a signé un accord de paix avec Déby ayant conduit à la nomination de Mahamat Nour au poste de ministre de la Défense. Cependant la non-application de cet accord a conduit à des tensions entre les combattants du FUC et l'ANT. Ne contrôlant plus ses troupes stationnées dans le centre du pays, Mahamat Nour a échappé à une tentative d'assassinat à N'Djamena et s'est réfugié à l'ambassade de Libye d'où il apprendra son limogeage par Déby le 1^{er} décembre 2007. La plupart des combattants du FUC ont rejoint l'**UFCD**.

FSR (Front pour la salut de la République): Dirigé par Ahmat Soubiane, un Arabe du Guera qui a été un membre fondateur de MPS et ancien ministre de la Sécurité publique de Déby en 1992, puis ambassadeur aux Etats-Unis et au Canada. Ayant rompu soudainement avec Déby, il a démissionné de son poste pour créer son mouvement rebelle en 2007. Le FSR semble être encore un mouvement embryonnaire dont la présence militaire sur le terrain n'est pas forte. De plus, il semble souffrir de l'absence sur le terrain de son leader qui vit en exil aux Etats-Unis.

UFCD (Union des forces pour le changement et la démocratie): Créée par Adouma Hassaballah Jedareb en mars 2008, l'UFCD regroupe des combattants ouaddaiens de l'UFDD et du RFC qui ont préféré rejoindre ce chef de guerre originaire de leur région. Très active au sein de la coalition rebelle, l'UFCD a pris part aux offensives majeures contre l'armée tchadienne en 2008 (notamment l'attaque de février et la bataille de Goz Beïda début juin). Le **RFC** accuse épisodiquement les combattants Tama (ex **FUC** ayant rejoint l'UFCD) de se livrer à des tueries contre les civils zaghawa dans le Dar Tama.

L'Alliance nationale a été créée en février 2008 après l'échec de la prise de N'Djamena. A forte composante gorane et arabe, elle est présidée par Mahamat Nouri. Selon les différents organes d'information de la rébellion, l'Alliance nationale regroupe principalement l'UFDD de Mahamat Nouri, l'UFDD-Fondamentale de Abdelwahid Aboud Mackaye, l'UFCD de Adouma Hassaballah, le FSR de Ahmat Soubiane. Des combattants du FUC auraient aussi rejoint cette coalition. Le RFC reste pour l'heure, en dehors de cette alliance.

²³⁵ « Déby hangs on », *Africa Confidential*, vol.47, n°9, 28 avril 2006.

ANNEXE E

ACRONYMES

AN	Alliance nationale	GUNT	Gouvernement d'union nationale au Tchad
AND	Alliance nationale pour la démocratie et le développement	LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
ANS	Agence nationale de sécurité	MDJT	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
ANT	Armée nationale tchadienne	MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
ATD	Alliance tchadienne pour la démocratie et le développement	MJE	Mouvement pour la justice et l'égalité
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale	MPS	Mouvement patriotique du salut
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	MSF	Médecins sans frontières
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante	NMRD	Mouvement national pour la réforme et le développement
CDR	Conseil démocratique révolutionnaire	ONU	Organisation des Nations unies
CDRT	Conseil démocratique révolutionnaire du Tchad	PAP/JS	Parti Africain pour la Paix et la Justice Sociale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	PLD	Parti pour les Libertés et le Développement
CMAP	coordination des mouvements armés et politiques	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
CNAR	Commission Nationale d'Accueil et de Réintégration de réfugiés	PTPH	Police tchadienne pour la protection humanitaire
CNT	Concorde Nationale Tchadienne	RAFD	Rassemblement des Forces Démocratique
CNT/R	Concorde Nationale Rénovée	RFC	Rassemblement des forces pour le changement
CNS	Conférence Nationale Souveraine	RDP	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès
CONAFIT	Coordination nationale d'appui au déploiement de la force internationale à l'Est du Tchad	RPJ	Rassemblement Pour la Justice
CPDC	Coordination pour la défense de la constitution	SCUD	Socle pour le changement, l'unité et la démocratie
CPR	Concorde pour le Progrès et le Redressement	SLA	Armée de libération du Soudan
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité	SNER	Société nationale d'entretien des routes
DIS	Détachement de sécurité intégré	STEE	Société tchadienne d'énergie électrique
EUFOR	Force de l'Union européenne	UA	Union africaine
FACA	Forces Armées Centrafricaines	UDR	Union pour la Démocratie et la Renouveau
FAN	Forces armées du Nord	UE	Union européenne
FAR	Fédération Action pour la République	UFCD	Union des Forces pour le Changement et la Démocratie
FAR/PF	Fédération, Action pour la République/Parti Fédération	UFDD	Union des Forces pour la Démocratie et le Développement
FGF	fonds d'épargne pour les générations futures	UN	Union Nationale
FIDEL	Forces pour l'Instauration de la Démocratie et de la Liberté	UNDR	Union pour la Démocratie et le Renouveau
FROLINAT	Front de libération nationale du Tchad	UNHCR	Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies
FSR	Front pour la Salut de la République	URD	Union pour la République et la Démocratie
FUC	Front Uni pour le Changement		
FUCD	Front uni pour le changement démocratique		
GNNT	Garde nationale et nomade tchadienne		
GP	Garde présidentielle		

ANNEXE F

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 135 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est coprésidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington D.C. (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale), New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de onze bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Bangkok, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douchanbé, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria et Téhéran). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Kenya,

Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Serbie et Turquie; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran ; et en Amérique Latine : Colombie, le reste de la région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, le Conseil de la Recherche Économique et Sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement International, le Ministère allemand des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc et le Qatar.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui soutiennent annuellement et/ou contribuent à la Fondation *Securing the Future* de Crisis Group, regroupent : Carnegie Corporation of New York, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsley Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, Provicim Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

septembre 2008

ANNEXE G

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS 2005

AFRIQUE AUSTRALE

Post-Election Zimbabwe: What Next?, Rapport Afrique N°93, 7 juin 2005

Swaziland: The Clock Is Ticking, Briefing Afrique N°29, 14 juillet 2005

Zimbabwe's Operation Murambatsvina: The Tipping Point?, Rapport Afrique N°97, 17 août 2005

Zimbabwe's Continuing Self-Destruction, Briefing Afrique N°38, 6 juin 2006

Zimbabwe: An Opposition Strategy, Rapport Afrique N°117, 24 août 2006

Zimbabwe: An End to the Stalemate?, Rapport Afrique N°122, 5 mars 2007

Zimbabwe: A Regional Solution?, Rapport Afrique N°132, 18 septembre 2007

Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008

Negotiating Zimbabwe's Transition, Briefing Afrique N°51, 21 mai 2008

AFRIQUE CENTRALE

Peace in Northern Uganda: Decisive Weeks Ahead, Briefing Afrique N°22, 21 février 2005

The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus, Rapport Afrique N°91, 30 mars 2005

Shock Therapy for Northern Uganda's Peace Process, Briefing Afrique N°23, 11 avril 2005

The Congo: Solving the FDLR Problem Once and For All, Briefing Afrique N°25, 12 mai 2005

Building a Comprehensive Peace Strategy for Northern Uganda, Briefing Afrique N°27, 23 juin 2005

Élections au Burundi: reconfiguration radicale du paysage politique, Briefing Afrique N°31, 25 août 2005

A Congo Action Plan, Briefing Afrique N°34, 19 octobre 2005

Katanga: la crise oubliée de la RDC, Rapport Afrique N°103, 9 janvier 2006 (aussi disponible en anglais)

A Strategy for Ending Northern Uganda's Crisis, Briefing Afrique N°35, 11 janvier 2006

La réforme du secteur de la sécurité en RDC, Rapport Afrique N°104, 13 février 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo's Elections: Making or Breaking the Peace, Rapport Afrique N°108, 27 avril 2006

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Sortir du piège du conflit: promouvoir la bonne gouvernance au Congo, Rapport Afrique N°114, 20 juillet 2006 (aussi disponible en anglais)

Peace in Northern Uganda?, Briefing Afrique N°41, 13 septembre 2006

La sécurité des élections au Congo: les leçons des affrontements de Kinshasa, Briefing Afrique N°42, 2 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Burundi: la démocratie et la paix en danger, Rapport Afrique N°120, 30 novembre 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo: poursuivre l'engagement international après les élections, Briefing Afrique N°44, 9 janvier 2007

Northern Uganda: Seizing the Opportunity for Peace, Rapport Afrique N°124, 26 avril 2007

Congo: consolider la paix, Rapport Afrique N°128, 5 juillet 2007 (aussi disponible en anglais)

Burundi : conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique N°131, 28 août 2007 (aussi disponible en anglais)

Le processus de paix pour le Nord de l'Ouganda : continuer sur la lancée, Briefing Afrique N°46, 14 septembre 2007 (uniquement disponible en anglais)

Congo: ramener la paix au Nord Kivu, Rapport Afrique N°133, 31 octobre 2007 (aussi disponible en anglais)

Republique Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme, Rapport Afrique N°136, 13 décembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Congo: quatre priorités pour une paix durable en Ituri, Rapport Afrique N°140, 13 mai 2008 (aussi disponible en anglais)

Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008

Burundi : renouer le dialogue politique, Briefing Afrique N°53, 19 août 2008 (aussi disponible en anglais)

AFRIQUE DE L'OUEST

Côte d'Ivoire: le pire est peut-être à venir, Rapport Afrique N°90, 24 mars 2005

Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?, Rapport Afrique N°92, 31 mars 2005

Guinée: conjurer la descente aux enfers, Rapport Afrique N°94, 13 juin 2005 (aussi disponible en anglais)

Liberia's Elections: Necessary but Not Sufficient, Rapport Afrique N°98, 7 septembre 2005

Côte d'Ivoire: les demi-mesures ne suffiront pas, Briefing Afrique N°33, 12 octobre 2005

Liberia: Staying Focused, Briefing Afrique N°36, 13 janvier 2006

Liberia: Resurrecting the Justice System, Rapport Afrique N°107, 6 avril 2006

La Guinée en transition, Briefing Afrique N°37, 11 avril 2006 (aussi disponible en anglais)

Côte d'Ivoire: la paix comme option, Rapport Afrique N°109, 17 mai 2006

Nigeria: Want in the Midst of Plenty Rapport Afrique N°113, 19 juillet 2006

The Swamps of Insurgency: Nigeria's Delta Unrest, Rapport Afrique N°115, 3 août 2006

Côte d'Ivoire: augmenter la pression, Briefing Afrique N°40, 7 septembre 2006

Fuelling the Niger Delta Crisis, Rapport Afrique N°118, 28 septembre 2006

Nigeria's Faltering Federal Experiment, Rapport Afrique N°119, 25 octobre 2006

Guinée: le changement ou le chaos, Rapport Afrique N°121, 14 février 2007

Nigeria's Elections: Avoiding a Political Crisis, Rapport Afrique N°123, 28 mars 2007

Nigeria: Failed Elections, Failing State?, Rapport Afrique N°126, 30 mai 2007

Côte d'Ivoire: Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?, Rapport Afrique N°127, 27 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: The Election Opportunity, Rapport Afrique N°129, 12 juillet 2007

Guinée: le changement en sursis, Briefing Afrique N°49, 8 novembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta, Rapport Afrique N°135, 5 décembre 2007

Guinée: garantir la poursuite des réformes démocratiques, Briefing Afrique N°52, 24 juin 2008

Guinée-Bissau : besoin d'État, Rapport Afrique N°142, 2 juillet 2008

Sierra Leone: A New Era of Reform?, Rapport Afrique N°143, 31 juillet 2008

Nigeria: Ogoni Land after Shell, Briefing Afrique N°54, 18 septembre 2008

CORNE DE L'AFRIQUE

Darfur: The Failure to Protect, Rapport Afrique N°89, 8 mars 2005 (aussi disponible en arabe)

A New Sudan Action Plan, Briefing Afrique N°24, 26 avril 2005

Do Americans Care About Darfur?, Briefing Afrique N°26, 1 juin 2005

The AU's Mission in Darfur: Bridging the Gaps, Briefing Afrique N°28, 1 juin 2005

Counter-Terrorism in Somalia: Losing Hearts and Minds?, Rapport Afrique N°95, 11 juillet 2005

The Khartoum-SPLM Agreement: Sudan's Uncertain Peace, Rapport Afrique N°96, 25 juillet 2005

Garang's Death: Implications for Peace in Sudan, Briefing Afrique N°30, 9 août 2005 (aussi disponible en arabe)

Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for Peace, Briefing Afrique N°32, 6 octobre 2005 (aussi disponible en arabe)

The EU/AU Partnership in Darfur: Not Yet a Winning Combination, Rapport Afrique N°99, 25 octobre 2005

Somalia's Islamists, Rapport Afrique N°100, 12 décembre 2005

Ethiopia and Eritrea: Preventing War, Rapport Afrique N°101, 22 décembre 2005

Sudan: Saving Peace in the East, Rapport Afrique N°102, 5 janvier 2006

To Save Darfur, Rapport Afrique N°105, 17 mars 2006

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: The Long Road Ahead, Rapport Afrique N°106, 31 mars 2006

Somaliland: à l'Union africaine de montrer le chemin, Rapport Afrique N°110, 23 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Tchad: vers le retour de la guerre, Rapport Afrique N°111, 1^{er} juin 2006

Darfur's Fragile Peace Agreement, Briefing Afrique N°39, 20 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Can the Somali Crisis be Contained? Rapport Afrique N°116, 10 août 2006

Getting the UN into Darfur, Briefing Afrique N°43, 12 octobre 2006

Somalia: The Tough Part Is Ahead, Briefing Afrique N°45, 26 janvier 2007

Darfur: Revitalising the Peace Process, Rapport Afrique N°125, 30 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

A Strategy for Comprehensive Peace in Sudan, Rapport Afrique N°130, 26 juillet 2007 (aussi disponible en arabe)

Sudan: Breaking the Abyei Deadlock, Briefing Afrique N°45, 12 octobre 2007 (aussi disponible en arabe)

Ethiopia and Eritrea: Stopping the Slide to War, Briefing Afrique N°47, 5 novembre 2007

Darfur's New Security Reality, Rapport Afrique N°134, 26 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Kenya in Crisis, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Afrique ;
- l'Asie ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE H

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Christopher Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas Pickering

Ancien ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigéria et de la Jordanie

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'État adjoint des États-Unis; ancien ambassadeur des États-Unis en Turquie

Emma Bonino*

Ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie et Commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattau

Ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Éditorialiste en chef et chroniqueur de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des États-Unis

George Soros

Président de l'Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères, Finlande

*Vice-présidente

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des États-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Ali Alatas

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Indonésie

SAR le Prince Turki al-Faisal

Ancien ambassadeur du Royaume d'Arabie-Saoudite aux États-Unis ; Président, King Faisal Center for Research and Islamic Studies

Kofi Annan

Ancien Secrétaire-général des Nations unies ; Prix Nobel de la Paix (2001)

Louise Arbour

Ancienne Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme et Procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Richard Armitage

Ancien sous-secrétaire d'État américain

Lord (Paddy) Ashdown

Ancien Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine et Président du parti libéral-démocrate, Royaume-Uni

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des États-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Yegor Gaidar

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Russie

Leslie H. Gelb

Président émérite du Conseil des Relations étrangères, États-Unis

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des États-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Présidente de l'Initiative for Inclusive Security, Présidente, Hunt Alternatives Fund; ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche

Anwar Ibrahim

Ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'Homme au Pakistan

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire d'America Online, inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Aleksander Kwaśniewski

Ancien président de la Pologne

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili, Président, Club de Madrid

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, États-Unis

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Fondation Carnegie pour la Paix internationale

Moisés Naím

Rédacteur en chef, Foreign Policy; ancien ministre de l'industrie et du commerce du Venezuela

Ayo Obe

Présidente du comité directeur du Mouvement mondial pour la démocratie, Nigéria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Victor Pinchuk

Fondateur de l'Interpipe Scientific and Industrial Production Group

Samantha Power

Écrivain ; professeur à la Kennedy School of government, Harvard University

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Güler Sabancı

Chairperson, Sabancı Holding, Turkey

Ghassan Salamé

Ancien ministre du Liban; professeur de relations internationales à Paris

Thorvald Stoltenberg

Ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège

Lawrence Summers

Ancien président, Université de Harvard ; Ancien Secrétaire du Trésor des États-Unis

Ernesto Zedillo

Ancien président du Mexique; directeur du Yale Center for the Study of Globalization

CONSEIL PRÉSIDENTIEL

Le conseil présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

Khalid Alireza

BHP Billiton

Canaccord Adams Limited

Equinox Partners

Alan Griffiths

Iara Lee & George Gund III Foundation

Frank Holmes

George Landegger

Ford Nicholson

Ian Telfer

Guy Ullens de Schooten

Neil Woodyer

Don Xia

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser

(Co-présidente)

Elliott Kulick

(Co-président)

Marc Abramowitz

Hamza al Kholi

Anglo American PLC

APCO Worldwide Inc.

Ed Bachrach

Patrick Benzie

Stanley Bergman &

Edward Bergman

Harry Bookey and

Pamela Bass-Bookey

John Chapman Chester

Chevron

Richard Cooper

Neil & Sandy DeFeo

John Ehara

Frontier Strategy Group

Seth Ginns

Alan Griffiths

Charlotte & Fred
Hubbell

Khaled Juffali

George Kellner

Amed Khan

Shiv Vikram Khemka

Scott Lawlor

Jean Manas

McKinsey & Company

Najib Mikati

Harriet Mouchly-Weiss

Donald Pels

Anna Luisa Ponti &

Geoffrey Hogue

Michael Riordan

StatoilHydro ASA

Tilleke & Gibbins

Vale

VIVATrust

Yasuyo Yamazaki

Yapı Merkezi
Construction and
Industry Inc.

Shinji Yazaki

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari

(Président émérite)

Diego Arria

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Jorge Castañeda

Alain Destexhe

Marika Fahlén

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Barbara McDougall

Matthew McHugh

George J. Mitchell

(Président émérite)

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Ruehe

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

William Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Shirley Williams

Grigory Yavlinski

Uta Zapf